

## PRESENTATION

Le colloque sur « **Le rôle de la France dans les opérations extérieures : influence, ingérence et/ou mandat, l'exemple du Liban** » a réuni à l'école d'application de l'Infanterie de Montpellier plus de 250 auditeurs le 23 mai 2007.

**Cette rencontre était organisée dans le cadre du Trinôme académique de Montpellier,**

- en collaboration avec la DAFPEN et la DAREDI,
- avec le concours du cercle d'étude d'éducation à la défense de l'académie de Montpellier.

### **Comité de pilotage du colloque :**

#### Education nationale

- Jacques ABEN, universitaire, Montpellier 1,
- Evelyne FARCY-MAGDENEL, IA-IPR DAREDI,
- Gilles GRAMMARE, IEN-ET,
- Michel FRATISSIER, IUFM de Montpellier.

#### Défense : Ecole d'application de l'Infanterie

- lieutenant-colonel Bertrand LE TESTU,
- lieutenant-colonel Jean-Marc DELHOMMEAU.

#### Association des auditeurs de l'institut des hautes études de défense national (IHEDN)

##### Languedoc-Roussillon

- Michel MIFSUD, président.

Comme convenu, les actes de cette rencontre sont publiés à destination de tous ceux qui sont intéressés par cette problématique. Dans ce cadre, il intéressera particulièrement les militaires désignés pour servir sur ce théâtre. Chacun pourra ainsi tirer le plus grand profit de la qualité des contributions exposées lors de cette journée, leur donnant ainsi une audience méritée.

Que tous les intervenants en soient encore ici remerciés ainsi que les organisateurs du Rectorat de Montpellier, de l'Ecole d'application de l'Infanterie et de l'Association des auditeurs de l'IHEDN qui ont contribué au succès de cette rencontre.

Cette brochure rend compte d'un projet fécond de plus conduit dans le cadre du Trinôme académique de Montpellier pour la connaissance et la diffusion d'une culture de défense.



## SOMMAIRE

|  |               |
|--|---------------|
| <b>Ouverture du colloque par le Général de division Yves JACOBS.</b>   | <b>p. 7</b>   |
| <b>Ouverture du colloque par le Recteur Christian NIQUE.</b>   | <b>p. 11</b>  |
| <b>Professeur Alain JOYEUX : L'analyse géopolitique de la région – les enjeux aujourd'hui.</b>   | <b>p. 15</b>  |
| <b>Professeur Gérard D. KHOURY : Le rôle de la France dans la formation de l'Etat du Grand-Liban (1918-1920).</b>  | <b>p. 23</b>  |
| <b>Général François ESTRATE : La FINUL renforcée, le montage de la force internationale vu depuis le siège de l'Organisation des Nations Unies à New-York.</b>           | <b>p. 31</b>  |
| <b>Contre-amiral Xavier MAGNE : Témoignage du commandant de l'opération « Baliste » d'évacuation de ressortissants au Liban, à l'été 2006.</b>                           | <b>p. 39</b>  |
| <b>Général de division (2S) Alain PELLEGRINI : La mise en place et le fonctionnement de la FINUL renforcée au Liban sud ; de la résolution 425 à la résolution 1701.</b> | <b>p. 43</b>  |
| <b>Professeur Mustapha ADIB : L'appareil de défense et de sécurité au Liban : entre acteurs étrangers et appropriation nationale.</b>                                    | <b>p. 49</b>  |
| <b>Colonel Olivier CHALLEND de CEVINS : Témoignage sur l'action du bataillon français au sein de la FINUL renforcée, de septembre 2006 à février 2007.</b>               | <b>p. 63</b>  |
| <b>Professeur Dominique AVON : La cause d'une France catholique au Liban (1910-1940) : un jésuite influent : Louis JALABERT.</b>   | <b>p. 69</b>  |
| <b>Extraits des échanges.</b>  | <b>p. 81</b>  |
| <b>Clôture de la journée par le Préfet Didier PETETIN.</b>   | <b>p. 83</b>  |
| <b>ANNEXES</b>   |               |
| <b>Annexe 1.</b>   | <b>p. 89</b>  |
| <b>Christian GUITARD : Etude de cas : le contexte de la crise libanaise de juillet-août 2006.</b>  |               |
| <b>Annexe 2.</b>   | <b>p. 91</b>  |
| <b>Christian GUITARD : Dossier pédagogique : le droit d'ingérence.</b>   |               |
| <b>Annexe 3. Chronologie du Liban depuis 1943.</b>   | <b>p. 97</b>  |
| <b>Annexe 4. Chronologie de la FINUL (1978-2007...).</b>   | <b>p. 101</b> |
| <b>Cahier des cartes</b>   | <b>p. 111</b> |



## OUVERTURE DU COLLOQUE

### Monsieur le général de division Yves JACOBS

*Commandant l'Ecole d'application de l'Infanterie, délégué militaire départemental de l'Hérault et commandant d'armes de la place de Montpellier.*

Monsieur le Recteur,  
Monsieur le préfet, directeur adjoint de l'IHEDN qui ne va pas tarder à nous rejoindre,  
Messieurs les officiers généraux,  
Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie,  
Mesdames et messieurs les professeurs,  
Mesdames et messieurs,

Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue, au nom du Trinôme académique de Montpellier, toujours aussi dynamique grâce à quelques chevilles ouvrières que je ne nommerai pas mais qui se connaissent.

Je voudrais remercier de leur présence tous les intervenants, civils et militaires, qui ont accepté, malgré un emploi du temps très chargé de consacrer une journée à ce colloque.  
En effet, le Trinôme académique de Montpellier poursuivant le rythme de ses colloques annuels a choisi d'aborder, une nouvelle fois, un thème intéressant et complexe.

### **« Le rôle de la France dans les opérations extérieures : influence, ingérence et/ou mandat, l'exemple du Liban. »**

Le thème que nous abordons aujourd'hui ne donne pas dans la facilité, car il s'agit d'étudier la question de la puissance d'un Etat, en l'occurrence notre pays en l'illustrant avec l'un de ses engagements sur un théâtre d'opération extérieure : le Liban.

La présence parmi nous des principaux acteurs qui ont eu à jouer un rôle dans la dernière crise libanaise ainsi que de nombreux universitaires spécialistes du Moyen-Orient devraient contribuer à nous éclairer.

Une histoire très ancienne lie notre pays à cette région qu'il faudra au préalable définir, c'est ce que fera le premier intervenant.

Proche-Orient et Moyen-Orient : deux définitions de deux zones différentes mais qui se rejoignent aujourd'hui pour désigner la zone des plus graves crises internationales.

Une région où la France est engagée depuis des siècles sous diverses formes.

En 1920, la Société des Nations confia à la France les mandats sur la Syrie et le Liban après la défaite de l'Empire ottoman lors de la Première Guerre mondiale (traité de Sèvres et accord Sykes-Picot). L'indépendance fut accordée en 1943, et les dernières troupes françaises quittèrent ces territoires en 1946.

La Force intérimaire des Nations unies au Liban (*FINUL*) a été mise en place par les résolutions 425 et 426 du Conseil de sécurité des Nations Unies en mars 1978. Le général français Jean Cuq en fut le premier commandant, suite à l'escalade de la violence le long de la frontière israélo-libanaise qui avait culminé avec l'invasion du Liban par Israël. Elle fut déployée à l'origine avec 4 000 hommes sur 650 km<sup>2</sup>.

La prorogation la plus récente de ce mandat a été effectuée par la résolution 1697 du Conseil de sécurité du 31 juillet 2006, qui a renouvelé son mandat jusqu'au 31 août 2007. Entre temps s'était écoulées 28 années au cours desquelles la France a entretenu une présence permanente.

Avec la résolution 1701 du Conseil de sécurité des Nations unies, il a été décidé de renforcer jusqu'à 15 000 militaires le contingent de la *FINUL* au Sud Liban, dont la moitié sont des Européens. Sa mission est d'appuyer les 15 000 soldats de l'armée libanaise, pour former une zone tampon entre le Liban et Israël. Depuis 1978, 250 soldats de l'ONU et dix civils ont été tués au Liban.

La crise libanaise connaît des pics notamment en 1983, où dans le cadre de la force multinationale de sécurité à Beyrouth (*FMSB*) deux attentats meurtriers sont perpétrés simultanément contre les soldats français et américains. Ils seront revendiqués par le *Mouvement de la révolution islamique libre* puis par le

*Jihad islamique.* 58 parachutistes français seront tués dans l'immeuble DRAKKAR, venant s'ajouter aux 18 autres soldats français qui avaient déjà perdu la vie au Liban. Nos alliés américains paieront également un lourd tribut ce même jour.

Les militaires français, acteurs mandatés par le peuple français, aux ordres du gouvernement de notre pays sont les témoins, muets par obligation statutaire, d'une crise majeure depuis bientôt trente années, sans que n'émerge encore de solution pérenne. On en est bien loin. La crise au Moyen-Orient ne s'éteint pas, bien au contraire, les événements actuels sont là pour nous le rappeler.

La France conduit dans cette région une action de longue durée qui appelle une pédagogie vis à vis de nos concitoyens auxquels échappent, en raison de simplifications médiatiques, manichéennes la complexité de la région. Les enjeux y sont multiples et graves, pluridimensionnels et la multiplication des acteurs impliqués, proches ou lointains, ne facilite pas la résolution des tensions.

La France y conduit sa politique. En effet la République n'est pas neutre. Elle a une vision particulière du monde, elle porte des valeurs à prétention universelle qui s'opposent à d'autres. En ce sens, la communauté politique que nous formons dans le cadre de la République française a des intérêts et des ambitions qui se matérialisent par une politique de puissance utilisant différents outils, dont le militaire.

\*\*

La France a toujours choisi de consacrer depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle des moyens importants à cette politique. Pendant la période coloniale, l'Empire paraissait nécessaire à la France pour asseoir sa puissance et son rayonnement. Elle consacra alors des moyens considérables pour les infrastructures portuaires et aéroportuaires qui associées à d'importantes flottes navales et aériennes, lui semblait à la hauteur de ses responsabilités et de ses ambitions.

Aujourd'hui, la taille des territoires contrôlés n'est plus la condition de la puissance. Cependant si la lettre a changé, pour la France l'esprit reste le même avec une remarquable constance car pour ce qui est de l'influence, c'est par l'expansion et la dissémination de notre langue et de notre culture (portée aujourd'hui par la francophonie) que nous continuons d'agir.

C'est ici aussi que se manifeste le consensus national sur les politiques étrangères et de défense, car elles sont les manifestations et les garanties du rang et de l'influence de notre pays parmi la communauté internationale.

Comme le déclarait notre ancien ministre de la défense, Michèle Alliot-Marie, en octobre dernier :

**“ La place de la France dans le monde est étroitement liée à la puissance de sa défense. Elle n'est écoutée et ne peut agir pour faire respecter ses principes et ses valeurs que si elle a les moyens, le cas échéant, d'intervenir par les armes. La montée des risques est une réalité et il y aura de plus en plus de crises dans un monde moins sûr qu'auparavant ”.**

Au contact d'états manifestant parfois brutalement la défense de leurs intérêts et de leurs ambitions ou de factions agissant sans scrupules pour imposer les leurs, la France, avec sa diplomatie et son armée, tente de se frayer une voie propre, un chemin politique différent dans le cadre des lois internationales portées par l'ONU.

Pour exercer la puissance, il faut une politique, des institutions avec des outils. Pour la défense, il y a ceux qui sont visibles : les soldats qui au sol tentent de remplir des missions, des mandats difficiles, mais aussi les porte-avions, les bâtiments de projection et de commandement, ou encore les avions de transport nécessaires à l'acheminement rapides des moyens urgents. Mais il y a aussi des moyens moins visibles d'observation, de communication et de positionnement mis en place grâce aux moyens spatiaux, véritables instruments de la puissance au 21<sup>e</sup> siècle.

L'ensemble de ces moyens pèse de plus en plus lourd sur le budget national malgré des coopérations, notamment européennes, qu'il convient encore d'encourager. Un défi aggravé, là aussi, par le pouvoir égalisateur des nouvelles technologies et de la mondialisation dont certains belligérants étatiques ou infra étatiques, savent très bien user.

Ainsi le combattant du Hezbollah n'est pas un guérillero mais bien un soldat en civil extrêmement bien équipé et entraîné dont le bouclier est la population civile. Il combat suivant des principes construits sur nos vulnérabilités qui résultent des codes et des lois que, depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle, nos pays ont lentement mis sur pied face aux monstruosité auxquelles nous ont exposé les idéologies à vocation totalitaire. Aujourd'hui, cette escalade vertueuse nous met face à un nouveau dilemme : **quand on respecte les lois et une morale dans l'action militaire, comment agir contre ceux qui ne les respectent pas et construisent même leur stratégie sur nos limites légales et éthiques ?**

\*\*

Le Proche-Orient est aussi un théâtre où s'entrechoquent et se disloquent nos représentations. Ces images, ces fausses certitudes, instillées progressivement et de façon continue par les médias, par sédimentation, nous font croire que la nation serait l'horizon universel et ultime de la démocratie. Ce concept et cette réalité sont européens, occidentaux. Ils fonctionnent correctement chez nous à quelques poussées de fièvre indépendantiste près. Mais on oublie aujourd'hui le temps nécessaire à son acceptation par la majorité (plusieurs siècles parfois) et la violence mise en œuvre par les états, très souvent, pour l'imposer.

L'état-nation est une réalité répandue mais pas unique en Europe. Cependant, et cela nous concerne directement, après les révolutions anticommunistes de 1989, des européens ont rejeté ce modèle : en divorçant à l'amiable pour les Tchèques et les Slovaques, en s'enfonçant dans le drame de la guerre civile en Ex-Yougoslavie sur des déchirements ethniques et religieux. Le modèle d'état-nation que nous avons imposé après la Première Guerre mondiale, n'avait pas pris et la dictature communiste l'a rendu insupportable à ces populations.

Dans les crises du Moyen-Orient qui secouent les relations internationales depuis cinquante ans, il y a ce paradoxe : elles trouvent en grande partie leurs origines dans l'existence d'une nation sans état, la palestinienne, et d'états sans nation comme, le pensent certains observateurs, le Liban, l'Irak ou encore un peu plus loin l'Afghanistan. Ces observateurs pensent qu'en raison de l'enracinement de haines terribles (ethniques et/ou religieuses), les processus de stabilisation, de reconstruction puis d'accès à une forme de démocratie viable et acceptable par la communauté internationale, dureront de 15 à 25 ans. C'est le délai que se sont donnés les instances internationales en Ex-Yougoslavie, par exemple.

Or comment instaurer une démocratie légitime là où, selon la formule de Renan, il n'y a pas de « vouloir vivre ensemble » ? Des ethnies, des religions refusent les différences portées par l'autre, proche ou lointain. C'est bien à cela que sont confrontés les soldats français sur le terrain au quotidien et c'est bien à cela que leurs chefs avec les organisations internationales, les ONG et les différentes parties en cause essaient de remédier avec des succès très relatifs et très lents.

Cependant l'espoir est permis puisqu'en Bosnie et, dans une moindre mesure au Kosovo, des résultats ont été obtenus, mais, et ne l'oublions pas, après des années de patience, d'obstructions, de souffrances et de morts parmi la population comme dans nos rangs. Malgré tout, il semble bien que cela soit la seule voie possible aujourd'hui. La France y participe activement avec notamment l'Union européenne, qui joue un rôle croissant mais encore insuffisant.

Cette démarche de gestion de crise signifie qu'au Liban, comme en Irak ou en Afghanistan, c'est sur des durées comparables et avec des moyens militaires importants fournis par l'ONU, l'OTAN ou l'UE, sous mandat international, que la stabilisation puis la transition démocratique pourront être réalisées. C'est à ce prix que la communauté internationale emmenée par l'ONU parviendra à conduire un progrès légitime au profit de millions d'individus pour lesquels la seule alternative serait nourrir la guerre civile et ses trafics ou immigrer, en particulier vers une Europe proche.

Les nombreux intervenants qui vont s'exprimer aujourd'hui ici, auront la difficile tâche de nous rendre compte de cette complexité et de contribuer à nous la rendre plus compréhensible.

Je cède maintenant la parole à Monsieur le recteur NIQUE.

Je vous remercie.



## OUVERTURE DU COLLOQUE

### Monsieur le Recteur Christian NIQUE

*Recteur de l'académie de Montpellier, Chancelier des universités*

Monsieur le Préfet,  
Mon Général,  
Messieurs les officiers,  
Messieurs les universitaires,  
Mesdames et Messieurs les membres des corps d'inspection, les chefs d'établissements et les enseignants,  
Mesdames, Messieurs,

Je souhaite tout d'abord saluer l'ensemble des participants, et remercier l'EAI et le Général JACOPS pour leur accueil.

Cette journée de réflexion et d'échange est organisée par le trinôme académique, inscrite dans le Plan Académique de Formation et accueillie par l'Ecole d'Application de l'Infanterie de Montpellier. Par cette construction même, elle est un exemple des relations étroites qui unissent l'EAI, l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale, et l'Académie de Montpellier.

Des liens très forts unissent donc nos trois institutions, je m'en réjouis et je remercie les différents acteurs qui, au plan local, font vivre ces relations depuis les protocoles signés en 1982, 1989 et 1995 par nos deux Ministères de la Défense nationale et de l'Education nationale.

Depuis, le contexte s'est transformé : la loi de 1997 portant suspension du service national a confié à l'Education nationale la mission de former les jeunes citoyens aux principes de notre défense, et la loi de 2005 a défini les orientations pour l'avenir de l'école. Un nouveau protocole d'accord vient donc d'être signé au niveau national, protocole qui refonde le cadre global des relations entre nos institutions. Il détermine trois domaines dans lesquelles notre engagement, notre volonté et nos actions doivent converger :

- le parcours de citoyenneté,
- l'insertion et l'emploi,
- le développement de la connaissance.

Il définit enfin un cadre moderne de pilotage et d'animation qui doit permettre le suivi et l'évaluation de ces actions.

Dès son préambule, le nouveau protocole assigne à l'Ecole un rôle majeur, non seulement dans l'éducation à la citoyenneté mais aussi dans l'enseignement de **l'esprit de défense** : "Former des citoyens conscients et actifs, autonomes et engagés, aptes à contribuer à la vie politique, économique, intellectuelle et sociale de notre pays, à défendre sa liberté et ses valeurs constitue un des objectifs fondamentaux de la République. L'Ecole de la Nation est chargée de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour y parvenir." Par ce préambule, le nouveau protocole réaffirme ainsi la responsabilité de l'Ecole dans l'enseignement et l'éducation de la Défense dans notre pays.

Au-delà des enseignements, j'allais dire "traditionnels" qui sont les siens, l'Ecole doit donc, depuis notamment la suspension du service national, enseigner et éduquer à la Défense. Mais cet enseignement, cette éducation, comment peut-on les définir ? **Enseigner et éduquer à la culture de Défense, qu'est-ce que cela peut être ? Et d'abord, enseigner à défendre quoi ?**

Aujourd'hui, alors que notre pays connaît une des plus longues périodes de paix de son histoire, il me semble que l'on peut définir deux types d'éléments à prendre en compte :

- des éléments concrets tels qu'un territoire, des frontières, des biens matériels, des personnes... ;
- des éléments plus abstraits tels que différentes valeurs (nation, liberté, Droits de l'homme...).
- Je crois notamment qu'il est fondamental de défendre la liberté contre la contrainte, de défendre la vie, les normes pour les relations internationales, la confiance entre les peuples et les États, de fortifier la justice plutôt que justifier la force. Tous ces concepts doivent motiver l'enseignement de la culture de défense.

**Car la culture de défense** n'est donc pas seulement la somme de connaissances qui entraînent une posture de vigilance citoyenne, elle est une *vertu morale républicaine*, une dimension de la personnalité citoyenne parce qu'elle est une dimension de la solidarité qui est nécessaire pour faire une société.

La culture de défense intègre ainsi toutes les dimensions, civiles et militaires, des risques et menaces qui défient nos valeurs, ouvrant l'école à la complexité du monde.

Elle n'est donc pas simple somme de connaissances, elle est une réflexion sur les valeurs, sur l'engagement citoyen, sur l'esprit de défense. Elle intègre nécessairement le raisonnement critique, l'exercice du jugement autonome, l'acceptation du débat. Et c'est là que l'Education nationale peut véritablement jouer son rôle.

Les « principes et de l'organisation de la Défense nationale et de la défense européenne » font ainsi partie des enseignements obligatoires définis par les programmes, dans le cadre d'une réflexion sur l'exercice de la citoyenneté. S'ils peuvent être abordés dans le cadre de plusieurs disciplines, ils reviennent en particulier aux professeurs d'histoire-géographie, dans le cadre des cours d'éducation civique, d'ECJS et d'histoire-géographie. Ils contribuent à une éducation au jugement, au droit et à la responsabilité du citoyen.

Les enseignants ont donc un rôle majeur de formation, en amont de la Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

**Dans notre région**, outre les programmes nationaux, les enseignants peuvent également s'appuyer sur le **trinôme académique**, qui est, je m'en réjouis, particulièrement actif et productif. Cette structure, qui existe depuis 1987, réunit dans chaque académie les autorités militaires territoriales, les présidents des associations d'auditeurs de l'IHEDN, et le Recteur. L'importance que j'attache personnellement à l'éducation à la défense m'a d'ailleurs conduit à créer, dans l'Académie, une véritable Délégation aux relations Education-Défense-IHEDN, représentée par Madame Evelyne FARCY-MAGDENEL, délégation qui a toute sa place dans l'organigramme de l'Académie.

C'est dans le cadre de ce trinôme que s'inscrivent toutes les actions que nous menons.

- Il y a bien sûr **les accords de partenariat**, comme la nouvelle convention que nous avons, le Général Jacops et moi-même, signée en décembre dernier. Il y a aussi les accords entre établissements, et je me réjouis de saluer, parmi les auditeurs, M. Claude HASSLER, proviseur du Lycée Charles de Gaulle à Sète, et le Contre-amiral Xavier MAGNE, ancien commandant du Porte-avion Charles de Gaulle, qui ont jumelé leurs deux établissements. Un autre accord de jumelage, entre un établissement scolaire et un bâtiment militaire de prestige, est aujourd'hui en cours d'élaboration.
- C'est également grâce au trinôme et à une convention entre l'IUFM et l'EAI qu'a été mise en place **la formation initiale des professeurs** de l'enseignement secondaire sur les problèmes de défense. Nous avons ainsi pu inscrire la "culture de défense" dans la formation de tous les futurs enseignants d'histoire et géographie
- Parallèlement, des actions de **formation continue**, inscrites au Plan académique de formation, permettent aux enseignants déjà en poste, par des stages, des colloques, des conférences, de se former et d'enrichir leur enseignement, et ce sur l'ensemble des sites académiques.
- Enfin, c'est dans le cadre du trinôme que fonctionne le **cercle académique d'études "culture de défense"**, qui est à l'origine de productions pédagogiques variées et utiles.

Parmi ces productions pédagogiques, je citerai avec plaisir l'ouvrage **"99 questions sur la Défense"**, conçu par ce cercle d'études et publié par le CRDP de Montpellier. Ce livre, qui répond aux questions simples sur le sujet et invite au débat, est désormais utilisé dans toute la France. Une nouvelle édition vient d'ailleurs de paraître, pour répondre à ce succès national.

Notre trinôme académique est dynamique, et grâce à la question de la culture de défense, notre académie est l'une des plus actives. Ses initiatives ont toutes été validées par les textes, et son dynamisme reconnu au plan national.

Je m'en réjouis évidemment, et je remercie tous ceux qui, à l'IHEDN, à l'EAI et dans l'Académie, contribuent à ces actions et à la vitalité de ces partenariats. C'est grâce à vous que nous pouvons bénéficier de colloques comme aujourd'hui, avec un **triple souci** :

- celui de lier des acteurs complémentaires, militaires, universitaires, enseignants,
- celui de permettre un échange d'expertises à la fois de grande valeur scientifique et véritablement libre,
- celui enfin de ne pas perdre de vue la finalité ultime qu'est la formation des jeunes, futurs citoyens. Comprendre, analyser, confronter des points de vue, mais toujours se demander "Et maintenant, que peut-on faire de ça à l'Ecole ?" Comment, concrètement, en faire profiter les jeunes ?

Je sais que les intervenants que nous aurons la chance d'écouter tout à l'heure sauront garder cet objectif. Je voudrais les en remercier, et remercier encore une fois l'EAI de son accueil pour cette journée de formation des enseignants... et des jeunes, puisque nous avons parmi nous une quarantaine d'élèves.

Education nationale, Défense nationale : l'école et l'armée partagent les mêmes missions d'ancrage, de défense et de soutien des valeurs de la République. En travaillant ensemble, nous nous donnons les meilleurs chances de remplir les uns et les autres nos missions en matière de défense.

Je vous remercie.



# GEOPOLITIQUE DU LIBAN ET DE SON ENVIRONNEMENT REGIONAL.

## Alain JOYEUX

*Professeur agrégé de géographie en classes préparatoires aux grandes écoles au lycée JOFFRE de Montpellier. Responsable de la collection des manuels de géographie/lycées, dans une grande maison d'édition parisienne.*

Nota : les cartes numérotées auxquelles cette communication renvoie, sont réunies à la fin des actes.

Le Liban est un pays assez singulier et complexe, tant du fait de ses caractères propres que de sa place dans un environnement régional instable.

De part sa situation géographique au Proche-Orient, le Liban a toujours été au carrefour des influences de l'Europe, de l'Asie, voir du Nord-est de l'Afrique,

Pays à la fois méditerranéen et oriental, le Liban apparaît à la fois comme un territoire de contact, une interface entre des civilisations ou confessions différentes, mais aussi, souvent, un lieu d'affrontements, l'actualité de ces derniers jours le montre malheureusement une nouvelle fois.

Le Liban pourrait ainsi se définir comme une sorte de point d'équilibre entre l'occident méditerranéen appuyé en plus par les liens économiques avec la France et l'Union Européenne et le monde oriental. Mais cet équilibre est fragile, instable, menacé remis en cause fréquemment, c'est ce que nous essaierons d'expliquer.

### Nous tenterons de répondre à deux questions :

- 1 : Quelle est la géopolitique interne du Liban, pays qui, vu de l'extérieur, semble souvent très complexe ?
- 2 : En quoi le Liban est-il directement concerné par les grands enjeux géopolitiques de la région proche-orientale ?

### 1. La géopolitique interne du Liban. (Carte 1 : le Liban, entre Méditerranée et Occident)

**Que ce soit avant ou après son indépendance (1943), le territoire libanais a toujours été ouvert, parfois à ses dépens :**

- **il a été plusieurs fois envahi** depuis l'antiquité essentiellement par de nombreux autres peuples du bassin méditerranéen mais aussi par des groupes remontés de la péninsule arabiques ; plus proche de nous, la présence ottomane puis française (dans deux contextes certes bien différents) a largement marqué ce pays ;
- **de part sa situation géographique et sa topographie accidentée, c'est aussi un territoire refuge qui a accueilli de nombreux groupes ethniques ou religieux chassés ou persécutés** : Maronites à partir du VIIIème siècle, Chiites à partir du IXème siècle, Druzes (XIème siècle), des Grecs, des Syriques (à partir du XVIIIème siècle). Lorsqu'il y a eu dans certains pays arabes voisins l'instauration au milieu du XXème siècle de régime « révolutionnaires » ou « socialistes », le Liban a vu arriver des Assyriens, des Alaouites de Syrie, des Chrétiens d'Egypte ...  
Dans la période contemporaine, le Liban a aussi et surtout servi de refuge pour la communauté palestinienne qui s'est installée par vagues successives à partir de 1948, puis après la guerre des six jours 1967, puis encore après que l'OLP (Organisation de libération de la Palestine) fut chassée de Jordanie en 1970. Cette présence palestinienne, estimée à environ 400 000 individus (répartis principalement dans une douzaine de camps de réfugiés) est capitale pour le Liban : il y a souvent une imbrication forte entre les crises qui ont secoué le Liban et la cause palestinienne.  
Plus récemment encore, le Liban a accueilli près de 40 000 réfugiés irakiens depuis 2003.
- **Le Liban, c'est aussi une diaspora très importante.**
  - Il y a au minimum deux fois plus de Libanais qui vivent hors du Liban qu'au sein du pays. Si on comptabilise les descendance, il y a 13 à 14 millions de Libanais hors du Liban. Il y a eu plusieurs vagues d'émigrations depuis le début du XIXème siècle (notamment lors de la domination ottomane dans la région de Beyrouth) mais les flux se sont accélérés à partir du

début de la guerre civile en 1975. Environ 80% de cette diaspora vit sur le continent américain (plus de 8 millions en Amérique du Sud).

- C'est une diaspora qui souvent réussit : beaucoup de banquiers, chefs d'entreprise, commerçants, intellectuels : citons Carlos Ghosn, PDG de Renault-Nissan, Carlos Slim, 3<sup>ème</sup> fortune du monde, au Mexique, Amin Maalouf, écrivain, Omar Sharif, acteur, le journaliste Antoine Sfeir ...
- C'est une diaspora qui reste attachée à son pays d'origine, qui se mobilise dans le monde entier lorsque le Liban est en crise comme durant l'été 2006. Il est certain que la diaspora pourrait jouer, dans un Liban qui serait pacifié et stabilisé, le même rôle économique qu'a pu jouer la diaspora chinoise dans le décollage de la Chine au début des années 80, toutes proportions gardées bien entendu.

**Le Liban, la « Suisse du Proche-Orient », a été aussi un refuge ou pays d'accueil pour les capitaux venus notamment des pays arabes voisins** qui fuyaient les nationalisations en Syrie, Irak ou Egypte : doté d'un système bancaire très libéral (peu de taxes sur les mouvements de capitaux, secret bancaire ...) ou qui étaient destinés à soutenir la cause palestinienne. Le secteur bancaire libanais (qui représente encore 5% du PIB du pays) a certes perdu de sa superbe du fait des crises politiques du pays mais aussi à cause de l'émergence de nouvelles places financières dans le golfe persique. Mais cette dimension de place financière n'est pas négligeable pour évaluer la place géoéconomique et géopolitique que le Liban a pu avoir dans la région. *(D'ailleurs, le Liban a aussi été une source financière non négligeable pour l'occupant syrien. Un récent rapport de l'ONU montre qu'environ 30 milliards de \$ ont été transférés vers la Syrie durant son occupation du Liban, sous forme de prélèvements plus ou moins légaux de recettes fiscales du pays du cèdre).*

Il y a donc partout dans le monde des réseaux financiers et humains de relations libanais (sans aucune connotation négative d'ailleurs).

**Pour autant, le Liban n'est paradoxalement qu'un petit pays** (Carte 2 : la géographie du Liban) : 10 400 km<sup>2</sup>, soit la taille du plus grand département français métropolitain, la Gironde. Le seul département de l'Hérault représenterait plus de 60% du territoire libanais. Le Liban est une sorte de rectangle d'environ 250 km du Nord au Sud sur environ 40 à 70 kilomètres de large.

Les frontières ne sont donc jamais éloignées : de Beyrouth à la frontière nord d'Israël, de Beyrouth à Damas, il n'y a guère plus d'une centaine de kilomètres.

**C'est un territoire géographiquement complexe parce que largement montagneux**, compartimenté : d'Ouest en Est, se succèdent une mince plaine littorale puis les monts du Liban et de l'Anti-Liban, enserrant la haute vallée de la Bekaa, au cœur du pays. Evoquer le relief montagneux du Liban n'est pas sans importance au moins à 4 titres :

- comme vu précédemment, la montagne a pu servir de refuge ;
- parce que la topographie peut tout à la fois être un atout (pour le Hezbollah durant l'été 2006) ou une difficulté (pour l'armée israélienne) en fonction de la connaissance du terrain ;
- parce que les montagnes peuvent jouer le rôle de « château d'eau » dans une région où le manque d'eau est un problème majeur notamment pour l'Etat d'Israël ;
- le Liban possède finalement 2 façades géographiques : l'une regarde vers la mer, l'occident ; l'autre (les espaces montagnards) regarde vers le continent et le monde oriental. Citons ici le poète et essayiste Michel Chiha, qui a été député au temps du mandat français et qui a participé à la rédaction de la constitution du Liban indépendant. Il a écrit que « le Liban est divisé entre la montagne qui incarne l'isolement, le fanatisme, l'esprit rural voir tribal, un ensemble de communautés qui se méfient les unes des autres et qui ont peur d'être reléguées et la mer qui incarne le modernisme, le commerce, le voyage, le pont entre l'Orient et l'Occident, un Liban littoral où les communautés, souvent chrétiennes ou sunnites, sont pacifiques ». Peut-être aurait-il pu rajouter l'héritage phénicien.

## **La géographie humaine de ce petit pays est également très complexe :**

Peuplé par un peu plus de 4,3 millions d'habitants (dont quasiment le tiers dans l'agglomération de Beyrouth) ; le Liban se caractérise par une relative homogénéité linguistique (peuple de langue arabe ou de ses variétés) même si le bilinguisme reste assez répandu : 30% des Libanais au moins parlent le Français, environ 15% l'Anglais (héritages de l'histoire du Liban).

**Mais le Liban compte au moins une vingtaine de communautés ethniques (situation à relier au caractère ouvert de ce territoire qui a été évoqué plus haut) :** si les Arabes libanais dominent (plus de 70% de la population), on y trouve des Druzes (un peu plus de 10%), des Arméniens (5% environ), des Kurdes, des Araméens, des Alawites... Ajoutons à cela les communautés immigrantes du XXème siècle : Palestiniens, Egyptiens, Syriens (90 000 individus), des Français (près de 20 000) ...

**Le Liban est également et surtout un pays multiconfessionnel :** (Carte 3 et 4 : les communautés religieuses au Liban)

- 17 communautés confessionnelles différentes sont reconnues officiellement. Près des 2/3 des Libanais sont musulmans, communauté au sein de laquelle les Chiites sont aujourd'hui majoritaires du fait d'une dynamique démographique plus forte que celle des autres communautés (même s'il y a actuellement une tendance à la convergence des taux de fécondité des communautés libanaises vers un seuil situé autour de 2,5 enfants par femme)
- Comme le tableau ci-dessus le montre, on peut regrouper ces communautés en trois grands ensembles, les Musulmans, les Chrétiens catholiques et les Chrétiens non catholiques.
- La géographie confessionnelle est donc complexe même si l'observation de la carte montre bien un certain clivage Est/Ouest et Nord/Sud, avec en particulier une communauté chiite très implantée à l'Est et au Sud du pays.

**Cette diversité humaine et religieuse est là aussi essentielle pour comprendre la réalité du Liban.**

- **la question de la représentation de ces diverses communautés au sein des institutions libanaises est un enjeu majeur.**
  - Depuis l'indépendance, un « pacte national » tacite a établi une répartition des hauts postes de l'Etat de la manière suivante : la présidence de la République revient de droit à un catholique maronite, la direction du gouvernement à un musulman sunnite et la présidence du parlement à un musulman chiite. Il y a une sorte de « communautarisation » (qui a donné lieu au terme « **libanisation** ») du Liban à tous les niveaux politiques, administratifs, même dans une certaine mesure au sein de l'armée. On voit bien d'ailleurs quelle difficulté poserait le fait de demander éventuellement à des militaires chiites de participer au désarmement des milices chiites du Hezbollah !
  - La représentation des différentes communautés au sein des institutions libanaises repose sur un équilibre fragile qui peut être remis en cause lorsque le poids numérique d'une des communautés s'accroît plus vite que les autres ce qui est le cas des Chiites aujourd'hui. C'est pourquoi il serait hasardeux de considérer le Hezbollah comme un simple bras armé de l'Iran. : créé en 1983 notamment en réaction à l'invasion du Liban par l'armée israélienne, le Hezbollah est un représentant incontestable d'une bonne partie de cette communauté chiite d'autant plus que cette organisation joue un rôle très important d'aides sociales vis-à-vis des populations chiites du Sud Liban. A ce titre, le Hezbollah fait partie évidente de l'échiquier politique libanais.
  - On peut également imaginer l'enjeu que peuvent représenter les recensements de population ; le dernier exhaustif a eu lieu dans les années 30 (mandat français). Depuis, des études démographiques sérieuses et recensements partiels ont été effectués, mais il y a une extrême sensibilité au comptage de différentes catégories de population.
  - Certes, les pouvoirs de Président de la République ont été revus à la baisse en 1989 (accords de Taëf) pour tenir des comptes des évolutions démographiques (poids croissant des musulmans) mais on voit bien depuis la fin de la guerre de cet été que le problème de la représentation des communautés n'est pas encore stabilisé, en particulier du point de vue des Chiites. Les 5 ministres chiites du gouvernement ont d'ailleurs démissionné en novembre

2006 d'où la crise politique actuelle. On se demande aussi dans quelle mesure et condition le prochain président de la république pourra être élu.

Le Liban se caractérise donc par la pluriculturalité, le multiconfessionnalisme, sans compter la multitude des clans politiques ou paramilitaires... : il y a donc une géopolitique interne très complexe.

Vu de l'extérieur, ce constat pose la question de l'existence de la nation libanaise, du sentiment national libanais (rappelons cependant qu'il y a de part le monde de très nombreux Etats multiethniques et multiconfessionnels)

Il faut voir que c'est l'Etat qui gère la diversité, les divisions, les discussions entre les communautés. Celles-ci s'affrontent lorsqu'elles ont le sentiment de ne pas être assez représentées ou de risquer d'être marginalisées au sein des institutions libanaises. Lorsque l'Etat est très faible, comme pendant la guerre civile, ces tensions sont forcément exacerbées. Mais, pour autant, la nation libanaise existe fortement.

Il n'y a pas en effet de volonté sérieuse de telle ou telle communauté de dépecer le Liban. Le sentiment national s'exprime notamment chaque fois que le Liban a eu le sentiment de subir une menace ou une agression extérieure.

On l'a vu notamment au début de 2005 après l'assassinat de Rafic Hariri et la création d'un « mouvement du 14 mars » réaffirmant l'unité libanaise en particulier contre la présence syrienne

L'été dernier (2006), durant la guerre entre le Hezbollah et l'Etat d'Israël, le chef du Hezbollah Hassan Nasrallah, a prononcé un discours d'unité nationale « *J'affirme que la victoire sera pour tous les Libanais, de toutes les régions, de toutes les confessions, courants et institutions officielles ou populaires ; une victoire pour le Liban naturellement, mais aussi une victoire pour tout Arabe, tout chrétien et honnête homme de ce monde qui s'est opposé à cette agression et a défendu le Liban, par la parole ou par l'action ou par le soutien ... nous tenons à ce que le gouvernement soit puissant afin qu'il assume ses responsabilités nationales, nous tenons à collaborer avec le gouvernement et avec tous les courants et forces politiques pour présenter un Liban unifié et cohérent ...* ». (Discours du 12 août 2006). Ce discours doit être bien entendu nuancé par les circonstances et les desseins du Hezbollah, mais ces paroles ont eu un impact indéniable au Liban, très au-delà de la communauté chiite.

En mai 2007, les communautés libanaises soutiennent l'armée nationale (où toutes les communautés sont représentées) dans sa volonté de mettre fin aux agitations du Fatah Al Islam dans le camp palestinien de Nahr el Bared. Seul le Hezbollah chiite maintient une attitude ambiguë vis-à-vis de ce problème.

**Certes, ces manifestations du sentiment national ne rassemblent pas forcément toutes les communautés sur des projets politiques communs, mais la nation libanaise existe néanmoins fortement.**

## **2. Quelle est la place du Liban dans la géopolitique tourmentée de cette région ?**

Le pays est doté d'une armée faible, peu capable de contrôler l'ensemble de son territoire. Alors même que le Liban est au cœur des enjeux, tensions et rapports de force au Proche Orient. Le territoire libanais en porte les séquelles : la guerre de l'été 2006 a causé la mort de plus de 1200 personnes, plus d'1 million de personnes déplacées, 15000 logements détruits, plus de 100 ponts et routes coupées ou endommagées ... un ensemble de pertes estimées à plus de 3,6 milliards de dollars.

### **Quels sont les enjeux ou les interactions géopolitiques entre le Liban et le reste de la région ?**

La réponse à cette question peut être organisée autour de cinq idées :

#### **1. Le Liban est concerné par la géopolitique de l'eau (Carte : Des ressources en eau convoitées)**

La volonté de sécurisation du Sud du Liban ne consiste pas seulement pour Israël à y neutraliser les possibilités de tirs de roquettes sur le nord de l'Etat hébreux. Il s'agit aussi de sécuriser une partie des approvisionnements en eau douce d'Israël puisque les grandes conduites hydrauliques de ce pays sont alimentées à partir de la région du lac Tibériade lui-même approvisionné par les écoulements venus du Liban

et de la Syrie (plateau du Golan). Le problème des fermes de Cheeba, objet d'un litige entre Israël et le Liban, n'est pas sans rapport avec le problème de l'eau.

## **2. La question palestinienne a souvent cristallisé les relations entre Israël, le Liban et la Syrie.**

(Carte : les camps palestiniens)

Le Liban est en effet concerné au 1<sup>er</sup> chef par la question palestinienne du fait de la présence forte de cette communauté sur son territoire. Les camps de réfugiés sont gérés depuis un accord de 1969 par les Palestiniens eux-mêmes. Cet accord a été abrogé en 1987 mais l'armée libanaise n'y pénètre généralement pas et ces camps sont autogérés par des milices palestiniennes. Inversement, les palestiniens qui résident dans ces camps ne peuvent pas en sortir sans autorisation : le désœuvrement et la misère règnent dans ces espaces clos et surpeuplés qui deviennent ainsi des poudrières sociales et des terrains favorables au développement de l'islamisme radical comme en témoignent les événements actuels.

La question palestinienne a toujours été un facteur déstabilisateur pour le Liban.

- La présence massive des palestiniens et surtout de l'OLP après 1970 va exacerber les clivages de la société libanaise en déséquilibrant le fragile équilibre communautaire. Cela va provoquer un conflit entre des communautés (dont une majorité de chrétiens) qui refusent l'activisme des Palestiniens à travers l'OLP sur le territoire libanais et qui en souhaite même le départ rapide et d'autres communautés (en majorité musulmanes) qui soutiennent l'organisation palestinienne. Ce sera un des facteurs de la guerre civile qui débute au Liban en 1975.
- le problème palestinien sera aussi un des éléments qui fait que depuis la fin des années 70 le Liban est tiraillé entre la Syrie et Israël.

Dès 1976, la Syrie intervient au Liban à l'appel des Chrétiens débordés par l'OLP et ses soutiens :

- Damas craignait de voir l'activisme palestinien déborder en Syrie ;
- La Syrie souhaitait intervenir avant qu'Israël ne le fasse ;
- Ainsi, la Syrie devenait un acteur majeur sur la scène politique intérieure du Liban.

La présence palestinienne est aussi un facteur des relations difficiles avec l'Etat hébreux.

- Le territoire libanais a en effet été utilisé dès la fin des années 40 par des commandos palestiniens pour, à partir des camps de réfugiés, mener des opérations dans le Nord d'Israël.
- C'est cette situation qui conduira l'armée israélienne à intervenir d'abord en 1978 puis surtout en 1982 pour faire cesser les attaques de commandos pilotés par l'OLP sur la Galilée, le Nord d'Israël. Ainsi, le Sud Liban sera occupé par Israël jusqu'au retrait de l'an 2000.

- Aujourd'hui, les relations du Liban avec Israël dépassent la question palestinienne et se cristallisent autour du fondamentalisme religieux du Hezbollah et de sa « guerre sainte » contre Israël. (mais les deux questions sont souvent proches ou mélangées)

Cet été, on a bien vu qu'il y avait une solidarité entre le combat du Hezbollah et la cause palestinienne : la rue, en Cisjordanie et à Gaza, s'est très vite mobilisée contre l'intervention israélienne au Liban. Dans l'autre sens, l'action du Hezbollah (enlèvement de soldats israéliens à la frontière du Liban) a été souvent interprétée comme une manifestation de solidarité, avec le Hamas et ses milices qui avaient enlevé aussi un soldat israélien et qui étaient aux prises avec l'armée de l'Etat hébreux qui menait une opération à Gaza simultanée avec celle du Liban.

Les événements des derniers jours dans le camp palestinien de Nahr el Bared montrent encore une fois cette imbrication des questions islamistes et palestiniennes (Fatah islamiste) même si Samir FRANGIE, député maronite, explique que la dimension palestinienne de ce mouvement est secondaire et qu'il est en réalité instrumentalisé par la Syrie.

### **3. Depuis près de 50 ans, le Liban semble souvent pris en tenaille entre la Syrie d'un côté et Israël de l'autre** (Carte : Le Liban, entre Syrie et Israël).

- Le Liban est écartelé entre Israël qui cherche légitimement à sécuriser le Nord de son territoire ..., face aux commandos palestiniens d'abord puis aujourd'hui face à un Hezbollah dont les membres les plus extrémistes rêvent d'un Etat islamique au Liban et qui contestent l'existence même de l'Etat hébreux ...
- ... et la Syrie avec laquelle le Liban a signé en 1991 un traité « de fraternité et de coopération » et qui souhaite, sous le prétexte de protéger le Liban des agressions extérieures mais aussi de le stabiliser ou de le pacifier, mettre le pays sous son influence. C'est une volonté toujours réelle même si la Syrie a du se retirer du Liban suite à l'assassinat de Rafic Hariri.
- Depuis lors, elle joue plutôt un rôle déstabilisateur pour éviter la formation d'un tribunal international décidé par l'ONU pour rechercher et juger les commanditaires de l'assassinat de Rafic HARIRI (la formation de ce tribunal a été finalement décidée par le conseil de sécurité de l'ONU le 31 mai 2007).
- Plus largement, depuis le début du siècle, la Syrie n'a jamais accepté d'être privée d'une des provinces qui lui était rattachée du temps de l'Empire ottoman et, ainsi, d'être amputée d'une partie de son débouché maritime sur la Méditerranée ;
- La Syrie au sein de laquelle certains rêvent toujours de la « grande Syrie » considère en fait que le Liban fait partie, de manière légitime, de sa zone d'influence et de contrôle.

### **4. Le Liban serait un des champs d'expression des ambitions politiques de l'Iran** (Carte : Les communautés chiites au Proche et Moyen-Orient).

- Selon Yves Lacoste, on peut penser que la crise de l'été 2006 ne se serait pas déclenchée sans l'aval du président Ahmadinejad qui n'a cessé de proclamer qu'il fallait rayer Israël de la carte. Certains observateurs considèrent même qu'une sorte d'arc chiite reliant l'Iran, les forces chiites d'Irak et le Liban, à travers le Hezbollah, serait en train de se dessiner, avec peut-être la complicité de la Syrie. Cet arc chiite modifierait les équilibres géopolitiques de la région. Ce constat semble devoir être largement nuancé :
- le Hezbollah ne peut pas être réduit à un bras armé de l'Iran, n'a pas été transplanté de l'extérieur au Liban. Il a été démontré plus haut que la communauté chiite libanaise existait et avait toute sa place au Liban bien avant d'être éventuellement instrumentalisée par Téhéran ;
- l'idée d'un arc chiite partirait de l'hypothèse d'une communauté chiite soudée, homogène, par delà les frontières, ce qui ne correspond pas à la réalité. En Irak, au Liban, beaucoup de chiites ne se reconnaissent pas dans la politique du président Ahmadinejad. La seule communauté chiite libanaise est elle-même traversée par de nombreux clivages familiaux et claniques ;
- il y a incontestablement eu cet été un rapprochement d'intérêt entre la Syrie et l'Iran qui a créé un contexte favorable à la guerre opposant le Hezbollah à Israël.

**Coté iranien**, il y avait une utilité à ouvrir un nouveau front pour reléguer au second plan la question du nucléaire qui oppose Téhéran aux occidentaux, il s'agissait d'alléger la pression internationale.

**Coté syrien**, la déstabilisation du Liban avait l'intérêt de rendre impossible ou de repousser la mise en œuvre de la résolution du conseil de sécurité qui prévoit la mise en place d'un tribunal à caractère international pour rechercher et juger les commanditaires de l'assassinat de l'ancien premier ministre Rafic Hariri, perspective qui gêne considérablement Damas. Mais il est bien évident que sur le long terme, la Syrie ne peut accepter une influence trop importante de l'Iran sur la région.

### **5. Le Liban doit aussi être considéré dans un ensemble géopolitique plus large, de la Méditerranée au Moyen Orient** (Carte : Alliances et troupes américaines au Moyen-Orient en 2005).

A l'ouest du Liban, se trouve le monde méditerranéen, largement occidentalisé, concerné par le partenariat euro-méditerranéen et la présence des Etats-Unis dans le « lac américain » qu'est la Méditerranée.

A l'Est, s'étend une zone instable avec la Syrie, l'Iran, désignés comme « Etats voyous » faisant partie de l'axe du mal ou « postes avancés de la Tyrannie » (selon les dénominations successives du Président Bush).

**Entre ces deux ensembles ; il y a un axe Nord/Sud allié des occidentaux mais fragile :**

- la Turquie, membre de l'OTAN, ayant des accords de coopération militaire avec Israël. La Turquie, héritage de la présence ottomane au Liban, ne se désintéresse pas de ce dernier qu'elle considère appartenir à sa zone d'influence. Cet été, la rue turque a manifesté plutôt en faveur du Hezbollah, a critiqué l'attitude pro-israélienne du gouvernement. La question de la participation de l'armée turque à la FINUL a été posée. La Turquie participe à la FINUL mais de nombreux députés turcs ont demandé qu'elle ne participe pas directement au désarmement des milices du Hezbollah s'il était décidé ;

- Israël, allié des occidentaux mais faisant face à la cause palestinienne largement soutenue par les opinions publiques arabes (souvent plus que leurs gouvernement d'ailleurs) qu'elle fédère et la victoire du Hamas lors des dernières élections législatives palestiniennes ;

- l'Egypte, alliée des occidentaux, mais un pays fragilisé par la fin prochaine du long règne d'Hosni Moubarak et par la montée en puissance des frères musulmans dont le Hamas, le mouvement de résistance islamique est largement issu ;

- l'Arabie Saoudite, pilier des occidentaux dans la région, mais en situation de grande fragilité politique.

Il y a donc là tout un axe de tensions, voir de confrontations entre laïcité et fondamentalisme religieux, entre occident (d'autant plus qu'il y a des soldats occidentaux dans le cadre de l'OTAN ou des forces de l'ONU) et islamisme radical, le tout étant exacerbé par la question palestinienne. Ajoutons la volonté américaine d'intégrer cet ensemble dans le « projet Grand Moyen-Orient » de G. Bush. **Au cœur de cet axe, le Liban est une sorte de pierre angulaire.** Société multiconfessionnelle, multiculturelle, il lui est difficile voir impossible de ne pas subir les contrecoups de toutes ces tensions. Le Liban est une sorte de réceptacle ou de caisse de résonance des affrontements et tensions de la région.

**Conclusion.**

Le défi pour le Liban est celui de sa souveraineté aussi bien vis-à-vis de la Syrie que d'Israël mais aussi des milices et des clans qui agissent sur son territoire. Le désarmement de ces milices, et en particulier celle du Hezbollah, apparaît comme une des conditions pour relever ce défi de la souveraineté. La communauté internationale, à travers sa présence au Liban, doit permettre à la fois de rétablir un véritable contrôle des autorités libanaises sur son territoire de manière notamment à ce que la sécurité du nord d'Israël ne soit plus menacée depuis le sud du Liban. Un long et difficile chemin reste à parcourir pour atteindre cet objectif d'autant plus que le mandat de la FINUL est ambigu : elle n'a pas pour mission de désarmer le Hezbollah mais ... d'empêcher qu'il se réarme.

Enfin, la crise politique libanaise montre que ce pays a besoin de refonder son pacte national à partir d'un nouvel équilibre entre les communautés. C'est une condition indispensable à la survie de l'Etat-nation libanais.



## **LE ROLE DE LA FRANCE DANS LA FORMATION DE L'ETAT DU GRAND LIBAN (1918-1920).**

### **Gérard D. KHOURY**

*Après un doctorat d'Histoire sur la France au Levant, travaille et milite dans le cadre du Mouvement Condorcet sous l'égide de la Ligue française de l'Enseignement. Il est actuellement chercheur associé à l'Institut de Recherches et d'Etudes sur le Monde Arabe et Musulman (IREMAM) d'Aix en Provence. Historien et romancier, a publié, entre autres ouvrages, La France et l'Orient arabe. Naissance du Liban moderne (1914-1920); Un siècle pour rien. Le Moyen-Orient arabe de l'empire ottoman à l'empire américain (en coll. avec J. Lacouture et G. Tuéni) et Une tutelle coloniale. Le mandat français en Syrie et au Liban. Ecrits politiques de R. de Caix.*

Mon Général,  
Monsieur le Recteur,  
Mesdames, messieurs,

Merci de m'accorder un peu d'attention pour vous présenter le rôle de la France dans la formation de l'Etat du Grand Liban. Pour ce faire, je voudrais évoquer trois moments fondateurs de la présence française au Levant du XVIème au XIXème siècle. La France au XIXème siècle a pu ainsi aider les nationalistes du Mont Liban, puis leur a permis de constituer un état-nation au début du XXème siècle - le Grand Liban - suivant un modèle influencé par le mouvement des nationalités du XIXème siècle. Cette question de l'état-nation libanais, comme Alain Joyeux l'a rappelé, reste une question tout à fait présente aujourd'hui, puisque nous sommes à l'heure où tous les enjeux et tous les risques sont possibles. Je suis binational : Français d'origine libanaise, et Libanais de culture française. Né sous le mandat français, je suis intimement lié à ce parcours de longue durée de la France aussi bien par ma profession d'historien que dans mon être qui reste marqué par cette dualité.

Parler du Liban est difficile parce qu'on se heurte au moins à deux écueils : le premier, ce sont les passions et les idéologies, et elles sont nombreuses, d'une part comme conséquences du partage des provinces arabes de l'Empire ottoman - que je vais évoquer dans un moment - et d'autre part en raison de la complexité des faits, qui est souvent un masque pour leur compréhension. Je vais donc essayer, non pas de simplifier parce que ce serait blesser la réalité, mais de rendre intelligible dans la longue durée, les raisons de cette relation intime subjective, presque affective entre la France et le Liban.

Le premier temps que j'indiquerai, c'est celui de François 1<sup>er</sup> et de Soliman le Magnifique. L'évocation de la présence française au nom du concert européen en 1860 pour faire cesser les massacres entre Druzes et chrétiens, marque le deuxième temps. Déjà, à cette époque, on disait avec un euphémisme qu'on va réutiliser au XXème siècle, les « événements ». C'est le deuxième moment où la France joue un rôle majeur au nom du concert européen. Le troisième moment interviendra à la fin de la Première Guerre mondiale et c'est celui du démembrement, du dépeçage des provinces arabes de l'Empire ottoman par la France et la Grande-Bretagne. A chacun de ces moments, la France s'affirme capable d'une grande politique

### **L'alliance de François 1er et de Soliman le Magnifique**

Revenons au XVIème siècle. Il faut dire que François 1<sup>er</sup> a eu du courage. C'était un souverain qui avait un certain nombre de difficultés en France et cherchait une alliance avec Soliman le Magnifique pour prendre à revers militairement et politiquement les Habsbourg. Cela n'a pas été une chose aisée et il a longtemps hésité à s'entendre avec le prince des Infidèles. Il a envoyé un émissaire secret, puis a tergiversé avant de se déterminer à cette alliance, qui était au départ une alliance politique et militaire. J'insiste donc sur cet aspect politique et le militaire, parce que ce qu'on en voit et ce qu'on en dit par la suite est axé sur autre chose. C'est centré sur l'économique et le culturel, c'est à dire sur les Capitulations et sur la protection des chrétiens d'Orient et des Lieux saints. Le sultan Soliman le Magnifique règne alors sur un Empire ottoman à son apogée. Le sultan est très puissant, par rapport au roi de France, et il est dans une position dominante au XVIème siècle. Cette alliance, qui intervient en 1535, va permettre à la France de bâtir une position absolument inexpugnable au Levant, d'asseoir l'influence économique et culturelle française à partir de cette

alliance politique. Le sultan, par une politique de firmans, va accorder d'abord le privilège des Capitulations qui sont, si vous le voulez, en simplifiant, la clause de la nation la plus favorisée, ce qui va permettre des échanges économiques et commerciaux particulièrement favorables à la France dans l'Empire ottoman.

D'autre part, les ressortissants français seront jugés dans le cadre d'une extraterritorialité, ce qui, dans les affaires, permettait des règlements beaucoup plus faciles et beaucoup plus justes que dans le cadre de tribunaux ottomans où les Français auraient été défavorisés. Parallèlement à cette politique commerciale et économique, un firman du sultan donne à la France la protection des chrétiens d'Orient et des Lieux saints.

Or ceci va être à la base d'une influence de longue durée, qui va aller jusqu'en 1920 et asseoir le rôle culturel et religieux de la France, à tel point que dans le cadre de l'Empire ottoman, pendant quatre siècles, quand on voulait désigner les Européens, on les désignait par le terme générique de *Frangé* ou Français. C'est dire à quel point, la France a été un élément précurseur de la politique européenne. Les Capitulations françaises seront suivies naturellement par d'autres Capitulations, par d'autres ententes avec d'autres pays européens, particulièrement avec les Républiques de Gênes et de Venise, puis avec les Hollandais et les Anglais, etc. Ce que je veux pointer ici, c'est que dans ce premier moment de la présence française, il y a une primauté du militaire et du politique et il y a des retombées secondaires qui seront le commercial, l'économique et le culturel.

C'est important parce que, par la suite, on ne va avoir de visibilité que pour la protection des chrétiens d'Orient, c'est à dire particulièrement pour le rôle de la France, comme puissance catholique et romaine, oubliant l'origine militaire et politique de l'entente. La France apparaîtra ainsi, aux membres du concert européen, comme la puissance de défense de la chrétienté d'Orient et des Lieux saints de Jérusalem. Ceci, naturellement, vient conforter l'aspect romantique et subjectif du rôle de la France depuis les Croisades. Cela dépasse le cadre historique que je me suis imparti. Rappelons toutefois que les maronites cherchent à utiliser les Croisades comme un soutien de la France aux chrétiens, et ils citent très souvent une lettre de Saint Louis, qui est considérée aujourd'hui comme apocryphe, donnant à la nation libanaise - le mot nation est alors utilisée dans une autre acception et désigne un groupe communautaire - la protection de la France, ainsi qu'à son patriarche, à ses prêtres et à ses habitants. Depuis une trentaine d'année, la communauté chiite par la voix de ses historiens cherche à légitimer aussi son existence au Liban dans la longue durée, en la faisant remonter aux émirats<sup>1</sup> chiites de Tripoli aux 12 et 13 ème siècles. Il faut souligner ici que les communautés minoritaires chrétiennes, à l'époque ottomane, sont protégées par la France et que dans l'imaginaire des chrétiens de la Montagne, cette lettre, même apocryphe, est considérée par eux comme une sorte de lien très ancien entre la France et le Mont Liban. Notez que jusqu'à la fin de l'Empire ottoman et son démembrement à la Conférence de la paix à Paris en 1919-1920, il n'y a pas d'Etat/nation, il n'y avait alors que des provinces arabes et un territoire de refuge des minorités au Mont Liban comme l'a évoqué Alain Joyeux.

Ce premier moment, donc de Soliman le Magnifique et François 1<sup>er</sup>, va asseoir l'influence française au Levant et c'est sur ce socle que les rois de France - Louis XIV, Louis XV, etc. - vont assurer les chrétiens du Liban de leur protection par des lettres successives. Ce sera également le renouvellement à la France des Capitulations par des sultans ottomans. Evidemment, au moment de la Révolution française et au lendemain de la Révolution française, tout ceci va être un moment mis entre parenthèses, mais très vite au XIXème siècle, la France reprend son rôle au Levant.<sup>2</sup>

## **L'intervention militaire française de 1860 au Mont-Liban**

La situation du Mont-Liban<sup>3</sup> va être particulièrement sensible au XIXème siècle dans ce deuxième moment que j'évoquerai maintenant. Il y a des troubles, des « événements » pour reprendre encore une fois l'euphémisme utilisé pour parler des violences entre communautés chrétiennes et druzes (1840-1860). Ces conflits sont très souvent analysés comme d'origine communautaire, et ils le sont, mais il faut aussi les

---

<sup>1</sup> Emir ou prince, émirat ou principauté.

<sup>2</sup> On ne parlait alors ni de Proche-Orient, qui est une conception géographique française (les pays de Syrie, Liban, Palestine, Jordanie et Irak ou Croissant fertile), ni de Moyen-Orient, qui est une conception anglo-saxonne, qui va de l'Egypte jusqu'à l'Afghanistan.

<sup>3</sup> Le Mont Liban, qu'on désigne aussi par le terme la « Montagne » avec un grand M est par excellence le lieu de refuge de toutes les communautés minoritaires qu'elles soient chrétiennes ou musulmanes. (La Montagne fait à peu près 5000 km<sup>2</sup>, tandis que le Grand Liban aura 10 452 km<sup>2</sup>).

considérer comme le reflet sur la terre libanaise de toutes les crises du Levant à l'époque ; c'est au Mont-Liban que se noue le conflit entre d'une part la Sublime porte et d'autre part l'Égypte de la vice-royauté de Mohammad Ali. Ce dernier a des ambitions expansionnistes dans les provinces syriennes de l'Empire ottoman. Le deuxième élément de complexité de ce XIXème siècle est la rivalité entre l'Empire ottoman et Mohammad Ali, qui envoie son fils, Ibrahim Pacha, conquérir des provinces syriennes de l'Empire, à tel point que la Sublime Porte commence à s'inquiéter de la puissance grandissante du Vice-roi d'Égypte. Je pense pour ma part qu'entre les acteurs locaux ou internes au Liban et les acteurs régionaux eux-mêmes les choses auraient pu, à la limite, se gérer, mais ce qui rend encore plus compliquées les choses, c'est l'intervention des grandes puissances de l'époque, la France et la Grande-Bretagne.

### **La loi des trois niveaux**

Nous avons là le premier moment où apparaît ce que j'appelle la loi des trois échelles ou niveaux : interne, régional et international et sans laquelle on ne comprend rien à la situation du Mont-Liban d'hier et au Liban d'aujourd'hui. La position géographique et géostratégique du Mont-Liban et du Liban rend ce territoire vulnérable à toutes les rivalités régionales et internationales. Cette complexité des trois niveaux, à mon avis, se reproduit aussi bien entre 1975-1990, mais de nouveau au cours de la guerre de juillet 2006. Nous avons donc un premier choc en 1860, qui sera suivi de plus d'un siècle de paix civile de 1860 à 1975 ; puis un deuxième choc entre 1975 et 1990 avec seulement 15 ans de « récupération » ou d'accalmie entre 1990 et 2006. Puis le troisième choc de la guerre des 33 jours entre Israël et le Hezbollah. Le Liban est maintenant secoué d'une manière trop fréquente pour sa population, qui ne sait plus comment réagir : rester ou partir ? Cela devient insupportable et invivable pour ces populations, en particulièrement après la guerre de cet été, alors que depuis à peine 15 ans le Liban se reconstruisait...

### **Le rôle de la France dans la formation de l'Etat du Grand-Liban**

Après cette parenthèse sur la loi des trois niveaux, je reviens au troisième temps qui est celui où la France va essayer de préserver son influence dans le Levant. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, la France et la Grande-Bretagne, s'appuyant sur une série d'accords, sur lesquels on a beaucoup glosé et qu'on a beaucoup critiqués - les accords Sykes-Picot - vont découper les provinces arabes de l'Empire ottoman pour constituer des Etats/nations. Je ne vais pas entrer dans le détail de ces accords, je vous dirai simplement que ces accords ainsi qu'une correspondance entre le Chérif Hussein de la Mecque, gardien des Lieux saints de l'islam et M. Mac-Mahon, haut-commissaire anglais au Caire, promettaient aux Arabes un royaume arabe indépendant ou une confédération d'Etats arabes indépendants, pour les entraîner dans la guerre contre les Turcs.

C'est, en effet, sur la base de ces accords, avec des zones d'influence pour la France et pour la Grande-Bretagne, que sont formés les futurs Etats sous mandat anglais et français. Ce qui constituera la Syrie et le Liban se trouve dans la zone bleue accordée par les accords Sykes-Picot à la France, ainsi que la Cilicie qui sera donné à la Turquie kémaliste. Avant les règlements définitifs, les Anglais avaient installé l'émir Faysal à la tête du gouvernement arabe de Damas, qui exerçait son pouvoir sur toute la partie intérieure de la Syrie, celle des quatre villes de Damas, Homs, Hama et Alep, mais sans qu'on ait défini dans les accords Sykes-Picot et dans la correspondance MacMahon/Hussein les limites territoriales de cet Etat arabe. Rien n'est précisé pour savoir si cet Etat arabe aurait une façade maritime ou pas, ce qui posera un problème ultérieurement. La Grande-Bretagne, elle, réunira la haute et la basse Mésopotamie (vilayet de Bagdad et de Basra), plus le vilayet de Mossoul que la France accepte de céder à l'Angleterre en contrepartie de sa participation dans le pétrole de la *Turkish Petroleum Company*, pour former le royaume d'Irak. Les Anglais établissent également leur mandat sur la Palestine, divisée entre les ambitions nationales palestiniennes et le jeune mouvement sioniste. Ces découpages, fondés sur les accords secrets entre Anglais, Russes et Français, vont au lendemain de la guerre faire l'objet de grandes discussions. La Russie, ayant fait sa révolution en octobre 1917, signe une paix séparée avec l'Allemagne et ne va plus être partie prenante à l'exécution de ce partage de l'Empire ottoman, alors qu'elle avait été très désireuse d'arriver aux mers chaudes, aux Détroits, son rêve depuis Pierre le Grand et la Grande Catherine. La Russie révolutionnaire va ainsi renoncer à cette politique des accords secrets que la France et la Grande-Bretagne ont fixé pendant la guerre pour prévoir le partage de l'Empire ottoman.

Il y a un autre pays concerné par ces accords secrets, c'est l'Amérique de Wilson, puisqu'elle entre en guerre en 1917. Les Alliés ont besoin d'hommes, ce qui est déterminant pour le front européen, mais aussi ont besoin d'un soutien financier, c'est ce à quoi répond l'Amérique. En la matière, la communauté juive aux Etats-Unis a été très largement sollicitée pour son soutien financier, et dans ce contexte, l'Angleterre de Lloyd George favorise la déclaration de Balfour du 2 novembre 1917 octroyant aux sionistes un foyer national juif en Palestine. Avec les accords Sykes-Picot, la correspondance MacMahon/Hussein et enfin cette déclaration Balfour, qui est à l'origine de l'Etat d'Israël, nous avons les éléments qui vont présider à la fin de l'Empire ottoman. Il y avait donc la zone rouge d'influence anglaise, la zone bleue d'influence française et la zone brune qui aurait dû être la Palestine avec une internationalisation de Jérusalem pour donner satisfaction aux puissances catholique et orthodoxe.

Tout cela va être bouleversé au lendemain de la guerre, car la Grande-Bretagne se trouve, sur le terrain, en position de puissance dominante avec des moyens militaires considérables. Au lendemain de la guerre les Anglais ont aux alentours de 500 000 soldats sur place - ils ont été jusqu'à un million durant la guerre -, alors que le petit Détachement français de Syrie et de Palestine va osciller entre 2000 et 8000 hommes au maximum. La proportion de la présence militaire influe sur l'opinion des populations, qui sont les témoins de ce déséquilibre entre Français et Anglais. Ce déséquilibre, pendant un an, va constituer pour la Grande-Bretagne, une tentation d'améliorer sa part dans les partages de l'Empire ottoman.

Durant toute l'année 1919, Clemenceau va avoir une position très ferme à l'égard des Anglais, car dès le début de la Conférence de la paix, avant même son ouverture en janvier 1919, Clemenceau va se rendre avec Foch à Londres et s'entendre avec Lloyd George, le Premier ministre anglais, sur la base d'un souci qui obsède Clemenceau : plus jamais d'insécurité sur le Rhin. En contrepartie de ce qu'il espérait obtenir des Anglais, c'est à dire leur soutien pour sécuriser la frontière du Rhin, il cède à l'Angleterre la région de Mossoul. Contrairement à ce qu'on a dit très souvent de Clemenceau, et jusqu'à aujourd'hui, il a permis à la France d'assurer son approvisionnement pétrolier. C'est grâce à Clemenceau, qu'en échange de la région géographique de Mossoul, il a obtenu de Lloyd George, les parts financières allemandes dans la *British Petroleum Company* qui deviendra l'IPC, l'*Irak Petroleum Company*. Eh bien ces parts allemandes représentaient 25% des intérêts de cette société et ce sont ces parts que la France va avoir en contrepartie de la cession de la région de Mossoul. Deuxième demande de Lloyd George à Clemenceau, c'est la Palestine. Clemenceau est un anticlérical et donc il peut facilement accepter l'idée de céder la Palestine, mais il sait que la France, puissance catholique romaine, peut y être réticente. Il ne faut pas oublier en toile de fond, à la demande du concert européen et de Napoléon III, l'intervention militaire française de 1860 avec à sa tête le Général Beaufort d'Hautpoul. Il n'est donc pas question pour Clemenceau de renoncer trop rapidement aux Lieux saints et à la protection des chrétiens d'Orient Il dit donc à Lloyd George : « Bon écoutez, c'est d'accord, mais il faut quand même que j'ai l'aval du Quai d'Orsay et de mon équipe ».

Voilà donc comment se constituent les négociations entre hommes politiques pour se partager les régions qui les intéressent en vue d'intérêts géopolitiques et géostratégiques ! Clemenceau, pendant toute l'année 1919, après avoir cédé en décembre sur ces deux points, va lutter point par point contre la présence anglaise au Levant. Il va obtenir militairement la relève des troupes anglaises par les troupes françaises en septembre 1919, ce qui fait basculer complètement les choses. Ce qui va permettre à Clemenceau d'avoir la main sur le plan politique.

Dès lors se joue la poursuite ou non de la politique française ancrée dans cette relation privilégiée entre la Sublime Porte et la France qui a duré de 1535 jusqu'en 1918. Si on veut trouver une clé d'explication de cette politique, on peut dire, sans risque d'erreurs, que c'est une politique qui va du fort au faible, c'est à dire de la majorité vers les minorités. Cette politique va du sultan/calife, représentant la majorité sunnite dans l'Empire ottoman aux minorités, communautés protégées et tout particulièrement les chrétiens maronites du Mont Liban qui sont des alliés de la France.

En 1919-1920, Clemenceau est entouré au quai d'Orsay de personnes qui connaissent parfaitement les fondements de l'influence française au Levant. Clemenceau, à force de fermeté et de négociations et après un premier échec des négociations avec Faysal en avril 1919, va arriver à la reconnaissance d'un royaume arabe indépendant et d'un Liban souverain indépendant dans le cadre d'un accord provisoire du 6 janvier 1920

négocié par Philippe Berthelot et Louis Massignon. C'est Robert de Caix<sup>4</sup> qui avait mené, à la demande de Clemenceau, la négociation ratée d'avril 1919. Je me suis beaucoup intéressé à lui, parce que je me suis rendu compte que cet homme, grand publiciste et membre du petit parti colonial, va être capable de renverser la politique de Clemenceau. Robert de Caix avait échoué dans sa négociation avec l'émir Faysal, non pas pour mettre des bâtons dans la roue de la politique de Clemenceau, mais parce qu'à ce moment-là, la politique anglaise est une politique qui est très gênante pour la France et a la main mise sur le royaume arabe de Damas et sur l'émir Faysal. Ce jeu est mené par quelqu'un que vous connaissez tous si vous avez vu au cinéma la grande épopée de Lawrence d'Arabie, c'est le colonel Lawrence. Le colonel Lawrence est auprès de l'émir Faysal le conseiller privilégié. Il l'a été durant la guerre au moment de la révolte arabe, qui a entraîné les arabes dans la lutte contre les Turcs en juin 1916, épisode que je n'ai pas évoqué pour ne pas trop compliquer les choses et que j'indique entre parenthèses ici. Le colonel Lawrence et l'Angleterre vont essayer de faire pression sur l'émir Faysal pour qu'il s'entende avec la France dans des conditions moins favorables que celles que les Français souhaitent obtenir. Cela échoue donc en avril 1919. Mais dans un deuxième temps, après la relève des troupes anglaises par les troupes françaises, en décembre 1919 et début de janvier 1920, Clemenceau, juste avant de quitter le pouvoir, va obtenir un important accord qui a longtemps été considéré comme seulement paraphé, donc sans valeur réellement juridique, mais qui en réalité a été signé et gardé secret pour permettre à l'émir Faysal face à ses partisans « extrémistes » et à la France face à la perfide Albion, de ne pas mettre en danger son exécution. Je l'ai découvert en 1988 bel et bien signé dans la Conservation des traités des Archives diplomatiques du quai d'Orsay à Paris.

Cet accord reconnaissait dans son préambule l'existence d'un royaume arabe indépendant et souverain, avec les quatre villes qui avait été promises dans la correspondance MacMahon/Hussein et les accords Sykes-Picot. Cet accord prévoyait dans son article 4 que le Liban serait un Etat indépendant et souverain dans les limites territoriales à définir par la suite quand le territoire du royaume arabe serait défini lui-même. Clemenceau s'est inspiré des deux politiques classiques de la France : la grande politique de la France envers l'Empire ottoman et la petite politique de la France à l'égard des minorités. Clemenceau s'appuie donc sur la majorité arabe sunnite représentée par l'émir Faysal et sur les minorités chrétiennes du Mont-Liban. Clemenceau, tout en étant anticlérical comme l'était Gambetta, - c'est lui qui avait eu cette petite formule étonnante, « l'anticléricalisme, disait Gambetta, n'est pas un article d'exportation » - savait parfaitement que les missions et les congrégations religieuses étaient les meilleures ambassadeurs non seulement de la culture française mais aussi de la politique et de l'action française au Levant. Clemenceau harmonise donc, tout en étant anticlérical, cette politique de soutien aux chrétiens d'Orient - il a reçu la visite en octobre 1919 du patriarche Elias I<sup>er</sup>, patriarche de tout l'Orient, d'Antioche, des maronites – et le premier essai du siècle de grande politique française à l'égard des Arabes. Le patriarche vient à Paris s'inquiéter justement de ce que la France va faire pour le Mont-Liban. Clemenceau, dans cet accord provisoire, réussit le tour de force de préserver la grande politique et la petite politique de la France.

Malheureusement, Clemenceau n'est pas élu président de la République, mais c'est Paul Deschanel. Les milieux coloniaux, et Robert de Caix, qui en est un des grands représentants, estiment que les intérêts de la France face à la Grande-Bretagne, seront mieux préservés si on s'appuie sur les minorités plutôt que sur la majorité. Robert de Caix est contre le nationalisme qu'il appelle « chérifien », c'est-à-dire le nationalisme arabe, et pendant six mois, il va tout faire pour que ce combat aboutisse à son élimination de la scène orientale en faveur d'une politique s'appuyant sur les minorités.

C'est encore une action militaire et politique qui va intervenir pour arbitrer les éléments en présence : c'est la bataille de Mayssaloun du 24 juillet 1920. Cette bataille est le point culminant d'un bras de fer entre l'émir Faysal et le général Gouraud, qui a été nommé en novembre 1919 Haut-commissaire de la République française en Syrie, Liban et en Cilicie. Son Secrétaire général n'est autre que Robert de Caix. Malgré l'échec de ce dernier dans la négociation avec l'émir Faysal, Clemenceau l'a quand même nommé au poste de Haut commissaire, dans une politique d'équilibre par rapport aux milieux coloniaux. Robert de Caix, entre janvier 1920 et juillet 1920, date de la bataille de Mayssaloun, va systématiquement s'appliquer à casser la politique de Clemenceau. Et il va réussir ! A partir de ce moment-là, la politique française au lieu d'harmoniser les rapports entre majorité et minorités, va s'appuyer uniquement sur les autonomies locales, c'est-à-dire sur les minorités et Robert de Caix a une formule qui résume très bien cette politique : « il faut mettre ces autonomies locales dans un vitrail, dont le plomb sera français ». Cette politique du « diviser pour régner »

---

<sup>4</sup> J'ai consacré à de Robert de Caix un ouvrage : Une tutelle coloniale, le mandat français en Syrie et au Liban, écrits politiques de Robert de Caix, Editions Belin, Paris, octobre 2006.

va être utilisée également par la Grande-Bretagne en Irak : elle va placer une minorité sunnite, certes représentée par l'émir Faysal, chassé de Damas après la bataille de Mayssaloun et légitimé aux yeux des musulmans comme descendant du Prophète - c'est la minorité sunnite - face à une majorité chiite et kurde.

Ce déséquilibre va perdurer jusqu'à Saddam Hussein. En Palestine, rappelons que la Grande Bretagne a mis en présence deux nationalismes minoritaires. Le Proche-Orient, après la Première Guerre mondiale, va être déséquilibré car la majorité sunnite va être mise au rang d'une minorité ! Dès 1928 en Egypte, vous avez la conséquence de cette politique avec la montée des Frères musulmans, qui avec El Banna vont s'opposer à cette politique européenne. Les extrémismes et les terrorismes, de mon point de vue, ont des racines très profondes et notons que déjà la Société des Nations, dans les années 30, parlait de terrorisme et cherchait à le définir. Il faut souligner ici que la racine et l'origine des problèmes d'aujourd'hui sur la scène politique ne peuvent se comprendre que par l'analyse de longue durée, seule capable de les rendre vraiment intelligibles. Je crois pour ma part qu'il y a un déséquilibre profond dans la région entre majorités et minorités. Prenons la métaphore de la pyramide : si les minorités sont placées sur le haut de la pyramide et la majorité dans le bas, on fait ainsi tenir la pyramide sur sa tête et non sur sa base ! Dès ce moment-là, on n'a pas tenu compte des éléments majoritaires dans le monde arabe. Clemenceau, après avoir quitté la politique, ne s'est plus jamais intéressé à la politique du Proche-Orient. Pour tout ce qui concerne le pétrole, il faut souligner que c'est Clemenceau qui a assuré la pérennité de l'approvisionnement pétrolier de la France jusqu'en 1945 ! Il s'était battu bec et ongle au Conseil des Quatre, pendant la crise de 1919 entre Anglais et Français, non seulement pour assurer cet approvisionnement, mais aussi pour sécuriser son acheminement.

Ceci permet peut-être de comprendre pourquoi la France, au moment de la constitution des états en 1920, a déséquilibré l'accès sur la mer des Etats de Syrie par rapport au Grand Liban qui a disposé de tous les ports sur la façade méditerranéenne sauf Lattaquié. Il faut ici souligner que la France, au lieu de reconnaître l'indépendance et la souveraineté d'un état syrien unitaire comme dans l'accord provisoire Faysal/Clemenceau, a fragmenté la Syrie en trois états suivant la politique de Robert de Caix : l'état de Damas avec une majorité sunnite, le gouvernement d'Alep, province où il y avait une forte communauté chrétienne et le Territoires des Alaouites, avec le port de Lattaquié. En agrandissant le Mont-Liban<sup>5</sup> et en lui adjoignant les villes côtières de Beyrouth, Jounié, Tripoli, Saïda et Tyr, le Liban, la France n'a laissé à la Syrie que Lattaquié ! Tripoli, débouché sur la Méditerranée de Homs et Hama, est devenu le point d'arrivée du pipeline de Mossoul pour approvisionner le pétrole français. Rappelons ici que les nationalistes du Mont-Liban, à l'époque de la *Moutassarifiya* ou gouvernorat autonome, avaient réclamé un port - Beyrouth ou Jounié pour permettre à la Sérériculture, la mono production du Mont-Liban, d'avoir des débouchés sur la mer ; ils souhaitaient avoir aussi la plaine de la Bekaa pour les cultures céréalières, car les cultures en terrasse de la montagne étaient insuffisantes pour la survie de ce petit territoire, et c'était d'autant plus nécessaire que le Mont-Liban avait subi durant la guerre de 14-18, une terrible famine rendant particulièrement sensible cette question. Mais c'est la question des ports de la façade maritime qui a constitué, en effet, dès ce moment-là un élément de contentieux entre ce grand Liban trop agrandi et une Syrie trop morcelée. Ce contentieux existe jusqu'à présent ! Evidemment, ceci va rester comme une épine dans les relations franco-syrienne, mais aussi dans les relations libano-syriennes ! Même si par la suite, les choses se sont un petit peu atténuées et que la Syrie a fini, à la fin du mandat français, au moment des traités franco-syrien et franco-libanais, par accepter le Grand Liban dans ses limites territoriales, il n'y a jamais eu, jusqu'à présent de représentations diplomatiques entre la Syrie et le Liban, états indépendants.

### **En guise de conclusion**

Au terme de cet exposé, je vous rappelle les trois étapes que j'ai évoquées devant vous :

- la première étant la base de la présence française au Levant, grâce à l'entente entre François 1<sup>er</sup> et Soliman le Magnifique ;
- la deuxième étape a trait à l'envoi par Napoléon III de troupes (6000 hommes) pour arrêter les massacres druzo-chrétiens du Mont-Liban en 1860, ce qui va permettre la constitution d'un Mont-Liban autonome (de jure) avec des minorités, dont les relations sont à ce moment-là harmonisées

---

<sup>5</sup> Le Mont Liban était devenue une région autonome reconnue juridiquement par le concert européen et l'Empire ottoman depuis 1860 après l'intervention de Napoléon III.

dans le cadre d'un Conseil Administratif, à structure déjà confessionnelle, puisque ses membres sont désignés ou élus sur la base de la représentation de leur communauté confessionnelle. Ce deuxième temps se caractérise aussi bien par son aspect militaire que politique ;

- la troisième étape, c'est le partage par la France et la Grande-Bretagne des provinces arabes de l'Empire ottoman, que je viens d'évoquer. Notons aussi que les négociations ayant échoué, c'est par la force, à la bataille de Mayssaloun, qu'un règlement militaire d'abord puis politique impose les formations d'Etats sur la base de la fragmentation. Cette politique du diviser pour régner inspire, à mon sens, la politique occidentale jusqu'à présent, comme elle a inspiré aussi bien la politique israélienne des années 50 à aujourd'hui. Depuis Ben Gourion et Moshé Dayan, certains dirigeants israéliens ont rêvé de favoriser l'émergence d'un foyer chrétien au Liban et ont essayé d'animer des révoltes et des oppositions dans le Liban dans les années 1950/60. De la même manière, il y a une volonté de briser tout ce qui est unitaire dans le monde arabe : le deuxième nationalisme arabe nassérien a échoué après le premier du royaume arabe de Damas. Il me semble que les Américains, qui sont apparemment embourbés en Irak, ont au moins réussi quelque chose qu'ils n'avouent pas, mais qui est très certainement à l'arrière plan de la politique aussi bien des néo-conservateurs que des hauts conseillers très proches des lobbies juifs aux Etats-Unis, c'est la fragmentation sur une base communautaire ou communautariste du Moyen-Orient ! En Irak, la fragmentation entre chiites, sunnites et kurdes est accomplie. En accord avec Alain Joyeux, je pense qu'il y a des risques de fragmentations au Liban aujourd'hui. Je crois que le Liban n'a jamais été aussi en danger d'éclatement qu'il ne l'est aujourd'hui. Si une nouvelle formule d'entente nationale, renouvelant le pacte national, n'est pas trouvée, tous les périls sont à craindre. Cette fragmentation n'est-elle pas favorable, en définitive, à la préservation de la sécurité d'Israël, en tous cas aux yeux des stratèges et politiciens israéliens, qui font pression sur les Américain ?
- Robert de Caix, au moment du découpage des provinces arabes de l'Empire ottoman avait dit dans une formule lapidaire : « La France doit mettre ces autonomies locales dans un vitrail dont le plomb sera français ». Les Américains ne cherchent-ils pas à mettre les différents islams - sunnite et chiite, dans une mosaïque dont le ciment pourrait être américain ? C'est peut-être une clé d'intelligibilité, de compréhension de ce qui se passe aujourd'hui sous nos yeux et qui est loin d'être achevé.

Ce qui est en cause aujourd'hui, c'est savoir si l'état-nation libanais, qui avait très certainement des raisons d'exister en 1920 sur la base du gouvernement autonome de la *Moutassarifiya* et du mouvement des nationalités porté essentiellement par des Maronites peut trouver un deuxième souffle. Le projet national libanais du Mont-Liban était un projet au premier titre maronite, et c'est pour cela que la France lui a apporté son soutien. D'abord contré par les musulmans, ce projet, dans les années 30, a fini par être rejoint par les musulmans sunnites. A l'indépendance du Liban en 1943, le Pacte national a scellé cette entente en prévoyant trois présidences, président de la République, chrétien maronite, président du conseil sunnite et président de la chambre chiite.

Aujourd'hui cette formule de pacte national a fait son temps, il y a un blocage interne du système institutionnel libanais et il faut savoir si le Liban sera capable d'intégrer la communauté chiite dans une nouvelle entente nationale, ou bien si les forces d'éclatement du Liban vont l'emporter avec une très grande difficulté, celle de séparer des communautés qui vivent ensemble depuis longtemps et de les constituer en mini états : un état chiite, un état chrétien, un état druze, etc.

La nation libanaise va-t-elle prévaloir ? Oui si les communautés ont assez de raison pour trouver une nouvelle entente nationale ? Et si oui, est-ce que l'Etat libanais pourra assez se renforcer pour appuyer cette nouvelle entente nationale ?

Ces deux éléments en point d'interrogation me laissent particulièrement soucieux et craintif, car je ne vois pas dans l'immédiat comment cette loi des trois échelles que j'évoquais au XIXème siècle et au XXème, va s'appliquer aujourd'hui au XXIème pour permettre au Liban de se reconstituer ?

En toile de fond régionale, il y a l'axe Téhéran/Damas/ Hezbollah, qui même s'il n'est pas seul à déterminer la politique du Moyen-Orient, existe et bloque complètement toute solution d'entente au Liban, si

l'Amérique n'engage pas un dialogue avec les acteurs régionaux. Les acteurs internationaux - l'Amérique, l'Europe, la Russie et la Chine sans parler du rôle spécifique d'Israël - sont partie prenante dans ce qui se noue au Liban, et qui n'est que le reflet des impasses régionales actuelles face aux pressions hégémoniques des grandes puissances et aux intérêts en jeu. Avec toutes les conséquences pour la souffrance des peuples et le malheur des hommes du Moyen-Orient et du Liban ! Ces derniers ont si courageusement résistés depuis maintenant 35 ans en reconstruisant indéfiniment tout ce qui a été détruit. Combien de temps pourront-ils encore le faire sans se décourager ? Les Libanais peuvent-ils avoir raison des dérives de la géopolitique et échapperont-ils une nouvelle fois à un destin tragique ? C'est ce que nous verrons probablement dans un très proche avenir.

Je vous remercie.

## **LE MONTAGE DE L'OPERATION INTERNATIONALE DE LA FORCE INTERIMAIRE DES NATIONS UNIES RENFORCEE (OU FINUL 2), VU DEPUIS LE SIEGE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES A NEW-YORK.**

### **Général François ESTRATE de l'armée de Terre.**

*Chef de la division Plans du commandement de la force d'action terrestre (CFAT), à Lille. Après l'adoption de la résolution 1701 par le Conseil de sécurité sur la crise au Liban, il a rejoint la mission militaire française auprès de l'ONU à New York. Sa mission était de renforcer le département des opérations de maintien de la paix (DOMP) pour l'élaboration des règles d'engagements de l'opération militaire et de contribuer aux premiers travaux de planification concentrés à ce stade sur la rédaction d'un concept d'opérations (CONOPS). Fin septembre, il a été nommé directeur adjoint de la cellule militaire stratégique de la FINUL. Il a occupé cette fonction jusqu'au 21 mars 2007.*

Le Liban est un beau sujet et une question difficile. Je salue et me réjouis de la présence dans cet amphithéâtre de nombreux étudiants. J'espère que nous leur apporterons une ouverture sur un problème international majeur. En effet, la question libanaise et les accès de fièvre violente au Proche-Orient ont à la fois des racines lointaines, et des prolongements contemporains dont les enjeux s'alourdissent. Il y a là des questions d'histoire<sup>6</sup> et de géographie durables, qui seront, vraisemblablement présentes encore durant toute la vie professionnelle de nos jeunes camarades.

Je remercie les précédents orateurs, messieurs les professeurs Khoury et Joyeux, d'avoir campé de façon très pédagogique et complète le décor d'une scène complexe. Je crois d'ailleurs très utile et opportun d'en retirer des éléments essentiels à la préparation de nos personnels pour cette opération extérieure (OPEX). Ces connaissances générales les aideront à comprendre le cadre de leur mission et à mieux saisir l'importance de leur rôle personnel sur ce territoire.

Pour revenir au thème du colloque, « Le rôle de la France dans les opérations extérieures, puissance, influence ou mandat : le cas du Liban », ce qui s'est passé l'été dernier est particulièrement illustratif de l'action internationale de la France. En effet, la France y a combiné, de façon heureuse, dans la réflexion et l'action les trois volets politique, diplomatique et militaire. Nous avons pu mesurer à cette occasion combien les volets diplomatique comme militaire puisent leur force et leur efficacité aux sources d'une volonté politique cohérente et affirmée.

Le Président de la République a eu un rôle actif dans l'obtention d'une résolution rapide du Conseil de sécurité pour faire cesser le conflit entre Israël et le Hezbollah.

La France figure ainsi naturellement parmi les principales contributions militaires façonnées par le contexte politique de ce mandat. La France se place logiquement au second rang des contributeurs de troupes aux opérations de la FINUL renforcée derrière l'Italie. Le général français Pellegrini qui était commandant de la force depuis février 2004 a été reconduit dans ses fonctions à la tête de la FINUL renforcée, jusqu'en février 2007. Un officier général italien a pris la suite, comme les accords internationaux le prévoyaient.

Parallèlement à cela, au siège de l'ONU à New-York, au sein du Département des opérations de maintien de la paix, une petite équipe représentait également les intérêts français au sein de la cellule militaire stratégique (CMS) pour la FINUL. J'occupais le poste de numéro deux de cette cellule, accompagné par quatre officiers français affectés dans les bureaux importants qui traitent de planification, de conduite des opérations et de renseignement. La présentation de la création, du rôle et des réalisations de cette cellule constituera le corps de mon exposé. Cependant, avant de les détailler, je voudrais revenir sur le contexte politico-militaire global qui a conduit à la mise en place d'une manière nouvelle de gérer les opérations de maintien de la paix (OMP) au sein de l'ONU.

---

<sup>6</sup> L'accord franco-anglo-russe de mai 1916, complété en novembre 1917, dit accord Sykes-Picot, divise les territoires turcs du Moyen-Orient en zones d'influence au prétexte « de reconnaître et de protéger un état arabe indépendant ou une confédération d'Etats arabes ».

## **La FINUL 2 une opération de maintien de la paix différente des autres missions de l'ONU**

De fait, la FINUL renforcée n'est pas une OMP comme les autres parmi la vingtaine d'opérations menées actuellement sous autorité onusienne.

Un mandat (issu des résolutions 425 et 426 de 1978) et une force préexistaient. La résolution 1701 de 2006 a bouleversé la nature et le volume de cette mission presque trentenaire.

La FINUL renforcée est surtout caractérisée par le contrat opérationnel passé entre le Secrétaire général des Nations Unies et les Etats contributeurs.

Nous allons voir comment, pour cette opération, un rôle spécifique et tout à fait innovant a été dévolu aux nations européennes contributrices.

En premier lieu, tâchons d'appréhender correctement le contexte.

La résolution 1701, qui est l'expression des décisions et dispositions de la communauté internationale, signée le 11 août 2006, est le résultat d'un équilibre extrêmement fragile.

On sortait d'un conflit dévastateur, qui d'ailleurs n'était pas tout à fait terminé au moment de la signature de la résolution. Le retrait israélien n'était pas achevé, les combats se sont poursuivis jusqu'au 14 août, le général Pellegrini qui était sur place s'en souvient bien.

La mise en œuvre de cette résolution repose sur l'exercice plein et entier de l'autorité de l'Etat libanais. Après avoir écouté les exposés des professeurs Khoury et Joyeux, vous percevez bien ce que peut signifier l'exercice de l'autorité de l'état libanais en se référant aux données et réalités historiques, sociétales et géostratégiques, locales et régionales.

D'après la résolution 1701, l'Etat libanais doit exercer son autorité sur l'ensemble du territoire et sur toutes les forces politiques, en particulier le Hezbollah avec l'engagement d'un processus de désarmement de sa milice.

Telle est l'ambition de cette résolution au profit de l'Etat libanais. On notera qu'elle envisage aussi une résolution définitive de la crise, une vision peut-être utopique puisqu'il s'agit d'obtenir les conditions nécessaires à l'établissement d'un cessez-le-feu pérenne. Un objectif s'inscrivant dans un long terme indéterminé.

Les risques de reprise des hostilités étaient extrêmement forts au mois d'août et de septembre 2006. La sécurité intérieure du Liban restait très fragile. Nous avons entendu précédemment l'exposé de tous les facteurs « crisogènes » pouvant déstabiliser cette sécurité intérieure du Liban. Au sud de la « Ligne bleue », Israël était toujours en posture de guerre, prêt à assurer sa protection par la force.

Le mandat politico-militaire établi par cette résolution est ambitieux, vous en avez entendu parler à l'époque, le cadre des chapitres VI et VII de la Charte était évoqué. Les engagements du chef du gouvernement M. Fouad Siniora et notamment la promesse ferme du retour rapide de l'armée libanaise au sud du Litani ont permis l'accord d'Israël sur le choix du chapitre VI.

La résolution a ainsi imposé à la force militaire internationale un changement radical de posture. Nous avons une FINUL 1 dont le mandat militaire, durant trois décennies, était d'observer et de rendre compte, de s'interposer mais pas forcément d'agir. La résolution 1701 demande à la nouvelle force d'agir en utilisant ses capacités militaires. Autrement dit, la FINUL 2 doit utiliser la force, accomplir des actions militaires, pour réprimer toute reprise des hostilités dans sa zone de responsabilité. Il s'agit donc d'un positionnement politico-militaire et d'un état d'esprit totalement nouveaux.

La résolution 1701 donne une place centrale au rôle militaire de la force. La FINUL à 2000 hommes va passer en quelques mois à 15 000 hommes avec la mission, non pas d'agir seule, mais en assistance des forces armées libanaises (FAL). L'autorité est exercée par l'ONU, et la force militaire devra concilier deux effets simultanés mais antinomiques à certains égards :

- elle devra tout d'abord être crédible de façon à avoir un effet dissuasif sur les éléments armés présents sur zone et satisfaire ainsi les exigences des Israéliens appuyés par les Américains ;
- mais elle devra aussi, dans le même temps être capable d'inspirer la confiance pour tenter d'apaiser les haines et créer les conditions de l'établissement d'un cessez le feu pérenne et donc d'une situation stable pour la région.

Comment mettre en œuvre une résolution aussi complexe et ambitieuse dans un contexte si sensible ? Autrement dit, à qui la communauté internationale, après la décision du Conseil de sécurité de l'ONU, pouvait-elle confier la conduite de cette opération ?

Pouvait-elle recourir à une organisation spécialiste de la défense et de la sécurité, comme l'OTAN, dont la raison d'être est justement de gérer les affaires sécuritaires complexes de cet ordre ?

La réponse était immédiatement négative. Il était absolument impensable d'employer l'OTAN au Moyen-Orient du fait de la présence américaine, très contestée dans l'ensemble du monde arabe.

Pouvait-elle utiliser l'Union européenne ? L'UE a été consultée, mais elle n'était politiquement pas prête pour réagir et affirmer suffisamment de volonté pour conduire une opération militaire si complexe.

Dans ce contexte là, le Conseil de sécurité a confié la conduite de l'opération aux Nations Unies qui se sont retrouvées dans la situation délicate et inhabituelle d'avoir à gérer une crise avec un volet militaire important et un emploi possible de la force.

On demandait à l'ONU de montrer les dents, situation contre nature pour une organisation qui dit le droit international et dont le symbole est la colombe.

Le Secrétaire général a alors initié très rapidement un dialogue avec des partenaires potentiels. Il lui fallait, d'urgence, constituer cette force. L'exécution du volet militaire représentait le préalable au règlement des nombreux autres contentieux comme les questions d'occupation de territoires : Al Gajar, les fermes de Cheeba ou encore la situation des prisonniers détenus par les deux camps...

Le volet militaire permettait de mettre en œuvre une stratégie d'endiguement, de « containment » pour évoquer un précédent historique<sup>7</sup>. La mise en place d'un tel dispositif militaire devait empêcher autant que possible la reprise des combats.

Le Secrétaire général de l'ONU s'est trouvé confronté à une situation d'urgence face à laquelle il ne pouvait recourir aux contributeurs habituels des OMP de l'ONU du fait des exigences de crédibilité évoquées ci-dessus.

C'est pourquoi Monsieur Kofi Annan s'est mis à la recherche de pays offrant les gages de crédibilité nécessaires, en particulier vis-à-vis d'Israël. Il est allé tout naturellement démarcher les pays européens. L'Union européenne n'ayant pas été en mesure de répondre collectivement, le Secrétaire général a conduit un dialogue direct avec les chefs d'Etat des pays disposant d'une capacité militaire significative. Il s'est tourné naturellement vers la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne. C'est pendant que ce dialogue se déroulait que la presse s'est faite l'écho de pseudo réticences françaises.

Que se passait-il ? En fait, la France a toujours été fortement volontaire pour contribuer à la force, mais elle a posé des conditions à son engagement militaire. Ces conditions veulent garantir que les soldats français ne tomberont pas dans un piège comme cela est arrivé par le passé. Vous savez que la France et d'autres pays européens n'ont plus participé aux opérations de l'ONU depuis les terribles épreuves subies en Bosnie par la FORPRONU de 1992 à 1995<sup>8</sup>. Le Président Chirac avait un souvenir encore très vif des situations dramatiques dans lesquelles les soldats français s'étaient retrouvés, faute de liberté d'action, et il ne voulait pas qu'un tel schéma se reproduise.

La France et les autres pays européens ont négocié avec les Nations Unies afin d'obtenir la garantie que l'emploi de leurs soldats serait conforme à l'usage que l'on devait faire de la force dans le cadre du mandat. Pour cela il était essentiel de mettre en œuvre les dispositions suivantes :

- une chaîne de commandement continue, qui partant du terrain irait jusqu'à New-York, pour qu'en cas d'évènement grave, tout chef militaire puisse saisir, si besoin, les échelons supérieurs jusqu'aux responsables politiques de l'opération situés au siège de l'ONU ;
- des règles d'engagement claires, adaptées à la mission. C'est tout simplement donner au commandement de la force les autorisations préalables d'utiliser la force mise à sa disposition pour remplir le mandat. Le commandement de la force doit posséder une liberté d'action lui permettant d'assurer la protection de la force et l'exécution de sa mission.

---

<sup>7</sup> Stratégie du « Containment » mise en œuvre et réussie par les Etats-Unis pour empêcher l'expansion du communisme.

<sup>8</sup> Outre une présence « impuissante » face aux massacres, plus de cent soldats français sont morts en ex-Yougoslavie.

Le Secrétaire général s'est engagé à satisfaire ces deux exigences des contributeurs européens. Il a ainsi décidé le renforcement de l'expertise militaire au niveau du DOMP. Pour la première fois, une cellule militaire stratégique pouvait être créée à New York (pour assurer la continuité de la chaîne militaire).

L'ONU se retrouvait ainsi dans une relation toute particulière avec les pays contributeurs de la FINUL 2. Contrairement à ses habitudes, le DOMP n'appliquait plus pour cette opération le principe d'universalité de traitement dans ses relations avec les contributeurs mais était contraint de leur accorder une place spécifique. En définitive c'est bien l'engagement des contributeurs européens, appuyés par cette structure nouvelle qui a permis de relever le défi d'un déploiement rapide et important de troupes. Sur le terrain, elles sont passées de 2000 à presque 15000 soldats dans un délai très court avec de surcroît la réalisation d'une composante maritime. C'est une autre innovation importante pour l'ONU, qui n'avait jamais employé jusque là de forces maritimes pour ses OMP.

### **La genèse de la cellule militaire stratégique (CMS)**

Je reviens maintenant au déroulement pratique de l'opération vu depuis New-York à partir du mois de septembre 2006. Le général Pelligrini vous exposera ensuite son expérience de commandant de la force et sa vision détaillée des situations ante et post conflit de l'été 2006.

La cellule militaire stratégique de la FINUL est créée au sein du DOMP à la fin du mois de septembre et déclarée opérationnelle le 10 octobre.

Elle est consacrée exclusivement à la FINUL 2, ce qui a suscité dans l'organisation des commentaires critiques sur le traitement préférentiel accordé au Liban et aux contributions européennes par rapport aux autres crises. En effet, le principe d'universalité de l'ONU exclut toute forme de traitement différencié. Il a cette fois-ci, été invoqué en vain.

La cellule militaire stratégique est un petit état-major composé uniquement de militaires (27 officiers, 4 sous-officiers et 2 secrétaires civiles). Il est dirigé au départ par un général italien dont j'étais l'adjoint. Cet état-major est totalement intégré au sein du DOMP.

Sa création a bousculé les habitudes, suscité parfois des réactions hostiles parmi les civils et les militaires onusiens du DOMP. Certains personnels de la division militaire du DOMP ont craint une forme de compétition entre les deux structures et une remise en cause de leurs procédures de travail. La cellule instaurait effectivement une nouvelle approche dans la manière de traiter le volet militaire des OMP.

Cette forme d'inertie bureaucratique voire de rejet d'un corps extérieur a été contenue par l'engagement conjoint des représentations des principales nations contributrices, du Secrétaire Général et du chef du DOMP, le français J.M. Guehenno.

La France et l'Italie ont déployé dès la fin du mois d'août un premier groupe d'officiers d'état-major parfaitement qualifiés pour constituer le noyau de cette structure nouvelle.

Un mandat, rapidement approuvé par le chef du DOMP, a établi clairement le cadre d'action, le rôle de la cellule et précisé les tâches à exécuter. La réalisation des conditions matérielles, l'intégration dans le fonctionnement du DOMP sont intervenus grâce à un effort particulier et méthodique des officiers de la cellule relayé par quelques appuis onusiens.

La cellule est constituée d'officiers et sous-officiers représentant les pays contributeurs de troupes. La participation des membres permanents du Conseil de sécurité non contributeurs a été également sollicitée. Les Américains et les Russes ont répondu favorablement à l'offre, les Britanniques l'ont déclinée. La cellule était opérationnelle très rapidement, son effectif était réalisé à 80% à la mi-novembre. Elle a immédiatement inscrit son action au niveau stratégique.

La CMS a étudié la résolution 1701 dans sa globalité prenant en compte les données et les objectifs autres que strictement militaires.

Elle s'est efforcée d'assurer une coordination de tous les moyens de gestion de crise situés à New York en déplorant cependant dans cette démarche un fonctionnement trop cloisonné de la structure onusienne.

Elle s'est attachée à porter son regard au-delà de la zone d'opération, limitée au Liban sud par la résolution. Pour cela, elle s'est évertuée à dresser, à son usage, un tableau général de la crise en la replaçant dans le contexte historique, social et politique du pays et en examinant le poids exercé sur ce petit Etat par des puissances régionales en situation de conflit permanent.

Nous avons tenté de réaliser modestement, principalement avec les informations disponibles sur internet, ce référentiel géographico-historique qui a été si brillamment exposé en début de séminaire.

### **Les attributions de la cellule militaire stratégique**

Le directeur de la CMS n'est pas le commandant de l'opération. Il n'a pas d'autorité directe sur le commandant de la force. La chaîne de commandement est directe entre le chef du DOMP et le commandant de la force.

En revanche, les responsabilités du directeur de la cellule sont globalement de deux ordres :

- il est le point de contact au niveau du DOMP pour toutes les affaires touchant à la FINUL ;
- il est chargé de préparer les directives stratégiques pour le commandant de la force qu'il co-signe avec le chef du DOMP.

Comment travaille cette cellule ?

La CMS applique ses efforts et exerce son influence selon trois axes principaux.

- Le premier est dirigé vers l'intérieur du DOMP, vers son chef et les bureaux composant le département. La CMS joue là son rôle d'expert militaire en établissant le dialogue politico-militaire nécessaire pour informer et conseiller avec exactitude et rigueur le chef du DOMP sur le déroulement des opérations et les options militaires à retenir. La cellule apporte en toutes circonstances un éclairage militaire au profit des autres travaux, en particulier logistiques, menés au sein du DOMP.

- Le second axe de travail de la CMS est dirigé vers le théâtre et le commandant de la force. La CMS est le relais nécessaire pour présenter les besoins opérationnels de la force et pour exercer la pression nécessaire pour leur prise en compte correcte. Naqoura s'est parfois révélé très éloigné de New-York et les problèmes pratiques rencontrés pour le déploiement des nouvelles unités avaient du mal à être entendus du côté de Manhattan. Un lien étroit et permanent organisé autour de procédures et de moyens de communication performants a été établi entre la cellule et l'état-major de Naqoura. Il a également permis d'effectuer d'importants travaux de planification cohérents et complémentaires.

- Le troisième est en direction des 29 pays contributeurs de troupes. Je pense que là encore, la cellule a apporté des améliorations fonctionnelles. Habituellement pour une opération de maintien de la paix, un contributeur « donne » ses troupes à l'ONU et d'une certaine manière les « oublie ». Cela peut être lié à l'incurie politique et/ou aux lacunes techniques de certains contributeurs. Il était nécessaire ici de créer une relation contributeurs-ONU plus dense pour les pays européens compte tenu de leurs contributions plus substantielles et d'une autre nature que celles habituellement fournies à l'ONU. Outre les informations sur le déroulement de l'opération, la cellule s'est efforcée d'apporter aux nations une aide concernant la préparation de leurs unités et la définition de l'environnement logistique spécifique à l'ONU. Un représentant de la cellule est systématiquement présent lors des discussions sur l'établissement des protocoles nationaux (memorandum of understanding, MOU) pour apporter la justification opérationnelle des capacités déployées.

### **Les apports de la CMS au déroulement de la FINUL 2**

Je voudrais ici vous citer trois domaines où la CMS a joué un rôle majeur pour corriger, au moins temporairement, des habitudes onusiennes nuisant à l'efficacité de l'action militaire.

- Premièrement, la CMS a apporté un véritable plus dans le dialogue politico-militaire. La présence de militaires à New York, placés directement auprès de l'autorité chargée de la conduite de l'opération a facilité l'élaboration de propositions de planification et d'emploi militaire et ouvert un échange civils-militaires fructueux pour la bonne conduite de l'opération. C'est une avancée certaine. La présentation de la situation opérationnelle se faisait jusque là de façon journalistique, à partir d'informations du type communiqué d'agence de presse. La cellule a apporté sa vision cohérente d'expert du théâtre et donc une grande plus value dans l'explication et la compréhension de la situation.

A noter également une avancée en matière d'anticipation, de préparation au(x) temps suivant(s) de l'opération. La cellule a fait pression sur la conduite civile de l'opération pour appréhender à partir d'estimations stratégiques les dégradations possibles de la situation pouvant conduire à examiner un nouveau rôle pour l'ONU, la force et les nations contributrices. Un enseignement essentiel tiré par le général Pellegrini du conflit de l'été dernier est le manque d'anticipation et de préparation de l'ONU dont la tendance naturelle est de se complaire dans la routine et la diffusion de messages positifs.

Des scénarios basés sur des événements graves possibles ont permis de décrire le besoin d'une chaîne de commandement fiable et complète.

La cellule a poussé également pour développer au sein du DOMP une approche globale de la gestion de la crise libanaise. Elle a rédigé en liaison avec les bureaux civils, un plan opérationnel (OPLAN) s'inscrivant dans le long terme et dégageant l'ensemble des effets à obtenir sur le comportement des acteurs importants, pour tenter de faire converger tous les efforts vers une solution à ce conflit complexe.

- Deuxièmement, la CMS a apporté un regard différent sur l'expression du besoin militaire. Habituellement les Nations Unies raisonnent en termes numériques basiques pour les contributions militaires : combien de soldats met-on dans l'OMP ? Combien de véhicules d'infanterie sur tel théâtre ? La CMS a instauré une approche nouvelle utilisée par toutes les nations occidentales : quel est l'effet militaire souhaité, quelles capacités opérationnelles faut-il employer pour l'obtenir ?

A la simple comptabilité de casques bleus et de véhicules, la CMS a substitué un dialogue sur les capacités et les modes d'actions. Un statut complet des forces a été rédigé et approuvé. On y traite en substance de coordination ISTAR<sup>9</sup>, d'action civilo-militaire (ACM ou CIMIC), d'action d'influence (Psyops), de chars ou d'artillerie...

- Troisièmement, la CMS a également beaucoup œuvré pour faire reconnaître le besoin en renseignement pour la conduite des opérations. On ne peut pas faire d'opération y compris dans le cadre de l'ONU sans renseignement.

Un travail important a été accompli, l'ONU est maintenant sensibilisée à cette question essentielle. Une chaîne des spécialistes militaires du renseignement a été réalisée partant des secteurs des forces déployées sur le terrain et aboutissant à New York. Ces dispositifs sont à peine en place, il reste encore beaucoup à faire.

### **La CMS préfigure-t-elle une nouvelle manière d'exercer la direction stratégique des opérations depuis New York ?**

Autrement dit : une généralisation de cette nouvelle façon de gérer les opérations est-elle possible au sein des Nations Unies ? Cette cellule peut-elle préfigurer un nouvel exercice de la direction stratégique des opérations depuis New-York ?

Je crois malheureusement que nous n'en sommes pas encore là.

Il va, certes, en rester quelque chose. Cependant, nous sommes loin d'une généralisation car l'avenir même de cette cellule est incertain. La CMS a été créée dans des conditions particulières nous l'avons vu ; un contrat politique passé entre le Secrétaire général et des contributeurs européens. La condition nécessaire pour le maintien de la cellule est que ce contrat perdure. Aujourd'hui, on ne voit pas au demeurant de trace de fissure, le contrat politique tient. La France et l'Italie le maintiennent et le besoin d'une CMS est renouvelé à chaque point de situation présenté au Conseil de sécurité.

L'Italie, en particulier, y est sensible car cette cellule lui assure un contrôle politique national de l'opération, ce qui lui est nécessaire pour des raisons institutionnelles.

L'exploitation de l'expérience de la CMS sera sans doute utile dans le cadre de la réforme du DOMP entreprise l'année dernière par l'ONU avec le concours des nations membres.

Il s'agit pour l'organisation de faire face à l'augmentation des besoins pour les OMP. Celles-ci se multiplient et se complexifient, le DOMP réfléchit à une forme d'institutionnalisation et de professionnalisation de la fonction. On parle en particulier de la création d'un corps civil, de « peacekeepers ». L'expérience du fonctionnement de cette cellule et ses apports pour la gestion de crises complexes à forte composante militaire pourra être utile à ces travaux de définition d'une nouvelle organisation à New York.

---

<sup>9</sup> ISTAR : Intelligence, Surveillance, Target, Acquisition, Reconnaissance (en français SA2R : surv, acq, reco, rens) ; une procédure qui vise à coordonner les différents capteurs de renseignements sur un théâtre afin de permettre à une force de les gérer et de les employer puis d'exploiter les informations recueillies.

De plus, la situation au Moyen Orient et le rôle tenu par l'ONU vont être réexaminés dans les semaines à venir puisque le mandat dans le cadre de la résolution 1701 arrivera à expiration le 31 août 2007. Le futur de la CMS y est lié.

Une expérience de six mois au sein du DOMP me fait penser qu'une généralisation à toutes les opérations d'une telle manière de conduire les affaires est improbable.

Cela constituerait, en effet, un net renversement de tendance et d'attitude de la part de l'institution ONU.

La mise en place à New York d'une direction militaire stratégique a été une expérience délicate et gênante pour nombre d'onusiens. Il faut également reconnaître que la majorité des opérations traitées par l'ONU est moins exigeante et qu'on peut y appliquer une stratégie de proximité pour le traitement de la crise et continuer à développer cette culture de la délégation si chère à l'organisation.

Le Conseil de sécurité délègue au Secrétaire général qui délègue au chef du DOMP qui délègue au chef de mission et au commandant de la force. Les nations ne sont pas impliquées dans le contrôle politique direct et la direction stratégique continue de l'opération. Dans ce contexte on comprend pourquoi le chef du DOMP n'envisage pas d'avoir en permanence un officier général exerçant une pression pour obtenir des directives claires pour la conduite de l'opération. On comprend également pourquoi le rôle actuel de la division militaire est de n'intervenir que lorsque la conduite civile des opérations sollicite un avis militaire de portée simplement technique. Ce schéma est très différent de l'organisation et du processus décisionnel mis en œuvre par l'OTAN et l'UE qui l'a copié.

L'ONU concède un rôle au militaire à condition qu'il demeure discret et docile. Ceci semble être posé en principe central dans une organisation qui a pour principal souci de développer une image de paix qu'un engagement politico-militaire trop déterminé pourrait troubler.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, l'expérience de la CMS ne pourrait vraisemblablement être reconduite que si des conditions comparables étaient à nouveau réunies. Néanmoins, c'est bien à ce niveau d'exigence que de nouvelles contributions substantielles des européens devraient se faire.

Je voudrais conclure ce bref exposé en vous signalant que le Liban ne fait pas exception à la règle de l'avènement de crises qui durent et dont la résolution est difficile voire impossible en moins d'une génération.

L'Afghanistan, l'Iraq, l'Afrique nécessitent de la part de la communauté internationale une attention et des efforts accrus. Le général Jacops nous l'a très bien dit dans son introduction du séminaire, la gestion de telles crises impose la synergie, la conjonction et l'entraînement de tous les leviers de pouvoir afin de surmonter un nœud de problèmes.

Ce n'est pas exclusivement sur le plan militaire que se trouve la solution d'une crise, loin s'en faut, c'est un truisme de le dire. Le rôle du militaire est souvent d'endiguer. Il s'évertue à contenir la violence pour permettre que se développent dans un cadre apaisé, stabilisé, les conditions sociales, économiques et politiques qui font qu'une société fonctionne ; et je dois dire qu'au Liban, c'est bien la véritable problématique. Le volet militaire y a bien fonctionné, le général Pellegrini vous le redira. Une relation de confiance s'est établie entre la FINUL et les forces armées libanaises et cette coopération a bien permis de contenir les nombreux éléments hostiles sur place. Mais faute d'avancées politiques, la situation générale se dégrade, et le rôle des militaires libanais comme celui de la FINUL sera de plus en plus difficile. Les soldats seront de plus en plus exposés pour des gains improbables et les chances de succès d'une solution « pacifique » s'évanouissent jour après jour.

Je vous remercie.



## TEMOIGNAGE DU COMMANDANT DE L'OPERATION « BALISTE » D'EVACUATION DE RESSORTISSANTS AU LIBAN, A L'ETE 2006.

### Contre-amiral Xavier MAGNE de la Marine nationale

*Ecole navale, pilote, il commande la force aéromaritime de réaction rapide. Il est adjoint au commandant de la force d'action navale (FAN) pour la préparation opérationnelle des états-majors de force à Toulon. Ancien Pacha du porte-avions nucléaire Charles de Gaulle, il commandait l'opération Baliste d'évacuation de ressortissants au Liban, à l'été 2006.*

Nota : les cartes 10, 11 et 12 illustrant cette communication se trouvent à la fin du recueil.

Je vais passer sur la grande litanie des remerciements aux autorités pour faire court mais je vous remercie d'avoir la patience de m'écouter. Vous remarquerez, pour les plus jeunes, que chacun des présentateurs précédents vous a projeté ses propres cartes et qu'à travers ces cartes, on fait passer beaucoup de messages. Elles sont plus ou moins surchargées et c'est très révélateur de ce que pense l'orateur.

J'étais commandant de l'opération Baliste l'été dernier et c'est sans doute pour fêter dignement le 70<sup>ème</sup> anniversaire des congés payés que le gouvernement a très gentiment pensé à m'offrir des vacances au Liban. Alors, Baliste, qu'était-ce ? C'est une opération déclenchée dans l'urgence et sous commandement national. Pourquoi « sous commandement national » ? Tout simplement parce que l'état-major des armées avait une vision lucide de la paralysie de la FINUL (à propos de laquelle je ne porte aucun jugement). La FINUL n'avait pas le pouvoir de frapper si besoin était alors que la France voulait pouvoir agir, c'est pour cela qu'elle a lancé une opération sous contrôle national – je ne recevais d'ordres que de Paris.

Pratiquement cela veut dire qu'il y a une arithmétique Baliste très curieuse. En effet, je suis arrivé sur zone avec quatre grands bâtiments, deux bâtiments de projection de forces, le Mistral, que certains ont déjà visité en mer, et le Sirocco, deux frégates, Jean Bart et Jean de Vienne, deux grosses compagnies de l'armée de Terre, une sur le Mistral et l'autre sur le Sirocco et puis un détachement air, mis en place à Akrotiri (Chypre) avec deux avions C-160 et trois hélicoptères EC-725 soit environ 1700 personnes. Et pendant toute la durée de l'opération, Baliste représentait toujours 1700 personnes que l'on renvoie en métropole une compagnie, un appareil ou quoi que ce soit, qu'un nouveau bâtiment rejoigne la force, le total était toujours de 1700 personnes, c'était un affichage politique.

Nous avons pris l'habitude de distinguer deux phases pendant l'opération Baliste. La première a duré à peu près un mois, du 15 juillet au 14 août, nous l'avons appelée la phase « urgence ». Pourquoi ? Nous sommes arrivés en urgence avec les quatre bâtiments et nous avons commencé à évacuer un certain nombre de ressortissants de Beyrouth, voire de Naqoura dans le sud, en direction de Chypre (Larnaca) ou de la Turquie (Mersin). Pendant cette phase, nous avons effectué quatre tâches importantes :

- l'évacuation des ressortissants. A vrai dire, ce n'est pas à proprement parler une « évacuation de ressortissants » (qui est un terme technique précis) mais plutôt une « assistance au départ volontaire » et la nuance est de taille. Lorsque vous êtes « évacué », le gouvernement vous donne l'ordre de partir. En conséquence, vous devez être dédommagé si vous abandonnez quelque chose sur place (bien ou métier). Lorsqu'il s'agit d'une « assistance au départ volontaire », c'est vous qui abandonnez vos biens et, donc, vous ne pouvez prétendre à rien.
- le soutien à l'ambassade. La Résidence des pins est très proche du quartier chiite qui a été bombardé dans Beyrouth et donc ce n'était pas très agréable. Il fallait être en mesure d'exfiltrer le personnel de l'ambassade (près de 200 personnes) si cela s'avérait nécessaire.
- l'acheminement de fret humanitaire de Chypre vers le Liban provenant de l'Ordre de Malte, de la fondation Hariri, du croissant émirien ou du ministère de la santé.
- le ravitaillement de la FINUL. Les hommes du général Pellegrini étaient en situation difficile parce que le camp de Naqoura et les postes tenus par les casques bleus le long de la ligne bleue se trouvaient au cœur des combats. Les obus ne tombaient pas très loin des campements (à une occasion, quatre casques bleus ont même été tués), les drones et les hélicoptères les survolaient en permanence. Heureusement pour nous, nous avions des moyens amphibies. Pourquoi ? Parce que l'un des bilans de cette opération israélienne, c'est cent-dix ponts routiers détruits dont tous les ouvrages sur le Litani. Il fallait donc pouvoir accéder au camp de Naqoura par la mer.

La deuxième phase est celle que l'on a appelée la phase « reconstruction ». Celle-ci a duré du 14 août jusqu'au 9 octobre (bien qu'en toute rigueur Baliste ne soit toujours pas achevée). Au cours de cette phase, nous avons effectué cinq tâches :

- le convoi de renforts pour la FINUL. Ceci représentait un grand mystère pour les médias. Ils étaient sur place à Naqoura au moment où nous débarquions les premiers éléments de la FINUL et ne comprenaient pas pourquoi on ne débarquait pas 15 000 hommes d'un coup. Il a fallu expliquer patiemment que la zone était gravement polluée, jonchée de sous-munitions non explosées, de mines et d'engins explosifs en tout genre et qu'il fallait commencer par mettre en place des spécialistes du déminage (Génie) pour neutraliser tous ces explosifs (qui ont fait un dégât terrible dans les familles chiites du sud, en particulier parmi les enfants) et de la construction d'infrastructures. Alors, seulement on pourrait accueillir les renforts dans des conditions satisfaisantes.
- la coopération bilatérale. Pour les plus jeunes d'entre vous, retenez que les liens tissés aujourd'hui, sont des liens qui tiennent 30 ans après. Pour ma part, j'ai retrouvé deux camarades qui étaient avec moi à l'Ecole navale, l'un commande la marine libanaise, l'autre est son second. Et nous avons mis au point un programme de coopération pour renforcer la marine libanaise. Pourquoi ? Parce que l'armée libanaise est la seule institution intercommunautaire du Liban. Sur elle reposent de nombreuses choses et elle a besoin de se sentir poussée, elle a besoin de fierté. Nous avons profité du fait que la marine libanaise possède des EDIC, navires de débarquement de chars amphibies, pour leur proposer une qualification amphibie supérieure. Croyez-moi, ils ont relevé le défi de façon absolument remarquable.
- la construction de ponts Bailey. Vous voyez des petites étoiles rouges à un certain nombre d'endroits. La France a spontanément proposé de construire des ponts et donc c'est un détachement du Génie de la Légion Etrangère qui est venu construire ces ponts, quelques fois en trois jours seulement. Ces soldats ont manipulé des pièces de métal de 200 kilos en moyenne et les ont assemblées, pour construire des ponts provisoires, parmi les plus longs jamais construits, et qui mesurent de 45 à 52 mètres.
- la surveillance des approches maritimes. Vous voyez sur la carte la grande ligne rouge, c'est la zone de blocus israélienne. Aucun bateau ne pouvait y entrer sans aval des Israéliens. Il a fallu un moment se poser la question de lever ce blocus parce qu'il asphyxiait l'économie du Liban. La flotte italienne a pris à son compte l'organisation de la surveillance de la zone et nous avons fourni une frégate à temps complet, la zone n'étant pas très grande. Ceci a permis aux Israéliens de se retirer, sachant qu'un contrôle rigoureux était exercé sur les bateaux tentant de rejoindre les côtes libanaises.
- l'escale du Sirocco à Beyrouth. Une telle manifestation a une signification politique extrêmement forte. Elle voulait en effet dire au Liban : « nous avons suffisamment confiance pour mettre à terre des permissionnaires ». Et, de fait, nos permissionnaires se sont égayés jusqu'à la crête du Mont Liban et jusqu'à Tripoli au nord. Ils n'avaient pas le droit d'aller dans le sud de Beyrouth. Si vous vous rappelez les conditions au mois de septembre, mettre des permissionnaires à terre était prendre un risque parce qu'on ne savait pas très bien quelles étaient les intentions des uns et des autres sur place.

Pendant ce temps, nous avons bien sûr rencontré quelques difficultés.

La première est une question de commandement. Le commandement d'une opération doit être simple, limpide : un chef à Paris, un chef sur place et des forces. Il se trouve que j'ai identifié jusqu'à six donneurs d'ordres à Paris sans compter les deux sources supplémentaires qu'étaient les ambassades de Beyrouth et de Nicosie, ce qui n'est pas très facile à gérer. Quand je suis arrivé, j'ai donné comme directive à mon état-major de planifier rigoureusement une demi-journée en avance puis de gagner progressivement de façon à travailler de plus en plus sur l'avant. Ils ont fait un travail fantastique. On a réussi à organiser rationnellement l'emploi des unités de la force et, surtout, à ne pas gaspiller inutilement un potentiel précieux.

Les mouvements d'entrée et de sortie du blocus représentaient un problème parce que les Israéliens n'avaient pas du tout envie de laisser passer qui que ce soit. Il fallait donc discuter, quelquefois à la limite de la bienséance. Pensez que lorsque l'on franchit la « gate » à 3 heures du matin pour être à 8 heures à Beyrouth, on ne peut accepter des tergiversations surtout lorsqu'on sait qu'il y a 2 000 personnes qui attendent sur le quai.

Par ailleurs, nous avons transporté 1400 tonnes de fret humanitaire à bord des bâtiments et il fallait bien sûr faire vite. Ces 1400 tonnes ont été conditionnées sur des palettes sans que nous sachions vraiment ce qu'elles

contenaient, sans avoir une traçabilité des produits qui sont à l'intérieur. La sécurisation de ce fret a donc été pour nous une des grosses difficultés. Il n'était pas question de transporter des explosifs pour alimenter les combattants, et il n'était pas question non plus de transporter des matières qui risquaient d'exploser à l'intérieur des unités, mettant en danger nos personnels. Heureusement, nous disposons de chiens capables de détecter de toutes petites quantités de poudre ou d'explosif et qui nous ont énormément aidés.

Au bilan, Baliste représente 14 000 personnes évacuées dont 8000 par moyens militaires et 450 par hélicoptère, essentiellement des enfants, des femmes, des personnes âgées, tous sous le choc, en pleine détresse. Il n'y a pas eu de discrimination. Ils n'étaient pas uniquement français, ils étaient de partout - 61 nationalités différentes. (...)

Parmi les choses qui m'ont beaucoup impressionné, je retiens les Centres de Regroupement et d'Evacuation des Ressorissants (CRER) de l'armée de Terre. Il s'agit d'une petite équipe d'une vingtaine de personnes avec leurs ordinateurs, des tables, et le matériel permettant de constituer des files d'attente dans des conditions, certes sommaires, mais suffisamment confortables. Lorsque les ressortissants arrivent sur le quai, ils passent dans des petites files d'attente, sont répertoriés, et attendent très peu. Ils montent très rapidement sur le bateau. Le simple fait de découvrir cette organisation sur le quai est de nature à calmer les plus anxieux. Il faut se remémorer que ces gens ont subi des bombardements pendant des jours et des jours, qu'ils ne sont pas dans leur état normal, qu'ils n'ont pas envie d'attendre et qu'ils n'attendent que d'être en sécurité sur une parcelle de territoire français. Il est donc particulièrement important de les prendre en main avec beaucoup de gentillesse.

Je note, chez nos jeunes marins, terriens et aviateurs, une compassion très perceptible et qui les a fait mûrir d'une façon étonnante. Quelques 200 journalistes sont passés à bord allant vers le Liban ou revenant du Liban ce qui a donné à la force Baliste une visibilité tout à fait inattendue. Nous avons construit 10 ponts sur 6 sites en respectant la diversité du peuple libanais. Il y en a eu pour les chiites, pour les chrétiens, pour les druzes et pour les sunnites, le tout dans un grand respect de la pluralité libanaise.

Vous vous demandez peut-être à quoi servent les deux petites lignes en pointillé rouge en haut et en bas. C'est une chose que nous avons découverte en faisant de la coopération bilatérale avec nos amis libanais. En ce qui me concerne, j'avais besoin de soutenir la compagnie qui construisait les ponts. Et vous voyez tout là-haut, au nord (Aarqa) un pont en construction. Ayant demandé si nous pouvions disposer d'une plage pour être en mesure d'apporter éventuellement un soutien militaire, politique ou médical si besoin était, la marine libanaise m'a répondu positivement. J'ai proposé de faire la reconnaissance des plages en coopération avec la marine libanaise, ce qui nous a permis de découvrir qu'en fait, la marine libanaise n'avait pas le droit de se déplacer en dehors de ces deux lignes rouges. Au nord, c'est la Syrie qui n'apprécie pas de voir la marine libanaise s'approcher de ses côtes, au sud, c'est Israël qui fait des difficultés. En forçant un peu la main, on leur a permis de retrouver leur souveraineté sur l'ensemble de leurs côtes. Croyez-moi, c'était utile.

Alors maintenant, je voudrais juste ajouter quelques réflexions.

- Tout d'abord notre capacité à déployer des moyens au cœur de l'été et à les renouveler. Imaginez des militaires qui viennent d'achever une année dense et fatigante, qui se préparent à partir en permission et à qui vous dites que le service de l'Etat nécessite l'annulation de leur location à la montagne ou à la mer. C'est vraiment remarquable de constater qu'ils appareillent avec enthousiasme et mettent toute leur énergie à accomplir la mission quels que soient les désagréments causés.
- Des moyens très récents ont été engagés pour la première fois. C'est ainsi que nous avons des EC-725 « Caracal » - hélicoptère blindé avec deux armes en sabord capables de tirer 1000 coups/minute chacune, très utile pour aider à désengager des forces ou des civils quelque part dans une zone où des combats avaient lieu. Et le Mistral, n'oublions pas qu'il n'était pas encore admis au service actif et déjà il partait en opération. On a découvert un outil fantastique avec des installations de commandement, une capacité amphibie, une plate-forme immense pour la mise en œuvre d'hélicoptères et puis une immense installation hospitalière, très utile parce qu'on devait être prêts à résoudre n'importe quel problème.
- L'intérêt d'une intervention et du soutien à partir de la mer. C'était particulièrement utile pour apporter un soutien au général Pellegrini, puisqu'on ne pouvait pas déposer le matériel à Beyrouth, puis le faire transiter par la route. Les moyens amphibies permettaient de débarquer directement à Naqoura. Par ailleurs, pendant que les équipes du Génie construisaient les ponts, on ne savait pas du tout quelles étaient les intentions des réseaux syriens vis-à-vis des Français. Ayant un doute, il était

raisonnable de « réduire l’empreinte au sol » en ne laissant sur place que la compagnie et en ayant à la mer, des équipes parées à intervenir, une compagnie en armes avec ses moyens blindés au cas où, des hélicoptères et éventuellement un appui feu naval.

- La construction des ponts a été une activité hautement symbolique et je crois que c’est bien ainsi qu’elle a été décodée au Liban. Le choix des sites a bien évidemment été fait en accord avec le gouvernement libanais, mais le fait d’avoir choisi ces différents sites qui représentent toute la diversité du Liban, a aussi été compris sur place comme le fait que la France a conservé une excellente connaissance du pays.
- Le général Estrate vous a parlé du souci de la reconquête de sa souveraineté par le Liban. Vous avez vu que l’armée libanaise s’est déployée au sud et c’était pour elle un défi important. Le fait que la marine libanaise ait été un peu aidée à reconquérir sa souveraineté, entre dans le même plan d’ensemble.

Vu de la mer, une interrogation revenait de façon lancinante, à force de regarder les protagonistes se taper dessus : quels objectifs poursuivaient-ils ?

- Hezbollah - Qu’a gagné le Hezbollah ? A part une victoire médiatique, ils n’ont pas eu de gain territorial. Ils n’ont pas envahi Israël, ils n’ont pas détruit Israël. Donc, quel gain ? Pas grand chose. En revanche, ils ont entraîné derrière eux toute la « rue arabe » ce qui a soulevé un certain nombre de difficultés dans tous les autres pays arabes, sunnites en particulier, entre la rue et les gouvernements.
- Israël - On peut se poser aussi la question pour Israël. Ils voulaient mettre en lumière les activités du Hezbollah. Maintenant, il existe une espèce de zone tampon qui leur donne un tout petit peu de profondeur. Ce n’est pas vraiment ce que l’on peut qualifier de profondeur stratégique. En revanche, le projecteur a bien été mis sur les activités du Hezbollah ce qui permet aujourd’hui de voir le Hezbollah se réarmer ouvertement. En revanche, quel gâchis en interne avec tous ces règlements de compte politiques.

Enfin, on a bien vu au travers des agissements des uns et des autres qu’il y avait une coordination entre les différentes marines présentes sur zone. Au premier rang desquels, il y avait les Américains, le 24<sup>ème</sup> groupe expéditionnaire de « Marines » qui avait subi une attaque épouvantable à Beyrouth en 1983, perdant 241 Marines, pendant que nos « parachutistes » subissaient eux aussi une terrible attaque dans l’immeuble « Drakkar » et qui coûtait la vie à 58 d’entre eux. C’est pour cette raison qu’ils se tenaient plutôt en retrait et n’avaient pas vraiment l’intention de se déployer au Liban. Il y avait également les Anglais, les Italiens, les Grecs, les Turcs et même les Indiens. Chacun jouait sa partition. Il y avait une coordination mais pas de coopération. Je crois que l’Union européenne aurait eu beaucoup de mal à organiser une pareille évacuation de ressortissants.

Je ne pourrais pas terminer cette évocation sans rappeler la mémoire du maréchal des logis-chef Franck Boussiquet du 121<sup>ème</sup> régiment du Train engagé dans l’opération Baliste qui a ajouté son nom à la longue liste des militaires et des diplomates qui ont donné leur vie au Liban au service de ce pays et au service de la paix. Le pont qui se trouve dans le nord, à Aarqa, porte aujourd’hui son nom. Le pont définitif le portera également, c’est la volonté des Libanais. Je crois que cela nous rappelle que notre métier est un métier dangereux. Il nous conduit à prendre des risques pesés et mesurés et le fait que nous ayons accepté ces risques au service des autres fait toute la grandeur de notre métier de militaire. Maintenant, l’affaire est dans les mains des Libanais et je pense qu’ils doivent avoir le courage d’affronter un certain nombre de leurs démons et ne pas laisser faire comme si tout obéissait à une fatalité. J’ai un immense respect pour le Liban. Il faut dire que j’ai appris à le connaître ainsi que son voisin, Israël, et mon rêve est qu’ils soient capables de s’entendre. Je crois qu’une fois qu’ils se seront entendus, le génie du commerce de ces deux peuples fera le reste. En tout cas, c’est très clairement en essayant de comprendre l’Orient compliqué qu’on y laisse son cœur. J’ai laissé mon cœur là-bas comme beaucoup d’autres.

Je vous remercie.

*Nota : En complément de ce témoignage, des images de l’opération Baliste figurent sur le CD-ROM joint.*

## **LA MISE EN PLACE ET LE FONCTIONNEMENT DE LA FINUL RENFORCEE AU LIBAN SUD ; DE LA RESOLUTION 425<sup>10</sup> A LA RESOLUTION 1701.**

### **Général de division (2S) Alain PELLEGRINI de l'armée de Terre**

*Saint-Cyrien, chef de mission et commandant de la force du 13 février 2004 au 02 février 2007. Depuis juillet 2001, le Général Pellegrini était le conseiller Afrique-Moyen-Orient du Chef d'état-major des armées (CEMA). En 2000, il dirigeait la division Afrique et Moyen-Orient de la Direction du Renseignement Militaire à Paris. En 1995 et 1996, il a participé à la Force de Protection des Nations Unies (FORPRONU) en Bosnie-Herzégovine et à la Force de mise en œuvre des accords de Dayton (IFOR) à Sarajevo et à Mostar.*

Le 11 août 2006, le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) adoptait la résolution 1701<sup>11</sup>, le lendemain, un journal israélien concluait qu'après un mois de conflit, le seul gagnant de cette crise était le commandant de la force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). En effet, le bilan du conflit renvoyait dos à dos les protagonistes : les Israéliens dont l'objectif était de réduire significativement la puissance du Hezbollah ; le Hezbollah, qui a certes infligé des pertes aux Israéliens sans être complètement affaiblis mais dans le même temps a fait supporter de nombreuses victimes à ses compatriotes libanais et de sérieux dommages aux infrastructures du pays. En fin de compte, seul le commandant de la force de la FINUL aurait gagné quelque chose dans cette guerre de juillet : une capacité accrue à s'imposer au sud Liban.

Dès lors, il a fallu gérer cette position avantageuse. Celle d'une FINUL renforcée avec des moyens humains et matériels plus importants et de nouvelles règles d'engagement. Il a fallu transformer une force de 2000 hommes en force de 15 000 soldats avec de nouvelles conditions d'emploi.

Vous m'avez demandé de vous expliquer comment a été mise en place et a fonctionné la mission de cette FINUL renforcée encore appelée FINUL 2.

Je voudrais donc vous exposer quels ont été, vu du PC de la FINUL à Naqoura, les démarches politico-militaires présidant à l'installation de la force renforcée ; quels ont été les cheminements diplomatico-opérationnels suivis par le commandant de la force pour établir les différents contingents dans leur zone de

---

<sup>10</sup> La FINUL a été établie le 19 mars 1978 par le Conseil de sécurité sur les résolutions 425 et 426 pour :

- confirmer le retrait des troupes israéliennes du sud du Liban ;
- rétablir la paix et la sécurité internationales ;
- aider le Gouvernement libanais à assurer le rétablissement de son autorité effective dans la région.

<sup>11</sup> La résolution 1701 du Conseil de sécurité en date du 11 août 2006, décide que la Force devra, en sus de l'exécution de son mandat au titre des résolutions 425 et 426 (1978) :

- contrôler la cessation des hostilités ;
- accompagner et appuyer les forces armées libanaises à mesure de leur déploiement dans tout le Sud, y compris le long de la Ligne bleue, pendant qu'Israël retire ses forces armées du Liban ;
- coordonner ses activités relatives à l'exécution du paragraphe ci-dessus avec les gouvernements libanais et israélien ;
- fournir son assistance pour aider à assurer un accès humanitaire aux populations civiles et le retour volontaire des personnes déplacées dans des conditions de sécurité ;
- aider les forces armées libanaises à prendre des mesures en vue de l'établissement dans la zone mentionnée d'un dispositif de sécurité qui empêche la reprise des hostilités, notamment établissement, entre la Ligne bleue et le Litani, d'une zone d'exclusion de tous personnels armés, biens et armes autres que ceux du Gouvernement libanais et des forces de la FINUL, déployés dans la zone ;
- aider, sur sa demande, le Gouvernement libanais à sécuriser ses frontières et les autres points d'entrée de manière à empêcher l'entrée au Liban sans son consentement d'armes ou de matériel connexe.

Par cette résolution, le Conseil autorise la FINUL à prendre toutes les mesures nécessaires dans les secteurs où ses forces sont déployées et, quand elle le juge possible dans les limites de ses capacités, de veiller à ce que son théâtre d'opération ne soit pas utilisé pour des activités hostiles de quelque nature que ce soit, de résister aux tentatives visant à l'empêcher par la force de s'acquitter de ses obligations dans le cadre du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité, et de protéger le personnel, les locaux, les installations et le matériel des Nations Unies, d'assurer la sécurité et la liberté de mouvement du personnel des Nations Unies et des travailleurs humanitaires et, sans préjudice de la responsabilité du Gouvernement libanais, de protéger les civils exposés à une menace imminente de violences physiques.

responsabilité, avec les limites de différentes natures qui ont été rencontrées et enfin comment se sont établies les relations avec les parties.

J'insisterai au préalable sur ce mot mission, car si le public associe à la FINUL d'abord l'image de force militaire, elle est avant tout une mission de l'ONU. C'est d'abord une structure, une organisation politico-militaire mise en place par le Secrétaire général et très souvent dirigée par un civil. Ce chef de mission a sous ses ordres différents grands responsables, les têtes de chaînes correspondant aux grandes fonctions de l'ONU. Pour la partie militaire, il y a un commandant de la force (*Force commander*), pour la partie réfugiée, c'est le représentant du Haut commissariat aux réfugiés (UNHCR) etc. Cependant la FINUL est une exception, puisque le commandant de la force est aussi chef de mission. Il l'est même avant d'être commandant de la force, c'est-à-dire qu'il est d'abord un diplomate, le représentant direct du Secrétaire général qui lui confie la mise en œuvre du mandat. Puis il est commandant de la force ; donc le politique a bien prédominance sur la force militaire.

### **La constitution de la force, la réalisation des contingents.**

Tout commence évidemment par l'adoption d'une résolution par le Conseil de sécurité, une résolution qui fixe les buts, un mandat à la force et définit le contour général des tâches qu'elle devra accomplir. Une précision s'impose ici à propos des chapitres VI et VII de la Charte des Nations Unies. On pense généralement qu'avec le chapitre VI, il n'y a pas d'emploi de la force alors qu'avec le chapitre VII elle est employée. Ce n'est pas tout à fait cela. Une résolution sous chapitre VI est une résolution rédigée avec le consentement des parties au conflit ; donc, dans ses actions à entreprendre, le conseil de sécurité « recommande ». Une résolution rédigée dans le cadre du chapitre VII est imposée au pays concerné ; là le conseil de sécurité « exige ». On peut être autorisé à employer la force de manière vigoureuse sous chapitre VI et en user de façon modérée sous chapitre VII.

Pour la FINUL renforcée, le mandat a été voté sous chapitre VI avec des conditions d'emploi de la force suffisamment claires et vigoureuses pour être crédibles.

De cette résolution découle un mandat, c'est-à-dire des ordres donnés au commandant de la force en fonction de l'objectif de la résolution. Au reçu de ce mandat, le commandant de la force va lister les tâches à remplir dans le cadre de la mission, puis va déterminer les moyens nécessaires à son accomplissement sachant que l'ONU à New-York n'a aucune idée des besoins sur place. C'est au commandant de la force de déterminer le nombre de bataillons d'infanterie mécanisée, ou de bataillon du génie dont il a besoin. Puis dans les 48 heures, il devra envoyer une première liste précisant ces besoins parce qu'il est le seul à pouvoir le faire.

Dès que le département des opérations de maintien de la paix (DOMP) à New-York reçoit cette liste, il convoque les pays membres à des réunions de contribution. Il y exprime les besoins de la force et cherche des volontaires pour fournir cet inventaire. Les pays contributeurs sont extrêmement prudents et veulent savoir exactement dans quels buts et pour quoi faire, leurs unités seront engagées dans le cadre de la FINUL, quels seront leurs modes d'action et quelles seront les règles d'engagement. Ce qui veut dire que le DOMP doit fournir un premier concept d'opération dans les 48 heures qui suivent la publication de la résolution. Cette ébauche doit sortir rapidement avec les premières règles d'engagement. C'est là que commencent de rudes négociations avec les pays contributeurs. Beaucoup recherchent la contribution la plus facile ; par exemple, tout le monde voulait bien participer à la force navale mais quand il s'est agi des forces à terre, personne ne voulait s'engager. Il a donc fallu convaincre certains pays qu'il était plus intéressant pour eux, mais aussi pour nous, de mettre des unités à terre. Ensuite parmi les unités à terre, il est plus prudent pour certains d'y mettre des unités à vocation humanitaire par exemple des hôpitaux de campagne ou des unités du génie plutôt que des unités d'infanterie (susceptibles d'avoir à imposer par la force la résolution) qui donnent une image bien différente des pays contributeurs.

Il faut à la fois satisfaire rapidement toutes les demandes de moyens pour constituer la force et répondre aux attentes des pays participants. En effet, ces derniers doivent justifier auprès de leur opinion publique les motivations de l'engagement et mettre en cohérence le rôle qu'ils vont jouer dans la force avec leurs idées politiques sur la région et le pays. Progressivement, la force est composée, chaque pays agissant selon deux directions : la recherche de l'affichage le plus positif possible et aussi la prise de risque minimum pour son contingent.

Alors que la force est pratiquement constituée, on peut vous imposer des coopérations avec des gens dont vous n'avez pas besoin. C'est le système de l'ONU qui veut cela, cette organisation qui travaille sur le principe du consensus ne veut pas décourager les bonnes volontés. Aussi, quand un pays propose quelque chose, même si on n'en a pas besoin, on est parfois obligé de l'accepter. Il s'agit ensuite pour le commandant de la force de trouver une mission à donner à cet élément.

### **La mise en place de la force avec ses différents contingents.**

Des difficultés logistiques. Lorsqu'un contingent national arrive sur le théâtre, il doit disposer de 60 jours d'autonomie en vivre et en carburant. A l'issue de cette période, sa logistique sera organisée et assurée au niveau de la force de l'ONU.

Cette disposition appelle une procédure assez compliquée et plutôt mal connue de nombreux pays contributeurs et non des moindres. Cela entraîne, surtout en début de mandat, beaucoup de doublons, donc de dépenses inutiles qu'il faut résorber progressivement.

Les pays fournissant des contingents s'engagent normalement à respecter la demande qui leur a été faite. Ils s'engagent aussi à respecter les règles d'engagement qui sont données, mais ce n'est pas toujours le cas. Certains pays déploient, par exemple, des moyens très différents de ceux qui étaient demandés, cela fait alors l'objet de discussions dont certaines sont encore en cours...

Dès lors que ces moyens ont été mis en place de façon unilatérale sur le théâtre, il faut leur trouver des missions correspondant à leurs capacités.

Toutes les contributions en contingent se concluent par un protocole d'accord signé entre les pays contributeurs et les Nations Unies mais dans ces protocoles il y a toujours ce qu'on appelle des caveats, c'est-à-dire des restrictions nationales divergentes des règles d'engagement ou autres modalités du mandat fixé par l'ONU. Ainsi, des pays annoncent clairement qu'ils ne respecteront pas les règles d'engagement prévues où qu'ils ne rempliront pas telle ou telle tâche du mandat parce que c'est contraire à leur politique nationale. Il faut donc jouer en permanence avec ces caveats de manière à faire travailler au mieux l'ensemble des contingents. Certains pays, par exemple, ont signé des accords internationaux stipulant que l'on ne doit pas livrer quelqu'un à un pays où sévit encore la peine de mort. Ainsi, les Israéliens remettent parfois à la FINUL aux points de passage de la ligne bleue des Libanais qui les avaient suivis en 2000 lors de l'évacuation du Liban sud. La vie de ces Libanais est menacée au Liban où ils peuvent théoriquement être condamnés à mort pour trahison, mais devant les difficultés d'adaptation en Israël, certains préfèrent tout de même rentrer dans leur pays. Lorsque ces personnes nous sont remises par les Israéliens, il faut donc choisir les contingents à qui remettre ces citoyens libanais sur le retour sans pour autant aller contre les législations nationales.

Pour d'autres contingents, toute action humanitaire était interdite ; cela peut faire partie du protocole, il faut le gérer en conséquence. Dans l'évolution de la crise, lorsque la situation devient plus difficile certains pays refusent de remplir le mandat tel qu'ils l'ont signé au départ. C'est arrivé pendant les mois de juillet et août 2006, des gouvernements ont interdit, là aussi, à leur contingent toute action humanitaire parce qu'ils la jugeaient trop dangereuse et bien que cela fasse partie de la mission de la FINUL. Il faut donc parfois tenir compte de ces changements d'attitude aux moments les plus difficiles.

Il faut ainsi passer par un processus plutôt long et tortueux depuis la résolution votée par le Conseil de sécurité jusqu'au moment où l'on dispose d'un contingent d'une nation au sein de la force. Mais l'emploi de ces contingents se heurte à d'autres obstacles. Des nations souhaitent avoir ou conserver une position dominante dans la région. Elles tentent alors de s'approprier le mandat de l'ONU en donnant à penser qu'elles agissent en tant que nation propre et non plus sous le béret bleu de l'ONU. Il faut alors ramener à la lettre du mandat ces contingents, chose rarement facile. Tout comme ceux qui cherchent à détourner la mission à leur profit surtout en ce qui concerne l'action humanitaire. Là aussi, on doit rappeler à ces nations qu'elles travaillent pour l'ONU et non pas à leur compte.

Dans ce cadre international où la diplomatie gouverne les relations, il est toujours difficile de contrôler et de s'opposer aux dérives. On y parvient malgré tout en cherchant à satisfaire un peu l'acteur comme nation avec sa politique d'influence et puis surtout le mandat de l'ONU.

Ces tensions se traduisent aussi dans la lisibilité des actions sur le terrain. C'est beaucoup plus dangereux quand elles figurent dans les déclarations de responsables nationaux en déplacement portant des appréciations davantage nationales qu'onusiennes et qui peuvent se révéler à termes dangereuses pour leur contingent.

Enfin, il y a aussi toutes les visites d'autorités à la FINUL. Elles viennent en faisant certes leur métier mais aussi pour des raisons électorales... On a pu avoir jusqu'à sept visites officielles dans la même journée, cela fait beaucoup quand on sait que pendant ce temps là, les soldats sous le béret bleu ne remplissent pas la mission pour laquelle ils sont mandatés.

Une autre forme de conflit émerge entre les intérêts de l'ONU dans le cadre du mandat et les intérêts nationaux, cela a déjà été souligné par le général Estrate. Cette dérive est tout à fait caractéristique des opérations actuelles de l'ONU : elle marque le glissement de l'information vers le renseignement. Auparavant, pour s'informer durant un mandat, on se contentait de lire les journaux et d'écouter la radio puisque la force onusienne n'avait pas le droit de faire du renseignement.

Aujourd'hui, d'autres éléments sont pris en compte notamment en raison de la menace terroriste et on a commencé à faire vraiment du renseignement. Cependant, on sait très bien que pour chaque nation contributrice une partie de ce renseignement acquis sur place est conservé au niveau national et n'est pas transmise aux Nations Unies. Au PC de la force, il faut prendre en compte cette nouvelle donne et s'y adapter. Certains pays disposent aussi d'éléments déguisés au sein de leur contingent : quand, par exemple, dans une équipe logistique tous les membres sont des parachutistes militaires de haut niveau, vous vous posez des questions. On le sait mais on reste discret parce que l'on est dépendant des pays contributeurs. Il en est de même pour l'humanitaire, qui permet certes d'entretenir des liens avec les populations, mais aussi parfois de les étendre et il est alors plus tentant de montrer le drapeau national que le drapeau de l'ONU.

Enfin, si les règles d'engagement sont intangibles et doivent être respectées par toutes les unités, il se peut que pour des raisons de sécurité nationales, certains contingents adoptent des règles propres en sus des règles d'engagement définies par l'ONU.

Tant que ces règles d'engagement nationales sont plus contraignantes que celles définies par la FINUL, la chose est acceptable, en revanche, si elles les réduisent, c'est inadmissible. Je prends un exemple. Le grand souci de certains pays, c'est le danger terroriste. Il n'est donc pas question que ces militaires durant leur mission passent ne serait-ce qu'une journée de permission à Beyrouth. La position nationale est clairement définie, ces militaires remplissent leur mission dans une région particulièrement dangereuse, il n'est donc pas question qu'ils quittent la zone d'opération.

Cela ne me gênait pas outre mesure comme commandant de la force et c'était tout à fait légitime et respecté. Si j'accordais, par exemple, un quartier libre à Saïda un samedi après-midi, et que les certains estimaient que c'était trop dangereux pour eux, cela me convenait tout à fait. La situation contraire : envoyer des gens en permission alors qu'il y avait interdiction de franchir le Litani, aurait entraîné une réponse différente de ma part.

Il faut savoir jouer avec tout cela. Ce sont des contraintes liées à l'exercice de responsabilités opérationnelles. Le commandant de la force, avec les différents contingents dont il dispose, malgré les règles d'engagement, malgré son mandat, n'a pas de blanc seing. On lui demande en permanence de se justifier, d'expliquer pourquoi telle unité a été exposée à tel risque et pourquoi il y a eu telle perte. Les explications ne sont pas seulement demandées par l'ONU mais bien souvent directement par les pays dont un premier ministre ou un ministre de la Défense vous téléphone lui-même pour avoir des explications. Puisque le Force commander est chef de mission, et ne serait-ce que par respect pour la chaîne diplomatique, il est bien obligé de répondre et ce n'est pas toujours facile.

Enfin, autre difficulté, autre limite dans le déploiement et l'emploi d'un contingent, c'est de faire comprendre aux 15 000 militaires qui agissent dans le cadre de la FINUL, qu'ils ne sont pas une force mais qu'ils font partie d'une mission, qu'ils sont finalement onusiens par obligation. Certes, le commandant de la force est en uniforme. Mais toute réunion tactique, toute réunion d'état-major importante n'est pas une réunion qui ne concerne que les militaires. Il y a forcément le conseiller diplomatique qui est un civil ; il y a forcément le responsable de la sécurité qui est un civil ; il y a forcément le chef de la logistique qui est aussi un civil et c'est difficile à faire accepter au départ. Il en est de même pour les médias. Il est difficile de faire

accepter à un service médiatique militaire qu'il doit être sous le contrôle permanent du bureau média de la force qui est un bureau civil, parce qu'un contingent ne peut pas parler au nom de son pays. Il doit parler au nom de l'ONU. Pour cela, il faut une certaine expérience, une certaine connaissance. C'est très difficile à faire admettre. Autre exemple pour les affaires civiles, il faut toujours rappeler qu'elles sont conduites sous béret bleu et non de manière indépendante. Les débuts ont été durs mais progressivement ces principes sont entrés dans les mœurs. La difficulté est que les relèves d'unités comme celles des officiers de très haut niveau de l'état-major sont quand même une période délicate. Le temps de présence varie de six mois à un an, donc l'effort pour faire comprendre le fonctionnement du système est permanent.

Tout à l'heure, le général Estrate a parlé du rôle novateur joué par la cellule militaire stratégique (CMS) du DOMP, et je voudrais abonder dans son sens. Considéré depuis le PC de la FINUL, mais aussi depuis les contingents déployés sur le terrain, cette cellule était le pool d'expertise militaire mis à la disposition des civils du département des opérations de maintien de la paix à New-York. Quand le commandant de la force que j'étais, exprimait ses soucis militaires, cette cellule était capable de les traduire en termes compréhensibles par des civils. De même, quand le directeur du DOMP me donnait des recommandations d'ordre politique, la cellule militaire stratégique était capable de me les traduire en vocabulaire militaire. Ce rôle était très important. En plus de cela, c'était un moyen pour impliquer, dans la durée, les civils de New-York en relayant en permanence nos préoccupations. Enfin, c'était aussi pour nous un organisme de planification. En effet, bien que l'état-major de la FINUL soit important avec actuellement 140 officiers, il se borne à la planification à court terme. Les planifications à moyen et long termes relèvent du travail de la cellule new-yorkaise.

Plus intéressant encore, le travail de cette cellule a changé la philosophie onusienne concernant l'exécution d'un mandat. Jusque là, quand l'ONU adoptait une résolution, il en découlait un mandat avec une vision par principe, très optimiste sur l'issue de la crise. En effet, travaillant dans un cadre international sous la règle du consensus et du politiquement correct, il n'était pas raisonnable d'envisager l'aggravation d'une crise gérée par l'ONU. Le principe voulait, le plus souvent, que le déploiement d'une force consiste à assurer le maintien de la paix au profit de parties qui s'étaient mises d'accord pour cesser les hostilités, alors pourquoi envisager le pire ? Envisager que les choses puissent mal tourner, c'était ne pas être diplomate vis à vis de ceux qui participaient au cessez le feu, politiquement parlant ce n'était pas acceptable. Avec la CMS, c'était donc la première fois que cette cellule envisageait une détérioration de la situation. Jusque là, la seule chose envisagée par l'ONU, en cas d'aggravation de la crise, c'était l'évacuation, c'est tout. C'est le problème que l'on a rencontré au mois de juillet quand on s'est retrouvé dans une configuration de conflit classique très difficile à maîtriser ; une situation qui n'avait jamais été planifiée et préparée par la FINUL, parce que planifier le pire n'est pas politiquement correct à l'ONU.

### **Les relations avec les parties en cause.**

Mon dernier point concernera les relations avec les parties. Très rapidement, je vous ai dit que j'étais chef de mission et commandant de la force. Donc mes relations avec le haut, c'est-à-dire avec l'ONU sont directes. C'est le Directeur des opérations de maintien de la paix et éventuellement le Secrétaire général directement.

Avec les autorités libanaises, comme chef de mission, j'avais porte ouverte chez tous les responsables : Président de la république, Premier ministre, Président du parlement et les chefs de partis. Du côté israélien, les portes ouvertes étaient militaires. Ces relations sont de nature officielle, institutionnelle donc diplomatique, je vous l'ai indiqué. Mais il y avait aussi, forcément, des relations militaires avec l'armée libanaise qui est un partenaire et l'armée israélienne qui en est un autre, pas comme on l'aurait souhaité. Et puis, il y a aussi toutes les relations officieuses mais essentielles parce que le Moyen-Orient est une région particulière où les liens personnels sont très importants et l'affectif prépondérant. Ce n'est pas toujours l'autorité officielle qui détient la réalité du pouvoir mais parfois certains qui sont derrière. Il faut donc parvenir à identifier ces acteurs là et entrer en relations avec eux.

En ce qui concerne le Hezbollah, l'attitude était claire. C'est à la fois un mouvement politique avec sa place officielle dans la vie politique libanaise et on doit donc le considérer comme tel et travailler avec lui. Et puis il y a sa milice armée qui est une milice illégale que l'on ignorait donc totalement, sauf bien sûr sur le terrain, en cas de force majeure... S'il était arrivé quelque chose, il aurait fallu réagir immédiatement, y compris envers elle, pour essayer de faire retomber la tension. Mais c'est une organisation armée illégale que l'on ne reconnaît pas. Les Etats-Unis et Israël considèrent le Hezbollah dans sa totalité comme un mouvement

terroriste. Ce qui n'a jamais été le cas de l'ONU d'où une attitude très différente de sa part vis-à-vis de la partie politique du mouvement. On pouvait donc avoir des contacts avec la partie politique du Hezbollah. Et puis, il y a sur le terrain toutes les relations avec les autorités locales libanaises, et là, il faut être très prudent et comprendre dans quel contexte on s'inscrit. Il ne faut pas devenir l'instrument d'un intérêt contre un autre. Généralement, ces relations étaient gérées ou guidées depuis l'état-major, avec nos quelques spécialistes qui connaissaient bien l'environnement. Ils devaient veiller à ce que les chefs de contingents ne se fassent pas abuser par les parties.

Pour conclure en quelques mots sur cette nouvelle FINUL née à l'été 2006, je dirai un peu comme l'a fait le général Estrade, qu'elle est un nouveau laboratoire des opérations onusiennes où les militaires ont appris à faire reconnaître leurs compétences par des civils de New-York qui n'en savaient pas grand chose. Nos officiers, en particulier, ont appris à se faire apprécier et maintenant à justifier une place nouvelle au sein de cette énorme fourmilière. Je pense que c'est un très grand progrès. Beaucoup de choses restent à faire, mais cette nouvelle façon d'agir entre dans les mœurs. Les civils onusiens se rendent bien compte aussi qu'à partir du moment où le dialogue se développe, les militaires ne sont pas forcément contre les civils mais sont prêts à collaborer, à travailler avec eux pour la réussite d'un mandat, pour la réussite d'une résolution. Je crois que c'est une avancée, qu'il y a d'abord une dynamique qui se développe, qui, je pense, va être entretenue et encore s'accroître avec l'arrivée du nouveau secrétaire général, puis la mise en place de nouvelles structures au sein du quartier général de l'ONU de New-York, de nouvelles structures qui vont justement permettre de faire accepter de nouvelles manières de travailler dans cette organisation où beaucoup étaient devenus intouchables.

Je vous remercie.

## **L'APPAREIL DE DEFENSE ET DE SECURITE AU LIBAN : ENTRE ACTEURS ETRANGERS ET APPROPRIATION NATIONALE.**

### **Mustapha ADIB**

*Docteur en Sciences Politiques de la Faculté de Montpellier. Professeur de Droit, Sciences Politiques et Relations internationales à l'Université libanaise et au Centre Universitaire de Technologie Franco-Libanais, professeur à l'Ecole de Guerre de Beyrouth. Codirecteur du master « Administration Territoriale » délocalisé de l'Université Montpellier I à Tripoli. Directeur du Centre d'Etudes Stratégiques pour le Moyen-Orient (CESMO).*

Au cours de son histoire moderne, le Liban a d'abord été une province de l'empire ottoman jusqu'en 1918, puis, conformément aux accords Sykes-Picot de 1916, soumis au mandat français par la Conférence de San Remo de 1920, dont les décisions ont été entérinées par la SDN en 1922. Indépendant en 1943, le pays a ensuite connu, entre 1975 et 1990, une guerre civile. Pendant les quinze années qu'a duré celle-ci, les tensions confessionnelles se sont faites de plus en plus fortes et, en l'absence d'un véritable Etat, chacune des parties en présence a fait appel, pour défendre ses intérêts, à des nations étrangères.

La fin des hostilités, ratifiées par la signature du Pacte d'entente nationale de Taëf de 1989 – document qui, de fait constitue une constitution bis – n'a pas mis fin à ces influences. Bien au contraire, elle a laissé en présence deux acteurs majeurs : Israël, au Sud et la Syrie dans tout le reste du pays. Or, si le premier s'est « limité » à une occupation armée, le second, en revanche, soutenu par une très forte présence militaire, a étendu son emprise sur tous les rouages de l'Etat, encourageant sciemment la déliquescence de celui-ci. En conséquence, la gestion du secteur de la défense et de la sécurité a complètement échappé à l'Etat libanais.

En outre, la guerre civile a également favorisé la création d'îlots sécuritaires, c'est-à-dire de zones ou d'entités qui échappent à tout contrôle de la part de l'Etat central : les camps Palestiniens, toujours armés, et le Hezbollah, à l'organisation et à la puissance tactique et stratégique nettement supérieures à celle de l'armée régulière.

La mort tragique du Premier Ministre Rafik el Hariri dans un attentat, le 14 février 2005, a amené la population à exiger et obtenir le départ de l'armée syrienne. On était donc en droit d'espérer que le gouvernement libanais de Fouad Siniora - plébiscité lors des élections législatives, serait enfin en mesure de reprendre le contrôle de l'appareil de défense et de sécurité.

Toutefois, la guerre de juillet 2006, dite « Guerre des 33 jours » a porté un coup fatal à ce processus. Le Hezbollah, sorti grand vainqueur du conflit a eu beau jeu de dénoncer l'incapacité de l'armée libanaise à répondre à une attaque et à protéger le territoire national. Cette entité, qui s'appuie sur la communauté chiite, la plus importante au Liban, s'oppose donc – et elle en a les moyens - à toute démobilisation et ce bien que la Force Intérimaire des Nations Unies Pour le Liban – La FINUL – l'ait remplacé à la frontière sud, suite à la résolution n° 1701 du Conseil de Sécurité. Le pays du cèdre étant basé non pas sur une démocratie majoritaire, mais sur une démocratie consensuelle respectant l'équilibre confessionnel, le Hezbollah a porté son combat sur le terrain politique et provoqué – faute de pouvoir en prendre le contrôle - un blocage total des institutions.

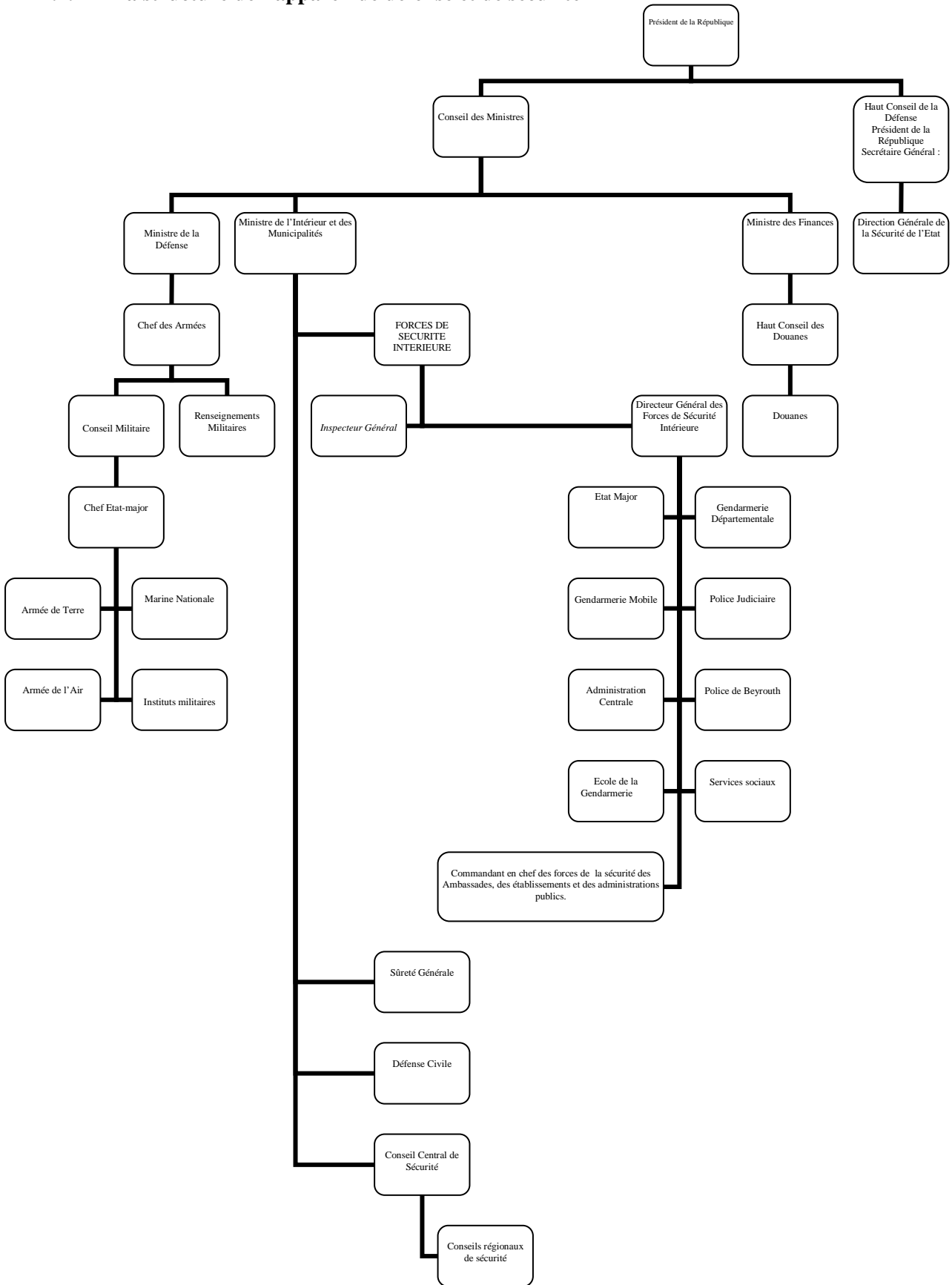
En conséquence, pour faire face à une stratégie politique décidée à l'étranger – notamment en Iran et en Syrie – le gouvernement libanais s'est vu obligé de faire appel à la communauté internationale. Parmi celle-ci, quatre pays se distinguent par leur activité diplomatique en faveur d'un règlement de la situation : l'Allemagne, la Russie, l'Arabie Saoudite et, en premier lieu la France, dont l'engagement en faveur de son ancien protectorat ne se dément pas.

Plus, donc, que jamais, la région fait l'objet d'un affrontement tripolaire opposant, d'une part le Hezbollah et la communauté chiite, ainsi que le Courant Patriotique Libre du Général Aoun, soutenus par la Syrie et l'Iran, d'autre part la communauté Sunnite et le reste des Chrétiens, lesquels se reposent sur le soutien des Nations Unies, enfin Israël, avec qui un conflit, n'est pas à exclure. En parallèle, à ces deux derniers acteurs, les Etats-Unis jouent un jeu ambigu, destiné à appuyer leur propre stratégie dans la région.

Au milieu de tout cela, le Liban joue plus que jamais le rôle de terrain d'affrontement dans des stratégies globales et de carte maîtresse dans un jeu qui lui échappe totalement.

# 1. L'appareil de défense et de sécurité libanais après la guerre de juillet 2006

## 1.1. La structure de l'appareil de défense et de sécurité



### 1.1.1. L'armée proprement dite :

L'armée libanaise dans son ensemble possède 72 000 hommes et pas moins de 220 généraux au lieu des 120 normalement nécessaires. Il va sans dire que ce chiffre pléthorique s'explique – comme pour l'ensemble de l'Etat - par des nominations de complaisance de type clientéliste.

Elle est composée de cinq branches distinctes<sup>12</sup> : Le commandement de l'armée, l'Armée de Terre, l'Armée de l'Air, la Marine et les Instituts de Formation militaires.

Le commandement de l'armée comprend le Chef des Armées et l'Etat-major. Ce dernier, qui dépend directement du Chef des Armées, se compose du Chef d'Etat-major, des Vice chefs d'état-major et des directions des organismes spéciaux, l'un des plus importantes étant la Direction des Renseignements.

Par ailleurs, conformément à l'article 5 du décret-loi n°102 du 16/9/1983, l'armée est mise à la disposition du Président de la République, mais, dans le même temps, dépend, à travers le Chef Etat-major et le Chef des Armées, du Ministre de la Défense, donc du Conseil des Ministres. Toute personne connaissant la situation libanaise, comme c'est le cas des participants à ce colloque, ne peut manquer de constater que cette disposition peut provoquer une paralysie du commandement dès lors qu'un conflit entre le Président de la République et le Conseil des Ministres entraîne, comme à l'heure actuelle, un blocage des institutions.

Le même texte définit ainsi les principales missions de l'armée libanaise :

- « Faire face à l'occupation israélienne et à ses agressions permanentes, tant au Liban-Sud que dans l'Ouest de la Beqaa et apporter aux citoyens libanais le soutien nécessaire afin de permettre le retrait complet des forces israéliennes jusqu'aux frontières reconnues internationalement.
- Défendre le pays et le peuple contre toute agression
- Lutter contre toutes les menaces mettant en péril les intérêts vitaux du pays.
- Agir en coordination avec les autres armées arabes selon des traités déjà ratifiés.<sup>13</sup>
- Assurer la sécurité intérieure et la stabilité du pays en coordination avec les Forces de Sécurité Intérieure et les autres organismes de défense et de sécurité.

Or, cette définition pose plus de problèmes qu'elle n'apporte de réponses. Elle suppose, en effet, un tracé incontestable des frontières, ce qui n'est pas le cas au sud, dans le secteur dit « Des Fermes de Chebaa » ou des « Hameaux de Chebaa ». Elle implique également que l'armée libanaise doit être la seule force habilitée à assurer la protection du territoire et de ses habitants. Or, elle partage actuellement ses prérogatives avec une force internationale : la FINUL. En outre, deux forces non statutaires à l'intérieur du pays possèdent un armement d'autant plus important qu'il est financé et renouvelé par des puissances étrangères : le Hezbollah et les camps palestiniens.

#### L'armée de terre

Avec 70 000 hommes, dont 200 chasseurs alpins, l'armée de terre rassemble 95% des effectifs. C'est donc sur elle que repose principalement la défense du territoire, à l'exception de la frontière sud.

Contrairement aux autres armes, dotées d'un commandement propre, l'armée de terre dépend directement du Chef des Armées et est répartie sur 5 régions militaires possédant chacune un commandant.

Bien entendu, ses missions sont celles indiquées plus haut.

#### La marine

Quoique possédant seulement 1 226 hommes, dont 51 officiers, la marine n'en est pas moins investie de multiples missions : Active, en cas de conflit - en première ligne ou en soutien de l'armée de terre déployée sur la côte - elle assure, la plupart du temps la lutte contre la contrebande et le trafic d'êtres humains dont le Liban est une plaque tournante. La surveillance des ports et de la navigation dans les eaux territoriales lui est également dévolue.

Elle doit également, non seulement protéger la marine marchande et la flotte de pêche, y compris à travers des missions de sauvetage, mais aussi veiller à la protection de l'environnement et des ressources halieutiques, en empêchant notamment la pêche illégale et en surveillant les rejets toxiques dans la mer depuis la terre ou les bateaux.

<sup>12</sup> Loi n°102 du 16/9/1983, art. 18, alinéa 1

<sup>13</sup> Le Liban a adhéré en 1952 au Pacte de Sécurité Collective de la Ligue Arabe, une organisation restée, depuis, uniquement théorique.

Il est aisé de voir que ses moyens : 2 bâtiments de déchargement de chars, 7 patrouilleurs et 27 bateaux de combat, dont 17 seulement sont opérationnels, ne correspondent pas, loin s'en faut, à de telles missions.

### L'armée de l'air

Dépourvue d'aviation stratégique, l'armée de l'air Libanaise ne comprend que 1 500 hommes et ne dispose que de trois bases en tout et pour tout. Cantonnée à une position passive proche de la figuration, elle assiste, impuissante, aux violations répétées de l'espace aérien libanais par Israël.

### Les renseignements militaires<sup>14</sup>

Dotés d'une très grande importance dans l'histoire récente, les renseignements militaires dépendent directement du Chef des Armées mais doivent tenir le Chef d'Etat-major informé de toutes les informations en leur possession<sup>15</sup>.

Leurs missions sont « classiques » : détection des menaces contre la sécurité de l'armée et proposition de solutions adéquates, organisation et traitement des informations, en particulier par la collecte des informations stratégiques sur les plans et opérations militaires, le renseignement stratégique sur les activités de l'ennemi, son organisation et ses capacités. L'organisation du contre-espionnage lui incombe également, ainsi que la lutte contre les menaces contre la sécurité de l'armée, l'interrogation des prisonniers de guerre, le renseignement sur le moral de l'armée, l'analyse du degré de sécurité des instituts militaires, des documents, des archives, du chiffre et du courrier et la liaison avec les attachés militaires en poste au Liban, ainsi que de la formation des hommes chargés du renseignement.

## **1.1.2. Les organismes dépendant du Ministre de l'Intérieur**

### Les Forces de Sécurité Intérieure

Quoique dépendant du Ministère de l'Intérieur et des Municipalités, les 19 000 hommes des Forces de Sécurité Intérieure n'en sont pas moins soumis aux lois et règlements militaires.<sup>16</sup>

Les compétences de cet organisme s'étendent, en vertu de l'article 1 de la loi du 6 septembre 1990, à tout le territoire libanais, y compris aux eaux territoriales et à l'espace aérien national.

Ses missions, elles, sont de quatre ordres :

- *Dans le domaine de la police nationale* : maintenir l'ordre public et assurer la sécurité des personnes et des biens, veiller au respect des libertés et à l'application des lois et règlements qui entrent dans le cadre de leurs compétences.
- *Dans le domaine de la police judiciaire* : Exécuter les tâches administratives de police, agir sur la base de commissions rogatoires et de mandats d'arrêt délivrés par le parquet, et exécuter les jugements.
- *Dans le domaine pénitentiaire* : les Forces de Sécurité Intérieure sont responsables de la gestion et de la surveillance des prisons.
- *Dans les autres domaines* : soutenir les autorités dans l'exécution de leurs tâches, assurer la protection des administrations et des établissements publics, à la demande des autorités compétentes, et assurer la sécurité des légations étrangères.

Chargées de tâches aussi vastes que variées, c'est donc sur les Forces de Sécurité Intérieures que reposent, en grande partie, non seulement le maintien de l'ordre public, mais aussi la sécurité du territoire. Or les facteurs de risque, liés à l'instabilité politique locale, aux paramètres géostratégiques régionaux et au terrorisme étant à l'heure actuelle très nombreux, cette institution peut être légitimement considérée comme un élément primordial de l'appareil de sécurité du Liban.

### La Sûreté Générale

Cette institution, qui existe depuis 1921, a été définitivement réorganisée par le décret -loi n° 139 du 12 juin 1959, modifié par le décret réglementaire n°2873 du 16/12/1959, par laquelle elle est devenue une Direction Générale, placée sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur et dirigée par un directeur général. Son effectif est de 3 379 personnes.

<sup>14</sup> Décret n° 3771 du 22/1/1991 relatif à l'organisation de l'armée, art. 4

<sup>15</sup> Décret-loi n°102 du 16/9/1983, art. 28

<sup>16</sup> Loi du 6/9/1990, article 2.

Contrairement aux Forces de Sécurité Intérieure, dont le rôle est essentiellement actif, le travail de la Sûreté Générale porte sur la sécurité dans ses aspects principalement administratifs et bureaucratiques.

Elle doit, en particulier, assurer :

- La collecte, l'analyse et l'exploitation des informations à caractère politique, économique et social pour le compte du gouvernement, la surveillance de la préparation et de l'exécution des mesures sécuritaires - y compris en coopération avec d'autres entités - ainsi que la participation aux enquêtes relatives aux crimes contre la sûreté de l'Etat.
- La lutte contre les partis dissous et les associations secrètes et/ou défendues.
- La censure sur les publications et les médias, aussi bien en amont qu'en aval.
- La surveillance des frontières terrestres, maritimes et aériennes et la gestion des entrées et sorties du territoire national, le séjour des étrangers et la protection des hommes d'état en visite officielle au Liban, ce qui inclut l'émission de passeports et de visas, autant pour les Libanais que pour les réfugiés Palestiniens.

Toutefois, et pour important que soit son rôle, le Sûreté Générale ne dispose que de 60% des agents et d'à peine 50% des officiers fixés par la loi<sup>17</sup>, nombre qui, de plus, va diminuant au fur et à mesure des départs à la retraite. Il lui est impossible de mener à bien avec efficacité l'ensemble de ses missions.

#### La défense civile

La mission, essentiellement opérationnelle, de ce corps paramilitaire consiste à porter assistance à la population, en particulier en cas d'accident ou de catastrophe naturelle.

Pour cela, elle dispose de 750 personnes dont seulement 250 titulaires, les autres étant des volontaires qu'elle œuvre à intégrer à ses effectifs.

### **1.1.3. Les organismes qui dépendent du Ministère des Finances**

#### Les douanes

Les douanes dépendent du Ministre des Finances et sont placées sous l'autorité de trois entités<sup>18</sup> : le Haut Conseil des Douanes, le Directeur Général des douanes et les directeurs régionaux.

Leur mission consiste à surveiller les frontières en contrôlant l'entrée des biens et des personnes sur le territoire libanais et en empêchant le trafic de marchandises, légales ou prohibées, ainsi que d'être humains.

Or, malgré l'importance stratégique de cette tâche, les douanes sont l'un des corps qui a le plus de mal à remplir sa mission. En effet, elles ne disposent ni des hommes (1 313 fonctionnaires sur les 2 365 prévus par le décret n°259/83) ni des moyens matériels nécessaires, que ce soit dans le domaine de la détection de la drogue ou des faux billets que dans celui du contrôle des véhicules, n'étant pas même reliées informatiquement au Fichier central de la Circulation et des Véhicules.

Dans ces conditions, la frontière syro-libanaise est une véritable passoire qui laisse filtrer des marchandises de contrebande de toute sorte, lesquelles alimentent l'économie parallèle et, beaucoup plus grave, un flux d'armes ininterrompu, lequel met gravement en péril la stabilité nationale. L'administration des douanes a dénombré pas moins de 82 points de passage illégaux, sans cesse fermés et sans cesse ouverts, sans compter le problème des villages transfrontaliers.

Après la guerre des 33 jours, et la résolution n°1701 laquelle, dans ses articles 14 et 15 prévoyait un embargo sur les armes destinées à des forces non statutaires cette question est devenue cruciale.

L'Etat libanais a donc mis en place, parallèlement aux douanes, la « Commission de Surveillance de la Sécurité des Frontières » présidée par le Directeur Général des Forces de Sécurité Intérieure et déployé, à la frontière libano-syrienne, quelque 9 500 hommes de l'armée équipés de scanners neufs en partie donnés par l'Allemagne et en partie achetés par le gouvernement.

Le 17 avril 2007, le Conseil de sécurité des Nations Unies, lui aussi alarmé par l'ampleur du trafic d'armes, avait demandé à M. Ban Ki Moon, d'envoyer une commission spéciale de surveillance à la frontière libano-syrienne. Celle-ci devait, au départ, être une véritable force internationale, comme au Liban Sud. Toutefois, la Syrie ayant opposé un ferme refus à ce projet, allant jusqu'à le qualifier d' « acte hostile », l'ONU a donc

<sup>17</sup> Respectivement 3097 agents et inspecteurs au lieu de 5 175 et 238 officiers au lieu de 469.

<sup>18</sup> Décret n°259/83 du 24/2/1983

opté pour une mission réduite, de 500 hommes au maximum, et dotée d'un matériel de détection ultramoderne et ultraperformant.

La première étape en sera une mission indépendante chargée d'évaluer la situation à la frontière, mission qui est attendue à la fin du mois de mai.

## **1.2. Les organismes de coordination de l'appareil de défense et de sécurité**

En temps normal, chacune des composantes de l'appareil de sécurité est gérée indépendamment par son directeur ou par son commandant sous l'autorité du Chef des armées et/ou de son Ministre de Tutelle. Toutefois, il existe des organismes qui chapeautent les autres, se superposant en partie à leurs compétences ;

### Le Haut Conseil de la Défense

Cet organisme, dont les décisions doivent rester secrètes, a pour Président<sup>19</sup> le Président de la République, pour Vice-Président le Premier Ministre, et pour membres permanents les ministres de la Défense, des Affaires Etrangères, des Finances, de l'Intérieur et de l'Economie, d'autres ministres pouvant être admis suite à un décret du Conseil des Ministres.

Ses compétences sont très étendues en cas d'état d'urgence. Il supervise alors les forces armées placées sous l'autorité du chef des armées.<sup>20</sup>

Sa mission en temps de paix est de décider des mesures nécessaires à l'exécution de la politique de la défense décidée par le Conseil des Ministres<sup>21</sup>, de distribuer les missions de défense aux Ministères et organismes concernés<sup>22</sup> et de décider du plan de fonctionnement et d'équipement mis en place pour ces missions.<sup>23</sup>

Deux organismes dépendent de lui :

#### *La Direction Générale de la Sécurité de l'Etat :*

Organe exécutif du Haut Conseil de la Défense, dont elle fait partie intégrante, elle est directement rattachée à son Président et à son vice-président<sup>24</sup> mais dirigée par un directeur général nommé par un décret du Conseil des Ministres sur proposition du Premier Ministre<sup>25</sup>.

Elle comprend 1 226 fonctionnaires détachés des Forces de Sécurité Intérieure, de la Sûreté Générale ou du Ministère de l'Intérieur, pour lesquels, s'appliquent, sur le plan administratif, les règlements de leur corps d'origine.

Ses missions sont la collecte d'informations à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, la surveillance des étrangers et la coordination avec les autres organismes sécuritaires en matière de renseignement. Il lui incombe également d'assister l'instruction dans les affaires touchant à la sûreté de l'Etat.

#### *Le Secrétariat Général du Haut Conseil de la Défense.*

Chargé de la liaison avec les autres organismes de défense et de sécurité, son travail, essentiellement pratique, consiste à collecter les informations nécessaires auprès de ceux-ci, à rédiger des rapports et à informer des décisions du Haut Conseil de la Défense toutes les administrations concernées.

### Le Conseil Permanent de Sécurité Intérieure

Il comprend<sup>26</sup> deux organismes chargés, chacun à leur niveau, d'étudier les affaires relatives à la sécurité et d'échanger les informations entre les entités représentées afin de coordonner leur travail.

#### *Le Conseil Central*

Il a pour président le Ministre de l'Intérieur. Ses membres sont : le Procureur Général de la Cour de Cassation, le Préfet de Beyrouth, le Chef des Armées ou le représentant qu'il désigne en cas de situation sécuritaire grave, le Directeur Général des Forces de Sécurité Intérieure, le Directeur Général de la Sûreté Générale, et un officier des Forces de Sécurité Intérieure d'un grade minimum de lieutenant-colonel, désigné

<sup>19</sup> Décret-loi n°102 du 16/9/1983, art. 7, modifié par le décret-loi n° 1 du 26/9/1984.

<sup>20</sup> Id., art. 4, modifié par le décret-loi n° 1 du 26/9/1984.

<sup>21</sup> Il est à noter qu'il appartient également au Conseil des Ministres de déclarer l'état d'urgence en vertu du décret-loi n° 37/67.

<sup>22</sup> Id, art. 8, alinéa 2

<sup>23</sup> Id. modifié par le décret-loi n°1 du 26/09/1984

<sup>24</sup> Id., art. 7, alinéa 5, modifié par le décret-loi n° 39 du 23/3/1985.

<sup>25</sup> Il est choisi parmi les officiers d'un grade supérieur ou égal à celui de colonel, les fonctionnaires des trois plus hauts degrés de la première catégorie ou, hypothétiquement, les civils titulaires d'un diplôme universitaire.

<sup>26</sup> Loi du 6/9/1990 relative à l'organisation des Forces de Sécurité Intérieure, art. 23.

sur avis du Directeur Général de cet organisme et sur proposition du Ministre de l'Intérieur, et qui remplit les fonctions de secrétaire de ce Conseil.

#### *Les Conseils Régionaux de Sécurité :*

Dirigés par le Préfet, ils sont convoqués par lui, au minimum une fois par mois. Ils ont pour membres le procureur près la cour d'appel, le commandant de la région militaire, le directeur régional des Forces de Sécurité Intérieure, l'officier de la Sûreté Générale responsable de la région et le Secrétaire général de la Préfecture, ce dernier assurant les fonctions de secrétaire.

#### Le Conseil Militaire

Le Conseil Militaire a pour Président le Chef des armées, pour vice-président le Chef Etat-major, et pour membres le Directeur de l'Administration de l'Armée, l'Inspecteur Général de l'Armée, le Secrétaire du Haut Conseil de la Défense et un général désigné par un décret du Conseil des Ministres sur proposition du Ministre de la Défense et après avis du Chef des Armées. Il possède un véritable pouvoir décisionnel sur les organismes dépendant du Ministère de la Défense, et jouit de compétences étendues et cruciales.

Il lui appartient, en effet, de valider l'organisation des organismes précités, y compris les instituts militaires, ainsi que les nominations, sur proposition du Chef des armées, à tous les postes de commandement subalterne ou supérieur et dispose dans ce cas, d'un droit de veto. Il se prononce également sur le détachement des officiers, leur avancement, leur ancienneté et leur décoration, ainsi que, sur proposition du commandant de chaque entité, sur leur renvoi devant un conseil de discipline. Mais ses prérogatives incluent aussi la validation, sur proposition du chef des armées, des types d'armes, de munitions, de matériel, d'équipement et de véhicules militaires nécessaires ainsi que la désignation, sur proposition, cette fois, du directeur général de l'administration militaire des officiers faisant partie des commissions d'achat de matériel militaire et/ou autorisés à passer les marchés publics y afférant. Il est, en outre, chargé de proposer les juges qui seront nommés auprès des tribunaux militaires.

En outre, il envoie au Ministère de la Défense ses recommandations sur le budget de la défense et la politique générale de défense.

Il s'agit donc d'un organisme clé dont les décisions, secrètes, représentent un pouvoir exorbitant sur l'armée et l'organisation de la défense nationale.

## **2. Gestion et contrôle civils de l'appareil de sécurité : Description et analyse.**

L'alinéa E du Préambule de la Constitution libanaise définit le régime comme « basé sur le principe de la séparation des pouvoirs, leur équilibre et leur coopération », à la réserve près qu' « aucune légitimité n'est reconnue à un quelconque pouvoir qui contredise le Pacte de vie commune », c'est-à-dire l'équilibre confessionnel qui régit la gouvernance de l'Etat.<sup>27</sup> Ceci s'applique, bien évidemment, également au secteur de la sécurité.

### **2.1. Le contrôle par l'exécutif**

La Constitution libanaise place le secteur de la sécurité entre les mains du gouvernement, indiquant que « Le Conseil des Ministres supervise les activités de tous les organismes de l'Etat sans exception : administrations et établissements civils, militaires et sécuritaires »<sup>28</sup> et que le Président de la République est le Chef des Armées.

Dans la pratique, c'est aux deux Ministres de l'Intérieur et de la Défense qu'il appartient de demander les décrets qui seront ensuite pris en Conseil des Ministres. Ceci vaut également pour la nomination et le renvoi des fonctionnaires. Il est à noter que, pour les fonctionnaires de première catégorie, elles se font, en vertu de l'article 95, alinéa B de la Constitution, sur la base d'une répartition à égalité entre Chrétiens et Musulmans, cette disposition ayant été abrogée pour les soldats et fonctionnaires subalternes.

Toutefois, toute décision concernant les militaires et le personnel de tous les organismes dépendant du Ministère de la Défense, doit d'abord être approuvée par le conseil militaire, ce qui restreint d'autant le contrôle civil.

En outre, lorsque l'état d'urgence est proclamé, le Haut Conseil de la Défense prend le pas sur toutes les autres institutions. En temps normal, par contre, son rôle se limite à distribuer les missions de défense aux Ministères et organismes concernés, alors que le conseil militaire, lui, valide, et jouit d'un droit de veto sur

<sup>27</sup> Alinéa J du Préambule de la Constitution.

<sup>28</sup> Constitution Libanaise, art. 69

tout ce qui touche à l'organisation, au personnel et aux achats de matériel des organismes dépendant du Ministère de la Défense.

Ces deux organismes exercent donc un contrôle partiel sur l'exécution de la politique de défense et de sécurité, ce qui fait que la division des tâches entre civils et militaires baigne dans un flou artistique savamment entretenu.

## 2.2. Le contrôle parlementaire

Au sein du Parlement, les questions relatives à la défense et à la sécurité sont l'apanage de la Commission Parlementaire de la Défense Nationale, de l'Intérieur et des Municipalités, dont le rôle principal est de préparer des lois, qu'elles émanent de son sein, du gouvernement ou de l'Assemblée, avant de les envoyer en séance plénière pour vote. Ses membres, élus par les députés sont tenus à l'assiduité lors des séances de travail.

En théorie, cette commission possède un pouvoir de contrôle assez étendu puisque, lors de ses travaux sur les lois, elle peut demander la présence du Ministre concerné qui peut, lui, choisir de se faire représenter.<sup>29</sup> Toutefois, le Parlement dans son ensemble n'a pas, lui, de droit de regard réel sur la gouvernance de l'appareil de défense et de sécurité dans la mesure où il lui est interdit de convoquer le chef des armées, son rôle se bornant à interroger les Ministres lors de la séance de questions au gouvernement. Toute au plus peut-il transformer les questions dont la réponse serait jugée insatisfaisante en interrogations. Il est également permis au Parlement de monter une commission d'enquête parlementaire autorisée à convoquer n'importe quel citoyen, ainsi que de demander la démission d'un Ministre qui n'aurait plus la confiance du Parlement, cette disposition devant être adoptée à la majorité des deux tiers.<sup>30</sup>

Dans la réalité des faits, il s'agit là de droits purement théoriques et le seul domaine dans lequel le Parlement puisse vraiment exercer un contrôle est celui des finances car c'est à lui qu'il revient de voter, article par article en toute indépendance, les lois de budget.

## 2.3. Le Contrôle judiciaire

Le système judiciaire libanais repose sur une double structure, civile et militaire, la première dépendant du Ministre de la Justice, la seconde, de celui de la Défense.

La structure militaire se compose d'une cour de cassation et d'un tribunal militaire permanent, tous deux situés à Beyrouth, de juges militaires travaillant dans les régions, de commissaires du gouvernement et de juges d'instruction. A cela, s'ajoutent, en cas de guerre, des cours martiales, dont l'implantation, les compétences, la zone d'action et la composition sont fixées par décret du Conseil des Ministres sur proposition du Ministre de la Défense.<sup>31</sup>

La compétence des tribunaux militaires s'applique aux crimes contre la sûreté de l'Etat ou les intérêts de l'armée, ainsi qu'à l'espionnage, la haute trahison, la possession d'armes et de munitions militaires, et les crimes contre un membre de l'armée, des Forces de Sécurité Intérieure ou de la Sûreté Générale. Elle inclut aussi tout crime commis contre la personne d'un fonctionnaire civil de ces entités ou du Ministère de la Défense dès lors qu'il est motivé par les fonctions dudit employé.

Il est aisé de voir que de telles dispositions pourraient déboucher sur un système où l'intérêt national pourrait être invoqué pour mettre n'importe quel citoyen en accusation. C'est pourquoi, des magistrats civils ont été ajoutés à l'organigramme. C'est le cas des commissaires du gouvernement, les juges d'instruction, pouvant, eux, être civils ou militaires.

Trois mesures ont en outre, été prises afin de garantir, conformément à l'article 21 de la Constitution, l'indépendance des magistrats civils : en premier lieu, ils sont désignés par un décret émis sur proposition des deux ministres de la Défense et de la Justice et après avis du Haut Conseil de la Magistrature. Ensuite, bien qu'étant rattachés dans le cadre de leur travail, au Ministère de la Défense, ils continuent à dépendre, pour leur carrière, leur rémunération et leurs avantages sociaux, du Ministère de la Justice. Enfin, il a été prévu qu'aucun magistrat ne puisse être révoqué en cours de procès.

En conclusion, l'existence même de tribunaux militaires constitue une atteinte au contrôle civil sur l'appareil de sécurité. Toutefois, en raison de la présence de magistrats civils, et de toutes les précautions citées plus haut, on peut considérer celui-ci comme raisonnablement garanti.

<sup>29</sup> Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale

<sup>30</sup> Constitution Libanaise, art. 68, modifié par la loi constitutionnelle du 17/10/1927.

<sup>31</sup> Décret N° 1460 du 8/7/1971, art. 2

## **2.4. Le contrôle par la société civile**

Afin que la société civile puisse exercer un contrôle éclairé sur le fonctionnement des institutions, il faut d'abord qu'elle soit informée de leur travail. Or, ceci est rarement possible au Liban où la transparence n'est pas de mise.

En ce qui concerne le Parlement, par exemple, si les séances sont généralement publiques, l'article 35 de la Constitution prévoit, non seulement que les travaux de la commission de la Défense Nationale, de l'Intérieur et des Municipalités restent secrets, mais également, la possibilité pour les députés de demander le huis clos en cas de débat particulièrement sensible.

Pour ce qui est de l'appareil de sécurité lui-même, sa gouvernance interne fonctionnant sur le principe de l'opacité la plus totale, et le gouvernement n'étant en aucun cas tenu de présenter des rapports réguliers au Parlement, un contrôle par les citoyens semble, dans l'état actuel des choses, totalement impossible.

## **3. Les acteurs étrangers du secteur de la sécurité libanais**

### **3.1 . Le voisin syrien**

En dépit du départ, en 2005, des troupes syriennes stationnées au Liban, les relations avec le puissant voisin syrien restent, encore et toujours, au cœur de toutes les questions touchant à la défense et à la sécurité du pays.

En effet, on continue à percevoir l'influence syrienne à de nombreux niveaux. Le personnel politique, en premier lieu, reste, pour une large part, celui qui a collaboré avec la Syrie pendant de nombreuses années. De même, nombre de fonctionnaires placés à des postes clés ont été mis en place par Damas.

Plus encore, le Hezbollah constitue pour la Syrie un formidable relais lui permettant d'influer sur la gouvernance du Liban, à travers des questions aussi variées que le maintien du Président de la République ou la réforme administrative.

En outre, sur le plan sécuritaire, un certain nombre de personnes ont vu, dans la campagne d'attentats qui a touché une série de personnalités connues pour leur engagement anti-syrien et qui a culminé avec l'assassinat de l'ancien Premier Ministre Rafic Hariri, la main de Damas. Il va sans dire que la poursuite des attentats et l'intensification du trafic d'armes en provenance de la frontière libano-syrienne, a renforcé ces hypothèses. Quant aux événements de ces jours derniers à Tripoli, ils ont également été ressentis comme faisant partie d'une stratégie d'intimidation syrienne visant à créer un climat de perpétuelle insécurité au sein de la population.

Il importe également de signaler que la question des Fermes de Chebaa, une question dont la résolution permettrait d'établir la paix à la frontière sud, ne saurait être résolue sans la Syrie, laquelle subordonne son règlement à un règlement global incluant le Golan Syrien.

Pour toutes ces raisons, il semble peu réaliste et peu pragmatique que le Liban cultive des relations d'hostilité à l'égard de son puissant voisin, sauf à accepter que la paralysie de la vie publique se prolonge jusqu'au chaos. La solution consiste alors, à établir avec Damas des relations équilibrées, basées sur le droit international. Dans une conférence de presse, le 24 mars 2006, Terjé Roed-Larsen a lui-même plaidé pour des relations « civilisées, naturelles », passant, en premier lieu, par l'établissement de relations diplomatiques, puis par la mise en place de négociations en vue de délimiter de façon précise les frontières entre les deux pays.

### **3.2 . Le Hezbollah, poste avancé de la stratégie chiite au Moyen-Orient**

Pour avoir une vision complète de la situation sécuritaire libanaise, il importe de s'arrêter assez longuement sur le Hezbollah qui en constitue l'un des pivots.

Profondément enracinée dans la société Chiite, dont elle est issue, cette organisation, fondée en 1982 représente, selon la célèbre expression, « plus qu'un parti et moins qu'un Etat ».

De fait, ce parti politique, possède des députés depuis 1992, mais il entretient également son influence sur la communauté Chiite à travers ses œuvres sociales, écoles, hôpitaux et maisons de retraite, financés à la fois par l'Iran et par les « taxes partisans » collectées auprès des acteurs de l'économie souterraine. Dans ce rôle, il en vient à se substituer à l'Etat défaillant.

Mais la partie la plus importante du Hezbollah, celle qui fait sa vraie valeur sur l'échiquier national, est son aile militaire, forte de 20 000 combattants surentraînés et bien équipés qui ont pu mettre en échec une des premières armées du monde.

Or, les connexions internationales du parti de Dieu sont bien connues. Financé principalement par l'Iran, et un peu par la Syrie il constitue le fer de lance de leur stratégie régionale.

En ce qui concerne l'Iran, il est nécessaire de remonter à la signature de la convention de trêve de 1949. Par ce traité, le Liban passait du statut de pays d'affrontement avec Israël à celui de pays de soutien pour les principaux adversaires de ce dernier, à savoir la Syrie et l'Égypte.

Prenant le contre-pied de cette politique, le Président Charles Hélou signa avec Yasser Arafat en 1969, les Accords du Caire par lesquels il permettait à la résistance palestinienne d'agir à partir de son territoire. Le Liban redevenait alors un pays d'affrontement et bien que les Palestiniens aient, à ce moment là, expressément promis de ne pas tourner leurs armes contre le peuple libanais, c'est bien leur présence et l'attentat du 13 avril 1975, qui ont amorcé une guerre civile qui devait durer 15 ans.

Quatre années plus tard, en 1979, l'Iran basculait dans la Révolution Islamique de l'Imam Khomeiny. Fort de ce succès, le leader n'a pas tardé à vouloir l'exporter à l'ensemble du monde musulman, y compris sunnite. La seule force capable d'arrêter ce mouvement s'est alors trouvé être l'Irak de Saddam Hussein, soutenu dans cette tâche par l'Occident et les monarchies du Golfe.

La révolution islamique contenue par le voisin irakien, la seule percée chiite a été la fondation en 1982 du Hezbollah. De cette manière l'Iran, au contact avec la question majeure du monde arabo-musulman, à savoir la question palestinienne, incarnait la Résistance, non seulement, dans son propre camp, mais également pour le monde sunnite, ce qui lui donnait bon espoir de s'imposer culturellement à ce dernier

Quant au Hezbollah, il a d'abord été un groupuscule terroriste connu pour ses attentats et ses prises d'otages, avant d'être admis par Rafik Hariri à la table des négociations après l'horreur du Massacre de Cana en 1996, et de devenir une force politique respectable siégeant au Parlement. A partir de là a pu s'instaurer un dialogue national dont l'un des buts principaux était le désarmement des combattants du Hezbollah et des camps palestiniens.

Néanmoins, avec le départ de l'armée syrienne en 2005, le parti, qui continuait à défendre Damas, s'est brusquement trouvé en porte-à-faux, résistant sur un front, collaborateur sur l'autre.

En fait, cette apparente contradiction reposait sur une vision de la stratégie de défense et de sécurité radicalement différente de celle du gouvernement : alors que les Forces du 14 mars<sup>32</sup> défendent une vision que, déjà en 1943, Riad El-Solh qualifiait de « Libaniste et souverainiste », dans le camp du 8 mars<sup>33</sup>, on insiste sur la nécessité d'inscrire la Stratégie libanaise dans le cadre d'une résistance de toute la Nation Arabe contre l'ennemi Israélien et donc de la rendre tributaire d'un règlement global des problèmes de la région, notamment de la question palestinienne et du tracé des frontières entre Israël et la Syrie. Ce sont d'ailleurs ces deux conceptions qui se sont affrontées au sommet de Khartoum, le 11 mars 2006, lorsque le Premier Ministre, Fouad Siniora ayant déclaré que c'était à l'Etat tout entier, et non à un groupe de Libanais d'assurer la résistance, Hassan Nasrallah avait répondu : « La résistance de notre nation au Liban, en Palestine, en Irak et dans l'ensemble du monde arabe et de notre monde islamique se poursuivra pour faire face au projet hégémonique américain et sioniste. »<sup>34</sup>

Le Hezbollah se retrouve donc au cœur d'enjeux stratégiques divergents, tant de la part de l'Iran et de la Syrie, qui voient en lui un instrument de leur politique dans la région, que de celle des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, lesquels, retournant les déclarations précitées contre lui, dénoncent la « doctrine de la passivité bienveillante », déclarant qu'« en fait, le combat contre le terrorisme à Madrid, Londres ou Paris est le même que le combat contre les actes terroristes du Hezbollah au Liban, du Jihad Islamique en Palestine ou des groupes insurgés en Irak [...] et la seule solution pour l'emporter est de reconnaître que ce phénomène est en fait une idéologie globale »<sup>35</sup>.

Il est à noter que le conflit entre le Hezbollah et la coalition Etats-Unis Grande-Bretagne ne se cantonne pas à la scène libanaise, cristallisant, en fait, l'animosité contre l'ennemi de toujours, la Syrie et l'Iran pour les derniers, Israël pour le premier.

<sup>32</sup> Les forces de l'actuelle majorité rassemblées autour du Bloc Hariri et anti-syriennes.

<sup>33</sup> Le camp prosyrien, principalement des Chiïtes.

<sup>34</sup> L'Orient-Le Jour, 31 mars 2006

<sup>35</sup> Discours de Tony Blair le 21 mars 2006, in *L'Orient-Le Jour*, 2 mars 2006.

Face, donc, aux pressions de plus en plus fortes de l'Occident et à l'hostilité grandissante de la population qui n'appréciait pas sa fidélité à la Syrie, le Hezbollah était acculé à accepter un désarmement lorsqu'il a déclenché les hostilités avec Israël le 12 juillet 2006.

Or, cette stratégie s'est retournée contre lui. Certes, le parti de Dieu était sorti de la guerre auréolé de la gloire du vainqueur. Mais il avait également démontré à quel point sa présence à la frontière sud était dangereuse pour le Liban tout entier.

C'est pourquoi, à la demande du gouvernement libanais, la résolution n° 1701 du Conseil de Sécurité a été votée le 11 août 2006. A l'issue de celle-ci, 15 000 hommes de l'armée libanaise étaient déployés au sud alors que la FINUL était renforcée de 15 000 hommes également.

La protection du territoire national passée aux mains de l'Etat et de la Communauté Internationale, Le Hezbollah avait perdu toute légitimité. La communauté chiite, elle, - donc l'Iran - avait perdu plus encore : elle n'était plus en contact avec « la » cause arabe par excellence, la question israélo-palestinienne.

Il ne restait plus au parti que deux choix : s'opposer par les armes à la FINUL, ce qui revenait à affronter l'ensemble de la communauté internationale ou porter les choses sur le terrain politique en prenant le contrôle du gouvernement libanais, donc de l'armée libanaise, donc de la question israélo-palestinienne...

C'est cette dernière option que le Hezbollah a choisie en tentant d'obtenir une minorité de blocage au gouvernement, puis lorsque cette demande a été rejetée, de faire usage de la force et, enfin de paralyser l'Etat, ce dernier objectif étant, en raison de la structure confessionnelle du Liban largement atteint. Déjà le Parlement ne se réunit plus et il n'est pas impossible que l'élection présidentielle prévue en novembre ne puisse se avoir lieu.

Toutefois, en raison, précisément de la structure féodalo-confessionnelle de l'Etat que nous venons de mentionner, il est impossible au gouvernement de faire autre chose que d'ignorer le Hezbollah, faute de provoquer une deuxième guerre civile, et ce d'autant plus que celui-ci continue à s'armer de façon à être paré à toute éventualité. J'en veux pour preuve le camion d'armes intercepté par l'armée le 8 février dernier et la réponse ironique de Cheikh Hassan Nasrallah qui déclarait n'avoir pas besoin d'importer des armes puisqu'il en possédait déjà une quantité très importante.

### **3.3 . Les flots sécuritaires et la dérive des camps palestiniens**

A la suite du conflit Israélo-Palestinien de 1948, et de tous ceux qui ont suivi, une forte communauté Palestinienne, s'est installée au Liban. Environ 380 000 personnes, habitent actuellement 12 camps répartis sur tout le territoire.

Ces ghettos, dans lesquels la population vit dans des conditions sanitaires, sociales et économiques très précaires, sont vite devenues des zones de non droit et où se retranchent des combattants de plus en plus radicalisés et aisément instrumentalisés du fait de leur déracinement.

Or, l'armement de la communauté palestinienne représente une menace majeure pour la stabilité du Liban, ainsi qu'on a pu le voir lors des manifestations du 5 février 2006 contre les caricatures du Prophète Mahomet, à telle enseigne que les camps ont été fermés avec un très important déploiement de forces lors des manifestations du 16 mars 2006 contre le raid sur la prison de Jéricho.

Néanmoins, la classe politique dans son ensemble s'étant élevée contre la présence d'armes palestiniennes en dehors des camps et bien que certains leaders tels qu'Anouar Naja, le représentant du FPLP au Liban, aient perçu toute mesure à leur encontre comme dictée par Washington, on croyait la question en voie de règlement grâce, notamment, à l'implication personnelle du représentant du Fateh, Sultan Abou Al Aynaïn.

Toutefois, des facteurs régionaux tels que l'accélération de la répression israélienne contre l'Intifada et l'aggravation quotidienne de la situation sécuritaire en Irak, combinée au clivage grandissant entre Fatah et OLP, importé de Palestine, et qui diminue d'autant le contrôle des mouvements historiques sur ce qui se passait dans les camps ont permis l'émergence de groupuscules terroristes, en premier lieu « Fateh al Islam ». Ce mouvement, déjà tristement connu pour sa participation supposée à l'attentat contre des minibus civils à Aïn-Alak, est en train, au moment même où nous débattons, de mettre Tripoli à feu et à sang, promettant même d'étendre le conflit au Liban tout entier.

### **3.4. Israël**

Depuis sa création en 1948, Israël entretient des relations conflictuelles avec ses voisins. Le Liban ne fait pas exception. Après les conflits qui se sont déroulés au moment de sa création, une première invasion israélienne de grande ampleur au Sud-Liban a eu lieu en 1978, ce qui a donné lieu à la création de la FINUL.

En 1982, l'armée israélienne a atteint Beyrouth puis, s'étant repliée, a occupé le Sud-Liban dont elle a dû se retirer en 2000, chassé par la Résistance libanaise. Cette occupation, particulièrement dure, a été marquée, entre autres, par deux massacres abominables qui ont exacerbé la haine de la population à l'égard de l'occupant : ceux de Sabra et Chatila en 1982 et de Cana en 1996.

Après son retrait, Israël a maintenu son occupation sur une zone, minuscule par la taille mais à très haute valeur symbolique : les Fermes de Chebaa. C'est de ce reliquat d'occupation que le Hezbollah a si longtemps tiré sa légitimité. Et c'est encore de cette zone qu'est partie la guerre des 33 jours en juillet 2006. Encore une fois, l'ampleur des destructions civiles, et le nombre très important de victimes et de déplacés ont suscité l'indignation quasi-unanime de la communauté internationale.

Mais la fin des hostilités ne signifie pas que le calme soit revenu à la frontière sud, loin s'en faut, puisque les violations de l'espace aérien et des eaux territoriales libanaises par Israël restent quotidiennes, au point qu'un incident a failli opposer la semaine dernière l'aviation israélienne et le contingent allemand de la FINUL dont la présence reste, plus que jamais nécessaire.

En effet, les facteurs de tension entre les deux pays ne se limitent pas à la question des Fermes de Chebaa. L'eau, en premier lieu, constitue un facteur de risque non négligeable, dans la mesure où le fleuve Wazzani coule sur 50 km en territoire libanais avant de rejoindre le Jourdain lequel se déverse dans le lac de Tibériade. Israël, tributaire de ces eaux, voit d'un mauvais œil tout pompage destiné à alimenter des villages libanais, même lorsque ceux-ci sont largement inférieurs aux quotas fixés. Déjà, en 2002, des travaux sur ce fleuve avaient failli provoquer un conflit armé entre les deux pays.

L'occupation par Israël du Golan Syrien, elle aussi, met un obstacle à une paix durable dans la mesure où, sans règlement qui inclue cette question, la Syrie refuse de négocier celui des Fermes de Chebaa, justifiant par là la présence du Hezbollah et donc entraînant un risque de guerre permanent.

Enfin, la question palestinienne et la répression extrêmement violente de la deuxième Intifada cristallise la haine du monde arabo-musulman, favorisant l'émergence de groupes extrémistes et hypothéquant la paix, non seulement au Liban, mais dans l'ensemble de la région.

### **3.5. Les Etats-Unis**

Dans ce contexte, les Etats-Unis, qui mènent leur propre politique dans la région, en marge de la Communauté Internationale, souhaiteraient se poser en arbitres, sans pour autant se départir d'une vision de la situation sécuritaire libanaise à travers le prisme de leur lutte anti-terroriste et de leur soutien sans faille à leur allié de toujours : Israël. Il semblerait, néanmoins, que cette politique puisse voir infléchir à la suite de l'élection d'une majorité démocrate à la chambre des représentants, ainsi que le montre la visite de Mme Pelosi à Beyrouth et Damas.

### **3.5. L'ONU et ses acteurs principaux**

#### **3.5.1. Le travail des Nations Unies**

Il suffit de consulter la liste des résolutions des Nations Unies pour s'apercevoir que la situation au Liban est l'une de préoccupations majeures de cette organisation.

Au cours des trente dernières années, la communauté internationale s'est mobilisée sur quatre questions principales :

- Empêcher un conflit entre le Liban et Israël
- Mettre fin aux occupations successives de ce dernier
- Depuis deux ans, mettre en place le tribunal international destiné à juger les assassins du Premier Ministre Rafik Hariri, cette dernière question étant particulièrement délicate dans la mesure où les groupes inféodés à la Syrie s'y opposent avec la dernière énergie. Le recours au chapitre VII de la Charte des Nations Unies, c'est-à-dire la constitution du tribunal international par la force pourrait entraîner une nouvelle guerre civile. Il est à noter que, dans cette affaire, la France a mis tout son poids dans la balance pour parvenir à cette décision.
- Enfin, surveiller les frontières syro-libanaises afin d'empêcher toute importation d'armes destinées à des forces non statutaires conformément à la résolution n°1701.

### **3.5.2. Les missions de bons offices**

Dès avant la guerre de juillet 2006, face à la montée des périls et, actuellement à un blocage quasi-complet des institutions, ainsi qu'à un risque grave de déstabilisation de toute la région, de nombreux pays ont déployé une intense activité diplomatique pour tenter d'apaiser la crise.

C'est le cas, notamment, pour la Ligue Arabe, de l'Egypte, mais aussi et surtout de l'Arabie Saoudite.

Au premier rang des pays occidentaux figurent la Russie, l'Allemagne, la Suisse et surtout la France. Fidèle à son ancien protectorat, la France n'a cessé d'intervenir, auprès des Nations Unies, sur la question libanaise, faisant voter la résolution n°1559, puis la n°1701.

### **3.5.3. La Force Intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)**

Créée par l'article 3 de la résolution n° 425 du Conseil de Sécurité du 19 mars 1978, la FINUL est placée sous commandement des Nations Unies, confié au Secrétaire général sous l'autorité du Conseil de sécurité. Le rapport S/12611 précise que son commandement sur le terrain sera exercé par un commandant de la force nommé par le Secrétaire général avec l'assentiment du Conseil de sécurité, à charge pour le premier, de tenir le second informé. Il s'agit, actuellement, du Major Général italien, Claudio Graziano.

Elle disposait, au 30 avril 2007, d'un effectif de 13 251 soldats fournis par 30 états membres - principalement l'Italie, la France et l'Espagne - assistés par 202 civils étrangers et 308 civils locaux, soit un total de 13 761 personnes. Son budget est actuellement, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007, de 496,62 millions de dollars US.

Sa mission, telle que décrite par l'article 3 de la résolution n° 425, est « de confirmer le retrait des forces israéliennes, de rétablir la paix et la sécurité internationales et d'aider le Gouvernement libanais à assurer la restauration de son autorité sur son territoire. Dans la pratique, et dans l'impossibilité de maintenir la paix, elle s'est d'abord cantonnée, jusqu'en 2000, à des missions d'assistance humanitaire aux populations civiles, puis, également, au déminage de la zone frontalière.

Déployée sur le sol libanais le 23 mars 1978, pour une période de six mois, sa présence, jugée indispensable, a été maintenue à travers les deux occupations israéliennes de 1978 et 1982-2000 et la Guerre de Juillet 2006. Elle aurait du, en toute bonne logique, cesser avec le retrait israélien de 2000, dans la mesure où il avait été clairement posé dès le début que la FINUL devait agir en complément du gouvernement libanais et en aucun cas se substituer à lui. De fait, dès la fin du traçage de la frontière entre les deux états, la célèbre « Ligne Bleue », le 7 juin, l'ONU demandait instamment au gouvernement libanais, le 18 juin, de reprendre possession de toutes les zones libérées et d'y déployer ses forces armées. Toutefois, celui-ci ayant fait savoir, en juillet 2001, qu'il entendait subordonner sa reprise en main de la zone frontalière avec Israël à une paix globale avec ce pays, dès la fin du mois, la FINUL redéployait ses forces jusqu'à la frontière.

La guerre de juillet 2006 et l'incapacité de l'armée libanaise à protéger efficacement son territoire ont montré à quel point la présence de la FINUL était indispensable. La résolution n° 1701 a donc porté ses effectifs à 15 000 hommes et étendu ses missions afin de lui permettre de garantir un cessez-le-feu et de surveiller efficacement la frontière.

## **3. Une réforme du secteur de la défense et de la sécurité est-elle possible ?**

Le tableau que nous avons dressé de la situation montre à quel point le secteur de la défense et de la sécurité au Liban demande à être réformé si l'Etat veut le reprendre en main.

### **3.1. Restructurer l'appareil de sécurité pour mettre fin à la superposition de compétences**

Ainsi que nous l'avons vu, l'appareil de défense et de sécurité libanais s'est construit par strates successives sans tenir vraiment compte de ce qui existait précédemment.

Il s'ensuit des superpositions de compétences qui nuisent grandement à l'efficacité de l'ensemble.

C'est le cas du renseignement, réparti entre les Renseignements Militaires, la Direction de la Sécurité de l'Etat, la Sûreté Générale et la Section des Renseignements de la Gendarmerie.

De même la surveillance des frontières incombe aux douanes, mais aussi à la Sûreté Générale et, maintenant à la Commission de Surveillance de la Sécurité des Frontières, dirigée par le Directeur des Forces de Sécurité Intérieure. A cela pourrait s'ajouter une mission onusienne.

### **3.2. Renforcer le contrôle parlementaire**

Or, un changement de ce type ne saurait intervenir sans la participation du Parlement qui doit élaborer et voter une refonte du secteur de la défense et de la sécurité à travers une modernisation totale de l'arsenal législatif.<sup>36</sup> Pour cela, il est indispensable qu'il ait accès à toutes les informations pertinentes et que son contrôle s'étende à toutes ses composantes.

### **3.3. Elaborer une Politique de Sécurité Nationale**

Le Parlement une fois doté des instruments pour le faire, il est ensuite indispensable comme cela a été fait, par exemple, en Afrique du Sud, de mettre en place une Politique de Sécurité Nationale (en anglais *National Security Policy*) qui englobera tous les aspects de la sécurité.

Cela se traduira par la rédaction d'un Livre Blanc, lequel devra détailler les menaces, les orientations stratégiques, les ressources humaines nécessaires, les contraintes et les nécessités budgétaires, ce dernier point débouchant nécessairement sur des lois de programmation militaires garantissant des dépenses d'équipement. En effet l'un des problèmes majeurs de l'armée libanaise est la faiblesse ridicule des dépenses d'équipement par rapport à celles de fonctionnement : moins d'1%.

La nouvelle politique de Sécurité Nationale devra laisser une place importante à ce que l'on appelle la DDR, c'est-à-dire la Démobilisation, le Désarmement et la Réintégration dans la société des combattants parallèles. Il va sans dire que rien ne pourra se faire dans ce domaine sans l'appui massif de la communauté internationale, au premier rang desquelles la France a toujours brillé par sa fidélité au peuple libanais.

## **Conclusion**

En conclusion, une réappropriation par l'Etat libanais du secteur de la défense et de la sécurité est plus qu'une nécessité ; C'est une exigence vitale.

En effet, les événements actuels montrent à quel point l'équilibre est fragile et avec quelle facilité des forces armées non statutaires peuvent plonger le pays tout entier dans le chaos. Et cela est d'autant plus vrai si lesdites forces sont armées et financées par des nations étrangères.

Il faut donc, cela semble évident, mettre fin aux îlots sécuritaires qui hypothèquent de façon constante la paix du Liban. Et cela implique que cessent les importations d'armes illégales aux frontières.

Hélas, la situation d'un Etat qui a pu être qualifié par le Programme POGAR du PNUD de « plus faible de toute la région » ne lui permet pas, dans l'état actuel des choses, une reprise en main vraiment efficace.

Un changement s'impose donc mais il est impossible sans une réforme totale de la vie politique. Déjà, Louis de Guiringaud disait : « Le Liban est un pays féodalo-confessionnel incompatible avec la notion même d'Etat ».

Il est à présent nécessaire d'en finir avec une « démocratie consensuelle » dans laquelle l'Etat est paralysé s'il n'y a pas d'accord entre toutes ses composantes, dans laquelle l'équilibre confessionnel exige que l'on réunisse le conseil des ministres pour nommer un balayeur dans un organisme public, dans laquelle le Président du Parlement peut refuser de réunir celui-ci s'il est en désaccord avec le gouvernement, dans laquelle la tenue de l'élection présidentielle est tributaire du bon vouloir d'une force armée non statutaire, dans laquelle les réseaux de type clientéliste et confessionnels sont si forts qu'ils passent avant la fidélité à l'armée ou à la nation...

Il est nécessaire d'en finir avec un système qui pousse chaque camp à faire appel à des puissances étrangères à la moindre dissension communautaire.

Il est nécessaire que l'Etat libanais reprenne le contrôle du secteur de la défense et de la sécurité et qu'il soit le seul détenteur de la force armée.

Mais cela ne pourra pas se faire sans une restructuration totale de l'Etat, restructuration qui passe par une nouvelle constitution instaurant la laïcité.

---

<sup>36</sup> Voir M. Adib : *Le Rôle du Parlement dans l'élaboration d'une Politique Nationale de Sécurité*, Colloque PNUD – DCAF, Montreux, Suisse, 17-21 avril 2007.

## **TEMOIGNAGE SUR L'ACTION DU BATAILLON FRANÇAIS AU SEIN DE LA FINUL RENFORCEE, DE SEPTEMBRE 2006 A FEVRIER 2007.**

**Colonel Olivier CHALLEND de CEVINS de l'armée de Terre,**

*Saint-Cyrien, Chef de corps du Régiment de Marche du Tchad, commandant du bataillon français de la FINUL de septembre 2006 à février 2007.*

Fin août 2006, la France décide d'apporter une importante contribution au renforcement de la force intérimaire des Nations Unies au sud Liban qui est chargée de la mise en application de la résolution 1701. Elle opte pour l'engagement d'un bataillon blindé-mécanisé disposant de matériels lourds dont des chars Leclerc et de nombreux appuis (génie et artilleries sol-sol et sol-air).

En dépit de la grande puissance conférée par ces moyens et des assurances obtenues par la France en matière de règles d'engagement, nombre d'observateurs font alors état de leur grande inquiétude sur la capacité de ce bataillon à contribuer de manière efficace à la réalisation de la mission de la « FINUL 2 » et sur les risques encourus alors que l'attitude des protagonistes face à cette nouvelle force constitue une inconnue majeure.

Cette mission a finalement été couronnée de succès et il paraît utile d'analyser les principales lignes directrices qui ont été suivies pour atteindre ce résultat.

**Confronté à une situation très évolutive et hautement sensible, le bataillon français a dû s'adapter en permanence en trouvant les réponses appropriées sans déroger sur l'essentiel c'est à dire une posture suffisamment dissuasive et crédible.**

La très grande singularité du bataillon français au sein de la FINUL lui conférait quelques atouts mais l'exposait beaucoup.

Il se trouvait par ailleurs confronté à un contexte particulièrement évolutif au sein d'une force des Nations Unies en pleine restructuration, à un partenaire libanais bridé dans son engagement et à l'action de protagonistes extrêmement retors.

Pour remplir sa mission dans ces conditions délicates, le bataillon français s'est efforcé de maintenir une ligne de conduite claire et transparente pour l'ensemble des parties prenantes tout en s'attachant à pratiquer la plus grande ouverture possible vers les partenaires et la population du Sud Liban.

### **Le bataillon français de la FINUL renforcée**

Le bataillon se caractérise d'emblée par une très grande singularité qu'il lui faut intégrer pour en limiter les écueils et en tirer une partie de sa force. Cette singularité tient à sa nationalité et à la position spécifique de la France dans le conflit mais aussi à la zone qui lui a été attribuée.

Au sud Liban, le fait d'être français distingue le bataillon par rapport aux autres unités de la FINUL.

Les souvenirs de la présence française sont encore très vivaces et nos unités bénéficient d'un capital de sympathie indéniable quelque soit l'appartenance politique de nos interlocuteurs ; même si c'est un peu moins vrai parmi les 15-30 ans.

Ce capital de sympathie est également dû à l'action des premiers bataillons français qui se sont succédés dans la région dans les premières années de la FINUL. Leur action avait alors été très appréciée ; certains Libanais se souviennent que seuls les casques bleus français s'étaient opposés à l'engagement israélien en 1982 dans la région de Dayr Kifa, lieu d'implantation de l'état-major du bataillon.

Les actions passées de la France dans la zone jouent donc largement en faveur du bataillon dans les relations avec son environnement libanais.

Toutefois, les réalités actuelles de cette zone limitent considérablement cet avantage.

La zone d'action du bataillon, qui se situe au centre de la zone de responsabilité de la FINUL, a été très durement éprouvée pendant les combats de l'été 2006. Elle a été le théâtre de pratiquement tous les combats au sol de cette « guerre des 34 jours ». La ville de Bint Jbail a constitué l'objectif initial des offensives terrestres de Tsahal et a été en grande partie détruite. Deux autres offensives ont visé cette région, l'une

venant du sud-ouest a atteint les faubourgs sud de Tibnine alors que l'autre, venant de l'est dans les derniers jours, a entraîné la destruction de Frun.

Cela s'explique par le fait que cette région est un bastion chiite qui abrite de multiples repaires du Hezbollah. Ce mouvement est soutenu par environ 70 % des chiites de la zone alors que les fidèles de la milice Amal représentent les 30 % restants. Il n'y a dans la zone du bataillon qu'un seul village chrétien, et il est plutôt « aouniste » c'est à dire que la majorité de sa population appartient également au bloc de l'opposition.

La zone d'action du bataillon est donc totalement acquise à l'opposition libanaise.

Or, la FINUL et la France sont ressenties par cette opposition comme constituant un soutien implicite au gouvernement de Fouad Siniora.

Comme la population se montre très disciplinée vis à vis des consignes du « Parti de Dieu », elle considère logiquement le bataillon comme un obstacle à l'action de l'opposition libanaise.

Dans ce contexte, les choix opérés par la France sont évidemment observés de façon très critique par les élus et la population de la zone d'action du bataillon.

La nature très particulière des matériels qui ont été engagés (des chars, des transports de troupes et des canons sur chenilles) fait ainsi rapidement l'objet d'une opposition larvée et constitue un handicap dans les relations avec l'environnement du bataillon même s'ils lui confèrent par ailleurs une grande crédibilité.

Le bataillon est en effet articulé en un groupement tactique interarmes (GTIA) de 1500 soldats environ, tout à fait inédit. Le Régiment de marche du Tchad en forme l'ossature avec deux compagnies d'infanterie mécanisée et la majorité de la compagnie de commandement et de logistique. Il comprend aussi un escadron à 13 chars Leclerc du 12<sup>ème</sup> Régiment de cuirassiers, un groupe d'artillerie à 4 automoteurs de 155 mm AUF1 du 1<sup>er</sup> Régiment d'artillerie de marine, une compagnie de génie du 13<sup>ème</sup> Régiment du génie, une batterie de radars de contre-batterie COBRA du 1<sup>er</sup> Régiment d'artillerie et une section de missiles sol-air très courte portée MISTRAL du 57<sup>ème</sup> Régiment d'artillerie. C'est donc un GTIA blindé-mécanisé très cohérent, disposant de nombreux appuis, parfaitement adapté à sa mission par sa puissance, sa capacité de dissuasion et sa souplesse d'emploi.

Cette adaptation à la mission a été, sans nul doute, rapidement identifiée comme telle par le Hezbollah ce qui explique certainement en partie son attitude à l'égard du bataillon.

La défiance vis à vis du bataillon est renforcée par sa posture qui marque la volonté nationale de rompre avec celle de la « FINUL 1 ». Cette posture repose sur une grande vigilance afin de ne pas s'exposer à une éventuelle action hostile directe et sur une grande intransigeance afin de ne pas accepter de se trouver réduit à l'impuissance comme l'était la FINUL avant l'été. Elle conduit, au moins initialement, à une prise de distance à l'égard de l'environnement qui n'est pas bien comprise.

L'impact négatif de ces différents choix qui ont des conséquences locales directes est renforcé par les positions plus globales de la France dans le conflit libanais.

L'activisme de notre pays dans la région, son implication dans le processus de paix et dans l'adoption de la résolution 1701, son important engagement dans la FINUL (dont elle assume le commandement avec le général Pellegrini) sont sans cesse commentés par les interlocuteurs du bataillon et font l'objet de réflexions pas toujours amènes...

Durant le mandat du bataillon, les prises de position de la France sur le conflit libanais ou les réflexions de personnalités politiques françaises qui sont considérées comme telles conditionnent en permanence la qualité de la relation avec l'environnement du bataillon.

La spécificité du bataillon lui confère donc quelques avantages mais surtout nombre de handicaps qu'il lui faut surmonter.

Or le contexte de son action s'avère également particulièrement délicat.

### **Le cadre d'action du bataillon**

Le bataillon doit en effet remplir sa mission tout en prenant en compte : un contexte en forte évolution jusqu'en décembre, les contraintes spécifiques des forces armées libanaises ainsi que les interactions potentielles ou effectives avec les protagonistes du conflit.

De septembre à décembre 2006, la FINUL a connu une évolution considérable.

L'état-major s'est progressivement restructuré pour devenir un état-major interarmées efficace articulé sur le modèle OTAN. Les unités des différentes nations contributrices se sont déployées ainsi que les deux états-majors de secteur : italien à l'ouest et espagnol à l'est.

Pour le bataillon, ces modifications importantes ont eu des conséquences directes. En effet, le bataillon avait reçu deux missions : contrôler un secteur et être la force de réaction rapide au profit de l'ensemble de la FINUL. Il était initialement subordonné au PC de la FINUL pour ces deux missions. A partir du mois de novembre, il est intégré dans la zone italienne pour sa mission de contrôle de zone mais demeure sous le commandement direct du commandant de la force pour sa mission de force de réaction rapide ce qui signifie une double subordination pour laquelle il n'est pas dimensionné (état-major et système de commandement) et qui est inconfortable par nature. A partir de janvier 2007, il reçoit des renforcements en personnel d'état-major qui lui permettent d'être mieux articulé pour assurer cette double mission.

De plus, les relations avec les multiples partenaires du bataillon constituent un défi à part entière.

Au sein de la FINUL renforcée, tous les contingents cherchent leurs marques.

Les bataillons ghanéens et indiens, meurtris par le conflit de l'été, doivent s'adapter aux bouleversements en cours alors qu'ils sont totalement dépendants de la FINUL pour leur soutien. Or la FINUL doit aussi faire face aux nombreux besoins des nouveaux contingents. Les choses ne progressent donc pas au rythme souhaitable et les contingents indiens et ghanéens sont en posture inconfortable pendant plusieurs mois. Le bataillon en subit les conséquences puisqu'il lui faut se satisfaire des quelques positions libérées par les unités ghanéennes dans la zone de responsabilité et qu'il faut obtenir, le plus « diplomatiquement » possible, le départ de la « Force mobile réaction » (FMR), unité indo-ghanéenne avec laquelle il a fallu partager jusqu'en novembre la position principale de Dayr Kifa.

Parallèlement, les nouveaux contingents se déploient de façon très progressive.

Les dispositifs italien, espagnol et indonésien ne sont vraiment stabilisés qu'à partir du mois de décembre. Le bataillon népalais n'est que partiellement déployé au moment de la relève du bataillon français en février. La compagnie qatari qui doit être placée sous contrôle tactique (dont le commandement est délégué de façon limitée pour une tâche spécifique et une durée limitée) du bataillon pour la mission de contrôle de zone dans son secteur ne se déploie finalement qu'au début de la période de relève du bataillon à la fin du mois de janvier après avoir mis en place un élément avancé fin décembre.

Les relations avec les unités voisines se mettent donc en place au rythme de ces déploiements et la coordination n'est pas acquise d'emblée, loin s'en faut...

Dans le même temps, la coopération avec les forces armées libanaises (FAL) s'avère délicate.

Le bataillon parvient d'emblée à établir une relation cordiale avec la 11<sup>ème</sup> brigade mécanisée libanaise par l'intermédiaire des officiers de liaison qui sont mis à sa disposition dès son déploiement et grâce aux contacts « de chef à chef » aux différents échelons du commandement. Toutefois, en dépit de ces bons contacts, il n'est pas possible d'établir une véritable coopération et la relation ne dépasse jamais le stade de la simple coordination.

Cet état de fait est du aux fortes contraintes auxquelles sont soumises les forces armées libanaises. Alors qu'elles avaient réussi, à la surprise générale, à se déployer dans tout le Liban Sud quelques jours après le cessez le feu, devançant ainsi le renforcement de la FINUL, il ne leur est pas possible d'afficher trop ouvertement les actions qu'elles mènent pour reprendre le contrôle du Liban Sud au détriment du Hezbollah. En effet, ce mouvement (qualifié de « Résistance Islamique ») est considéré par une majorité de Libanais comme le vainqueur du conflit de juillet 2006 et il bénéficie d'un grand prestige. Il est donc impossible aux forces armées libanaises de s'y attaquer de façon frontale, d'autant plus qu'elles comptent dans leurs propres rangs nombre de soutiens à l'opposition. Par ailleurs, les FAL ne veulent pas apparaître comme dépendante de la FINUL car elles ont impérativement besoin de prouver qu'elles possèdent une capacité d'action autonome.

Cela ne les empêche pas de réaliser des actions concrètes, soit d'initiative, soit sur sollicitation des unités de la FINUL, mais ces actions sont toujours entourées d'une grande discrétion et ne sont pas réalisées de façon combinée avec le bataillon.

Enfin, les deux protagonistes majeurs du conflit de l'été, les forces armées israéliennes (Israeli Defence Force) et le Hezbollah, même s'ils respectent globalement les termes de la résolution 1701, ne restent pas inactifs, loin s'en faut.

Certes, pour des raisons qui leur sont propres, il apparaît assez vite que l'un comme l'autre souhaitent que la situation demeure calme au Sud Liban.

Conformément à ce qu'elles avaient annoncé, trois jours après le déploiement du bataillon, les forces armées israéliennes évacuent les dernières petites zones qu'elles occupaient encore au nord de la « Ligne bleue ». Par la suite, les franchissements de cette ligne dans le secteur du bataillon seront rarissimes puisqu'on ne relève que deux actions ponctuelles et sans profondeur qui visaient probablement à tester la détermination du bataillon de l'ONU et celle des FAL. La deuxième de ces actions donnera lieu, en février, en pleine relève du bataillon, à une escarmouche limitée en durée et en intensité entre l'IDF et les FAL.

Dans le ciel, les forces armées israéliennes sont beaucoup plus actives. Les survols par avions d'armes (chasseurs armés) en mission de reconnaissance, par avion-espion (écoute) ou par drones sont très fréquents. Ils engendrent des protestations officielles du Liban et de la FINUL. Ils font également l'objet de très nombreuses plaintes des élus et de la population qui reprochent son impuissance au bataillon.

Parallèlement, les forces armées israéliennes exercent une forte pression sur la FINUL en exigeant des actions concrètes à chaque fois qu'elles détectent une activité suspecte qu'elles attribuent au Hezbollah. Cela se traduit pour le bataillon français par des ordres de recherche très précis donnés par l'état-major de la FINUL dont on perçoit vite qu'ils font suite à des requêtes israéliennes. Cette situation est mal vécue car le bataillon a le sentiment d'être téléguidé par l'un des protagonistes alors qu'il exerce un contrôle efficace de sa zone d'action. De plus, ces actions ne donnent jamais de résultat probant soit que les forces armées israéliennes aient volontairement téléguidé la FINUL dans le vide pour tester ses réactions soit que les soi-disant activités suspectes se révèlent être des activités normales de la population (concentration de population pour un enterrement par exemple...).

Les activités conduites en sous-main par le Hezbollah constituent également une forte contrainte qui pèse en permanence sur le bataillon.

Au moment du déploiement du bataillon, les miliciens armés du Hezbollah se sont parfaitement fondus dans la population. Ils respectent manifestement à la perfection les consignes du mouvement et il n'y a jamais de confrontation directe avec les unités du bataillon. Aucun mouvement de groupe armé n'est décelé pendant tout le mandat ce qui suppose une discipline remarquable. Cela n'empêche pas que l'influence du Hezbollah soit largement perceptible dans tous les contacts avec les Libanais de la zone.

Dès le mois d'octobre, une campagne de déstabilisation vise la FINUL. Cette campagne est très nettement centrée sur le bataillon français et, selon toute vraisemblance, elle est orchestrée par le Hezbollah. La propagande s'appuie sur des mots d'ordre simples qui sont relayés sans état d'âme par une population et des élus acquis à l'opposition. Il s'agit de paralyser l'action du bataillon au motif que ses chars et engins chenillés créeraient des dégâts importants aux routes et chemins et que ses modes d'action seraient inappropriés (trop coupé de la population du Liban Sud, comportement trop agressif et irrespectueux des personnes et des coutumes locales...). De plus, toutes les déclarations ou supposées prises de position de la France et de ses élus sont l'objet de critiques systématiques et fournissent l'opportunité de relancer la campagne de déstabilisation. Cette propagande trouve parfois des échos favorables au sein de la FINUL, notamment parmi les contingents plutôt agacés par la détermination française.

La situation dans laquelle évolue le bataillon est donc non seulement inédite mais aussi particulièrement délicate. C'est pourquoi il est amené à mettre en œuvre des processus spécifiques, parfois originaux et toujours modulables.

### **Un bataillon adaptable et réactif**

Le bataillon s'est efforcé d'adopter d'emblée une attitude crédible et dissuasive vis à vis des protagonistes tout en recherchant l'adhésion de ses partenaires et celle de l'environnement dans lequel il évoluait.

Lors de l'élaboration de l'ordre initial du bataillon, l'obtention immédiate de la crédibilité avait été considérée comme un impératif absolu.

Celle-ci reposait certes sur l'aspect dissuasif de notre articulation et de nos matériels mais encore fallait-il que notre détermination ne soit jamais mise en doute.

Pour cela, il a notamment été décidé de réaliser notre déploiement le plus rapidement possible afin d'être opérationnel au plus vite et de l'afficher ostensiblement. Cela ne s'est pas fait sans difficultés car le bataillon

devait se déployer dans une partie de la zone encore occupée par le bataillon ghanéen qui n'avait pas les moyens de basculer rapidement ses unités dans sa nouvelle zone d'action. Il a donc fallu accepter certains accommodements (laisser des postes à disposition du GHANBATT dans la zone du FRENCHBATT, partager temporairement certains postes avec des unités ghanéennes...). Mais l'objectif a été atteint et le 27 septembre conformément à l'ordre de la FINUL, le bataillon était opérationnel dans sa zone et assurait en plus des patrouilles blindées (avec des chars Leclerc et de l'infanterie mécanisée) tout le long de la Ligne bleue. Cette détermination a permis au bataillon d'être (et de loin) la première unité de la « FINUL 2 » opérationnelle. En effet, les bataillons indiens et ghanéens étaient alors en plein redéploiement alors que les bataillons italiens et espagnols engagés début septembre étaient des « Forces d'entrer en premier » qui avaient vocation à permettre le déploiement des unités qui seraient chargées de l'accomplissement de la mission à partir de novembre. Leurs zones respectives n'étaient pas définitivement arrêtées et leurs implantations n'étaient pas prêtes.

Parallèlement à ce déploiement rapide, la crédibilité du bataillon reposait sur sa détermination à contrer la moindre velléité des protagonistes à violer la résolution 1701.

Dès le retrait israélien acquis, il fallait donc être en mesure de s'opposer à toute nouvelle incursion. L'ordre initial du bataillon fixait clairement la conduite à tenir dans une telle situation. Les unités du bataillon ne se sont trouvées que deux fois dans un tel cas de figure. Une première fois dans les premières semaines après la mise en place, il a été nécessaire de déployer de nuit un dispositif d'interdiction de la frontière face à l'action suspecte d'une patrouille israélienne qui avait franchi la « Technical Fence ». La détermination qui a été affichée à cette occasion a sans nul doute contribué au bon déroulement de la mission par la suite. Lors de l'escarmouche du mois de février, le bataillon a du, une deuxième fois, déployer un dispositif d'interdiction le long de la frontière afin de barrer la direction dans laquelle un détachement israélien semblait vouloir s'engager. A cette occasion, s'il n'a pas été possible d'empêcher un bref échange de tirs entre cet élément israélien et une unité des forces armées libanaises, le bataillon a ostensiblement rempli sa mission et affiché sa détermination, y compris sous le feu.

Parallèlement à cette veille le long de la « Ligne bleue », le bataillon assurait un contrôle étroit de sa zone d'action dans la profondeur du territoire libanais. Il s'agissait d'être en mesure de s'opposer efficacement à toute action des « éléments armés » (c'est à dire du Hezbollah) qui n'aurait pas été conforme aux termes de la résolution. Au départ, le maillage du terrain était un peu lâche car seuls les axes principaux étaient viables en raison de l'importante pollution due aux sous-munitions et aux projectiles non-éclatés. De plus, les unités de la FINUL n'étaient pas habilitées à procéder à des fouilles de véhicules ou d'habitations ce qui limitait naturellement l'efficacité du contrôle de zone. Dans les premières semaines, le bataillon a donc réalisé ce contrôle en combinant les patrouilles, les points d'observation et des phases de bouclage de zone. Puis, au fur et mesure que les pistes et chemins étaient ouverts par les unités du génie des différents pays, des investigations plus précises ont pu être réalisées dans des zones connues comme étant des repaires des « éléments armés » ce qui nous a permis de découvrir des installations militaires (grottes aménagées et rampes de lancement de roquettes). Dès que quelque chose de suspect était identifié, le bataillon faisait appel aux forces armées libanaises qui seules étaient compétentes pour saisir des matériels ou neutraliser des installations.

Tout en affichant en permanence cette intransigeance, le bataillon s'est efforcé d'établir et de maintenir les meilleures relations possibles avec ses différents partenaires de la FINUL et avec les forces armées libanaises.

Dans les deux cas, il est apparu très rapidement qu'il revenait au bataillon de « faire le premier pas » pour ne pas s'isoler ce qui aurait inévitablement limité son efficacité.

Vis à vis des bataillons issus de la FINUL 1, il s'agissait de limiter le ressentiment dû à la promptitude de notre déploiement et à leur éviction d'une grande partie de leur ancienne zone d'action. Tout en prônant l'adoption de modes d'action plus efficaces, il fallait éviter de donner l'impression que l'action de la FINUL 1 était mise en cause, ne pas se poser en « donneurs de leçons » et se montrer avide de l'expérience de nos prédécesseurs au sein de la FINUL ...

Plus généralement, à l'égard des interlocuteurs de la nouvelle FINUL, le bataillon a dû s'attacher à réduire les tensions nées du sentiment largement partagé que la France voulait imposer sa méthode et son rythme.

Parallèlement, le bataillon a fourni d'importants efforts pour développer des liens avec les forces armées libanaises dans sa zone d'action. Après avoir cerné les contraintes auxquelles celles-ci étaient confrontées, il a évité de les solliciter de façon trop ostensible tout en les informant de façon précise des actions qu'il conduisait. Il a multiplié les contacts d'autorités afin d'entretenir la relation en dépit du faible nombre

d'actions concrètes conduites en coopération et afin d'échanger les informations nécessaires au bon déroulement de la mission. Il a fait appel aux forces armées libanaises seulement en cas de nécessité absolue, lorsqu'il ne pouvait poursuivre plus avant une investigation en raison de ses prérogatives limitées. Grâce à cette méthode pragmatique et aux relations de camaraderie entretenues pendant tout le mandat, les FAL se sont toujours montrées coopératives.

C'est dans le domaine des relations avec son environnement que le bataillon a dû développer l'action la plus volontaire et, par certains côtés, novatrice afin de contrer la campagne de déstabilisation très efficace conduite à son encontre.

Dans leur secteur de responsabilité, les différentes unités du bataillon ont établi des relations étroites avec les élus (mayors et mokthars) et les principaux acteurs de la vie locale. Cette démarche s'est intensifiée à partir de la mi-mandat afin de contrer les effets négatifs de la propagande menée à l'encontre du bataillon. Malgré des moyens limités, les unités ont progressivement développé des procédés permettant d'apporter une aide concrète et visible à la population de leurs zones respectives : permanence régulière du médecin de l'unité dans un village de la zone, campagne de dépollution (déminage, désobusage...) dans les villages avec l'aide de spécialistes du génie, participation aux classes de français dans les écoles...

Parallèlement, dès les premières semaines de sa présence, afin de « gagner les cœurs et les esprits », une politique de réalisation de projets au bénéfice de la population a été mise en place par la cellule d'action civilo-militaire (ACM). Des fonds spécifiques, mis en place par l'état-major des armées, ont été utilisés mais la cellule ACM a également travaillé en liaison avec l'Ambassade de France afin de participer à la réalisation de projets plus ambitieux bénéficiant de financements issus de la coopération civile.

A partir du mois de janvier, afin d'optimiser les actions conduites en direction de l'environnement du bataillon, une cellule spécifique a été créée au sein de l'état-major. Elle rassemblait, autour du chef de corps, les spécialistes de la communication, des ACM et des opérations militaires d'influence. Cette organisation a permis de définir une politique globale d'action en direction de l'environnement. Il s'agissait de reprendre la main dans les médias locaux en communiquant de façon soutenue pour mettre en valeur les réalisations du bataillon français et l'apport que cela représentait pour la région. Le point culminant de cette campagne de promotion a été la conférence organisée à l'intention de tous les élus de la zone où agissait le bataillon en présence des médias locaux lors de la passation de consignes entre les chefs de corps montant et descendant.

Il est toujours difficile de mesurer les facteurs déterminants dans la réussite d'une mission aussi délicate à conduire et aux risques aussi sensibles.

De façon évidente, le comportement raisonnable des protagonistes a compté pour beaucoup.

De même, la bonne tenue et l'autonomie des forces armées libanaises a largement facilité le travail du bataillon.

Toutefois, il n'est vraisemblablement pas présomptueux de considérer que la méthodologie adoptée, basée sur le pragmatisme et le volontarisme a permis de maintenir le caractère dissuasif du GTIA et d'asseoir sa crédibilité.

Je vous remercie.

## LA CAUSE D'UNE FRANCE CATHOLIQUE AU LIBAN (1910-1940) : UN JÉSUITE INFLUENT : LOUIS JALABERT.

### Dominique AVON

*Maître de conférences à l'Université Paul Valéry de Montpellier, agrégé, habilité à diriger des recherches en Histoire contemporaine. Thèmes de recherche situés au carrefour de trois champs (histoire religieuse, histoire intellectuelle, histoire des relations internationales) : étude des rapports catholicisme - islam - modernité (XIXe-XXe siècles). Sources francophones, anglophones, germanophones, arabophones. Membre du Centre « Mentalités et croyances contemporaines ». Membre de l'Association française d'histoire religieuse contemporaine. Responsable de la coordination des concours (CAPES Histoire-géographie et Agrégation Histoire).*

Sans doute faut-il inscrire la ligne discursive des Jésuites français au Liban, durant l'entre-deux-guerres, dans le droit fil des initiatives du cardinal Lavignerie un demi-siècle plus tôt. En métropole, la politique de laïcisation des fondateurs de la III<sup>e</sup> République relançait une « guerre des deux France », mais, selon le mot attribué à Gambetta, l'anticléricalisme ne se déclinait pas comme article d'exportation. Le fait est que le ministre Goblet, se prévalant des cent mille francs de subsides qu'il avait fait allouer pour l'exercice du culte en Afrique du Nord, retournait les reproches en applaudissements, à la Chambre des députés, après avoir cité les paroles du prélat d'Alger : « Nous acquitterons notre dette en redoublant de dévouement, d'amour et, si j'ose dire, de passion ardente pour la France, en invoquant de loin sur elle et sur ceux qui vont décider de ses destinées, les lumières et les bénédictions de Dieu ! »<sup>37</sup> Trois ans plus tôt, en 1882, le père Normand avait obtenu l'appui moral et financier de « trois parrains, très authentiquement laïques », Gambetta, Ferry et Freycinet, pour fonder la Faculté de Médecine de Beyrouth. La démarche ne manquait pas d'audace dans la mesure où la Compagnie de Jésus était officiellement interdite depuis le décret de 1880<sup>38</sup>. Elle ne fut jamais désavouée puisque le budget de ladite Faculté, en s'amplifiant, demeura à la charge de l'État français, permettant la formation de plusieurs centaines de médecins et pharmaciens francophones exerçant depuis l'Afrique jusqu'à l'Extrême-Orient<sup>39</sup> et entraînant dans son sillage une École de Droit<sup>40</sup> et une École d'Ingénieurs, toutes deux fondées en 1913<sup>41</sup>.

Doit-on parler à ce sujet de « nationalisme missionnaire », s'interroge le jésuite Louis Jalabert<sup>42</sup>, qui rapporte ces informations à l'occasion d'une conférence donnée en 1935 ? La France y trouve son intérêt, l'œuvre sert la diffusion de sa culture ; l'Église catholique également, tranquilisée de ne voir cette aide subordonnée à aucune condition : « Missionnaires, nous le sommes avant tout et nous poursuivons, à l'exclusion de tout autre, le but spirituel de notre apostolat. Mais l'indigène, qui ne distingue pas aussi nettement, ne peut séparer l'apôtre du pays qu'il a laissé pour venir à lui ; dans le missionnaire français qui l'instruit, soigne ses misères ou l'évangélise, il aime à la fois l'Église et la France. »<sup>43</sup> Sous la direction de Pierre-Jean Luizard, en novembre 2004, un colloque a été consacré à cette thématique, centré sur le cadre français<sup>44</sup> mais le

<sup>37</sup> J. CUSSAC, *Un Géant de l'Apostolat. Le Cardinal Lavignerie*, Toulouse, Apostolat de la Prière, 1940, p. 122.

<sup>38</sup> Dominique AVON et Philippe ROCHER, *Les jésuites et la société française XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Toulouse, Privat, « Hommes et Communautés », 2001, p. 82.

<sup>39</sup> Chantal VERDEIL, « De Beyrouth au Caire. Itinéraire des médecins formés dans les facultés missionnaires de Beyrouth (1870-1914) », *Revue des Mondes musulmans et de la Méditerranée* (à paraître en 2008).

<sup>40</sup> Chantal VERDEIL, « L'École de Droit de Beyrouth. Une institution française dans la fièvre de l'immédiat après-guerre (1919-1921) », dans Gérard D. KHOURY (dir.), *Sélim Takla (1895-1945). Une contribution à l'indépendance du Liban*, Paris/Beyrouth, Karthala/Dar an-Nahar, 2004, p. 141-162.

<sup>41</sup> Vincent CALLIGER, « 'L'Espérance ne trompe pas'. Le procès d'élaboration d'une représentation de l'Islam par les Jésuites de la Province de Lyon entre 1926 et 1938 », mémoire de Maîtrise sous la direction de Daniel RIVET, Université Paris I, septembre 1998, p. 6-8. Le travail le plus remarquable sur le sujet est la thèse de Samy F. ZAKA, *Education and civilization in the third Republic : The University Saint-Joseph, 1875-1914*, sous la direction de Thomas KSELMAN et Paul COBB, Notre Dame University (Indiana), avril 2006, 260 p. En attendant la publication de la thèse de Chantal VERDEIL, voir son article : « L'Université Saint-Joseph et la Troisième République », dans Patrick CABANEL (dir.), *Une France en Méditerranée*, Paris, Créaphis, 2006, p. 235-252.

<sup>42</sup> Notice biographique relativement complète rédigée par son neveu, Henri JALABERT, et a paru dans le volume *Jésuites* du Dictionnaire de sciences religieuses, édité par Beauchesne.

<sup>43</sup> Louis JALABERT, « Caractère de la mission des jésuites en Syrie et au Liban », conférence à l'Université de Louvain, 1935, p. 4, *AFSJ*, « Fonds L. Jalabert, Lyon », 1/1-C.

<sup>44</sup> Pierre-Jean LUIZARD (dir.), *Le choc colonial et l'islam. Les politiques religieuses des puissances coloniales en terres d'islam*, Paris, La Découverte, « Textes à l'appui », 2006. Voir notamment les contributions de Dominique TRIMBUR, « La revanche des congrégations ? Politique anticléricale et présence catholique française en Palestine au début du XX<sup>e</sup> siècle », p. 121-135 et de

débordant largement. Les études de cas mettent en évidence la récupération par les Églises protestantes, puis par l'Église catholique<sup>45</sup>, du concept de « civilisation », et donc l'imbrication des aspirations universalistes. Elles montrent dans le même temps que si les intérêts peuvent converger, face à un adversaire commun, ici « l'islam » ou là « l'Empire britannique » - sur deux plans bien distincts -, l'adéquation ne se réalise jamais et qu'il faut, du point de vue catholique, exercer sans discontinuer le rôle d'un groupe de pression auprès des autorités administratives, militaires et politiques, avec plus ou moins de succès.

## Le Liban comme rejeton du comté de Tripoli

Lorsqu'ils enseignent ou promeuvent une histoire sur la longue durée de ce carrefour que fut l'espace syrien, les jésuites français de l'entre-deux-guerres prennent soin de distinguer entre deux catégories de corps militaires : les « conquérants » (Assyriens, Babyloniens, Hittites, Égyptiens, Grecs, Romains, Arabes, Byzantins et Turcs) et les « libérateurs » (Croisés, soldats de Napoléon III et armée de la République)<sup>46</sup>. Une France d'à peine mille ans - non l'Europe ou l'Occident méditerranéen -, constitue à elle seule une civilisation porteuse de tous les espoirs<sup>47</sup>. Cette idée constitue la matrice d'un *Précis historique* regroupant une vingtaine de conférences préparées par le père Henri Lammens, à la demande du général Gouraud, premier Haut-Commissaire pour le Liban et la Syrie, qui avait projeté la création d'une école destinée à préparer les officiers administrateurs à Ba'abda<sup>48</sup>. L'antienne est reprise par le père Jalabert : « Ne dirait-on pas qu'en un jour lointain, un morceau de la terre de France, parti à la dérive, s'en est allé s'amarrer aux rives orientales de la Méditerranée ? Illusion qui serait à peine un rêve pour qui se souvient que saint Louis se plaisait à reconnaître dans les Maronites 'une partie de la nation française', et que Bonaparte, sans savoir qu'il reprenait un mot historique, proclamait que ces mêmes Maronites étaient 'Français de temps immémorial'. Et comme pour donner raison à cette légendaire parenté, ils parlent notre langue tout comme nous, et avec elle, c'est notre civilisation qu'ils ont adoptée, nos traditions qu'ils ont faites leurs. »<sup>49</sup>

Ainsi, la cause paraît acquise auprès de la population chrétienne, l'élément prépondérant, à défaut d'être l'élément dirigeant, dans la minuscule province de 6.500 km<sup>2</sup>, soit l'équivalent de la surface de la Drôme, bénéficiant d'un régime privilégié au terme du protocole du 9 juin 1861, sous la garantie des puissances européennes. Il y a bien eu des négligences françaises, mais le positionnement de Paris dans la guerre italo-turque et la déclaration de Poincaré à la tribune du Sénat pour rappeler que la France a « des intérêts traditionnels et que nous entendons les faire respecter » le 21 décembre 1912, en pleine guerre balkanique, ont permis de raffermir un lien plurisécularisé<sup>50</sup>. De passage au Levant, un an plus tôt, l'abbé Tisserant se montrait rassuré : « ici sur la côte et au Liban, il y a une majorité de chrétiens où la crainte de représailles des puissances qui empêche tout soulèvement, du côté d'Alep, et surtout à Antioche, il y a beaucoup de fanatisme, c'est ce qui nous fait hésiter pour cette partie du voyage. Au-delà d'Alep il ne semble pas que les événements politiques puissent avoir un contre coup quelconque ; ni les bédouins n'ont envie de se soulever, ni les Kurdes ne sont assez nombreux pour attaquer la population chrétienne qui est nombreuse. La France veille d'ailleurs très bien à la protection des chrétiens ; en avant du port de Beyrouth, le croiseur Ernest Renan est à bord, avec tout ce qu'il faut pour le combat et matériel de débarquement. »<sup>51</sup>

Le rêve d'une (re)construction française n'est pas chimère dans la mesure où sa réalisation dépend en partie du rapport des forces économiques<sup>52</sup>. Avant 1914, les Allemands expriment quelques velléités d'engagement par de petites colonies dans les villes appuyées sur des écoles et dispensaires confessionnels ; mais le centre de leur intérêt n'est pas le Levant où ils se contentent de trouver des débouchés pour leurs produits et leurs capitaux. La France, elle, possède les concessions majeures du Levant, entretenues par un réseau

---

Jérôme BOQUET, « Le rôle des missions catholiques dans la fondation d'un nouveau réseau d'institutions éducatives au Moyen-Orient arabe », p. 327-342.

<sup>45</sup> Henry LAURENS, *Orientales II. La III<sup>e</sup> République et l'Islam*, Paris, CNRS Editions, 2004.

<sup>46</sup> Présentation du film sur la Mission de Syrie, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 4/1-2, chemise AE.

<sup>47</sup> Pour une mise en perspective, la lecture de la trilogie d'Alphonse DUPRONT, *Le mythe de croisade*, Paris, Gallimard, « NRF », 1997, s'impose. Par ailleurs, on se référera utilement à Dominique TRIMBUR, « Les Croisades dans la perception catholique française du Levant, 1880-1940 : entre mémoire et actualité », dans *Cristianesimo nella storia* (Bologne), n°27, 2006, p. 909-934.

<sup>48</sup> Henri LAMMENS s.j., *La Syrie. Précis historique*, Beyrouth, Imprimerie catholique, 1921, t.1 279 p. et t.2 277 p.

<sup>49</sup> Louis JALABERT s.j., *Syrie et Liban. Réussite française ?*, Paris, Plon, 1934, p. 152.

<sup>50</sup> Père Joseph MAHFOUZ o.l.m., *Précis de l'Église maronite*, Kaslik (Liban), 1985, p. 161.

<sup>51</sup> Lettre de l'abbé Tisserant à ses parents, 11 octobre 1911, *Archives de l'Association Cardinal Tisserant*, « L 16 ».

<sup>52</sup> Pour une fine analyse des options possibles dans le rapport France/Liban, voir Gérard D. KHOURY, *La France et l'Orient arabe. Naissance du Liban moderne. 1914-1920*, Paris, Armand Colin, 1993, 419 p.

d'industriels et de commerçants : Chemins de fer, Compagnie du port de Beyrouth, direction de la Régie des tabacs, entreprise des routes, il n'est pas jusqu'à la Compagnie des Eaux de Beyrouth qu'elle ne parvienne à racheter aux Anglais en 1912. Moins nombreux, moins actifs, ces derniers ont cependant pour eux la force navale et militaire. Leur influence est réelle non seulement auprès des Druzes, mais plus largement auprès des musulmans beyrouthins qui souhaitent s'affranchir de la tutelle d'Istanbul, tout en hésitant : rattachement de la ville au « Liban », ou mise sous protection directe d'une puissance européenne ? Lorsque, au printemps 1913, le sultan ordonne la fermeture du « Comité de Réformes », c'est le Consul d'Angleterre qui exige la libération des principaux chefs arrêtés après une grève de trois jours, et le bruit court d'une annexion à l'Égypte où résident nombre de Syriens. À l'inverse, bénéficiant de son abstention militaire sur les rives du Nil, la France conserve des faveurs au sein de l'intelligentsia arabe, ce qui peut expliquer le choix de Paris comme centre de réunion du « Congrès arabo-syrien », inauguré le 18 juin 1913<sup>53</sup>.

La dissolution du rêve de grand État arabe, ou même de grande Syrie n'en est que plus rude. L'option en faveur des partitions est prise avant même que la France n'exerce d'autorité. En septembre 1916, Robert de Caix<sup>54</sup> déclare à Doulcet : « Il ne faut pas créer [une] unité fictive du pays, il faut accepter les divisions des tribus et les délimitations actuelles, avoir une série de protectorats ou petites autonomies, donc des gouverneurs ou résidents français [...]. Respecter le plus possible le statut personnel des patriarcats et des musulmans. »<sup>55</sup> Emmanuel de Martonne ne pense pas autre chose, et l'historienne Sabrina Mervin a montré que l'« entité alaouite » était une forme de « création française » dans laquelle les religieux catholiques avait leur part<sup>56</sup>. Par l'insistance qu'il accorde au « brassement de populations et de races », comme à la « mêlée des religions », le père Jalabert justifie cette « politique de division et de compartimentage », expliquant que la « communauté de langue » n'est qu'un « lien fort précaire » ne fondant ni « nationalité » ni « nation » au sens juridique : « Il apparut à première vue qu'on ne pouvait laisser coexister au sein d'une unité politique ou même administrative, deux groupements d'effectifs inégaux, d'orientation culturelle et religieuse essentiellement différente et de tendances contradictoires. On ne pouvait invoquer comme un précédent en faveur de l'unité le fait de son existence sous le régime turc, car tout le monde sait d'abord qu'en 1860 l'Europe dut intervenir pour imposer à la Sublime Porte la création d'un régime administratif spécial sous la garantie des Puissances en faveur du Liban, et on n'ignore pas non plus que dans les vilayets, les chrétiens faisaient figure de parias et devaient souvent, lorsque la mesure des exactions était comble, faire appel au secours de la France dont le patronat s'exerçait à leur bénéfice. »<sup>57</sup> Sur le plan des principes, Jalabert s'inscrit explicitement dans la ligne formulée par son confrère Yves de la Brière<sup>58</sup> pour dresser un tableau d'une nationalité en construction : traits communs des Libanais de la montagne d'un côté, de la ville de l'autre<sup>59</sup>, influence de deux « maîtres », les Turcs - ceux-ci entendus au « sens odieux » - et les Français qui « à des degrés divers et dans des sens différents, ont marqué d'une empreinte l'âme des Libanais »<sup>60</sup>. Mais il n'est pas dupe du caractère soi-disant spontané des manifestations de druzes ou d'alaouites contre l'unité syrienne<sup>61</sup>.

L'ambition de la France est plus vaste que la mise sous tutelle du Liban et de la Syrie, mais c'est sans compter sur les ambitions rivales de la Grande-Bretagne qui encourage l'établissement d'un « foyer national juif » en Palestine et soutient - très partiellement - les aspirations hachémites<sup>62</sup>. La victoire militaire et politique de Mustapha Kemal, en 1923, fait craindre « un formidable réveil de fanatisme musulman » selon les termes utilisés par le jésuite Yves de la Brière avouant sa crainte d'assister à « la revanche musulmane » et invitant l'Angleterre, la France, l'Italie et les « autres Puissances chrétiennes » à se mobiliser contre la « poussée islamique » : « sachons pratiquer l'*union sacrée* des chrétiens, des catholiques de tous pays, menacés du même péril, obstinément fidèles au même amour : l'*union sacrée* des heures trop courtes où les

<sup>53</sup> Michel LAISSY, *Du Panarabisme à la Ligue Arabe*, Paris, Maisonneuve & Cie, 1948, p. 60-61.

<sup>54</sup> Concernant la figure et les publications de Robert de Caix, voir Gérard D. KHOURY, *Une tutelle coloniale. Le mandat français en Syrie et au Liban. Écrits politiques de Robert de Caix*, Paris, Belin, 2006, 536 p.

<sup>55</sup> Vincent CLOAREC, *La France et la question de Syrie 1914-1918*, Paris, CNRS Editions, 1998, p. 158.

<sup>56</sup> Sabrina MERVIN, « L'« entité alaouite », une création française », dans Pierre-Jean LUIZARD (dir.), *Le choc colonial et l'islam...*, op. cit., p. 343-358.

<sup>57</sup> Louis JALABERT, « Caractère de la mission des jésuites en Syrie et au Liban », texte cité, p. 9.

<sup>58</sup> Yves de la BRIÈRE s.j., « Comment évolue la mystique du droit des nationalités », *Études*, 5 octobre 1933.

<sup>59</sup> Sur cette distinction, voir Georges CORM (reprenant lui-même un thème développé par Albert HOURANI), *Le Liban contemporain. Histoire et société*, Paris, La Découverte, 2003, p. 41-42.

<sup>60</sup> Louis JALABERT s.j., *Syrie et Liban. Réussite française ?*, op. cit., p. 25-27.

<sup>61</sup> Lettre de Jalabert à Bonneville, 24 mars 1933, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 24/1, chemise AB.

<sup>62</sup> Nadine PICAUDOU, *La décennie qui ébranla le Moyen-Orient 1914-1923*, Bruxelles, Complexe, 1992, p. 114-135.

Croisades furent victorieuses. »<sup>63</sup> La charte du Mandat sur la Syrie et le Liban, adoptée le 24 juillet 1922 est mise en vigueur le 29 septembre 1923<sup>64</sup>. Le partage à l'origine du Grand Liban englobe toute la Montagne au nord jusqu'à Tripoli, et au sud le territoire qui comprend les villes de Sidon (Saïda) et de Tyr (Sour). Il règle, du point de vue du père Jalabert, « la question syro-libanaise » et « le problème chrétien », permettant de préserver une majorité démographique chrétienne, « en dépit de l'annexion d'importants éléments musulmans et druzes ». Le recensement de la population de 1932 évalue à 793 396 le nombre de Libanais, auquel il faut ajouter 61 297 étrangers. Dans les rapports, la population libanaise est répartie en deux blocs principaux : 385 469 de musulmans et druzes et 397 946 de chrétiens dont 227 800 maronites (et 6869 protestants), les juifs représentant un groupe très minoritaire (3588 personnes) et 6393 citoyens n'étant pas comptés dans un groupe confessionnel<sup>65</sup>.

En quinze ans, explique le jésuite, la France accomplit une tâche extraordinaire en matière d'urbanisme, de voies de communication et de transports, de travaux d'irrigation et d'assèchement, d'équipement touristique... En revanche, l'orientation et « l'éducation politique » pèchent. Pour Jalabert, entre le régime de la « courbache » et du « bakchich » en vigueur sous les Ottomans et des « institutions démocratiques » qui ont été portées sur les fonds baptismaux par Henri de Jouvenel, dans leur forme républicaine, il y avait la place pour une autre voix, celle d'une « République autoritaire, inspirée de corporatisme » : « Quant on compare en effet la constitution syrienne et la constitution libanaise aux besoins et aux possibilités des peuples qui les reçoivent, on songe invinciblement aux familles peu aisées où les vêtements de papa, retailés vaille que vaille, servent à habiller les enfants. L'adolescent encore peu en chair flotte dans les chausses et la veste paternelles. Ainsi de ces minuscules États étouffés sous le poids de la constitution d'un grand pays à peine ramenée à leur mesure. On est pris de stupeur quand on imagine : Présidence de la République, Conseil des Ministres, chambre des députés et toute la lyre, pour un État grand comme un département ! Ce qui devait arriver arriva : le pays fut ruiné et écrasé sous le poids »<sup>66</sup>. Deux Chambres, sept ministres, des fonctionnaires en abondance, tel est le résultat d'une Constitution, promulguée le 23 mai 1926 et modifiée par les lois constitutionnelles du 17 octobre 1927 et du 8 mai 1929, que déplore le jésuite puisqu'elle produit un « pauvre petit être bâtard venu au monde bien avant terme », avant d'applaudir à l'établissement d'une « république autoritaire » en 1933<sup>67</sup>.

### Sabre, goupillon et houlette de la République

L'organisation du monde articulé autour de la Société des Nations après la Grande Guerre est contestée par le pape Pie XI qui, dans l'encyclique *Ubi Arcano Dei*, repousse comme nul et non avenu tout projet de configuration humaine sans référence au Dieu par lui professé : il « est une institution divine capable de garantir l'inviolabilité du droit des gens ; une institution qui, embrassant toutes les nations, les dépasse toutes, qui jouit d'une autorité souveraine et du glorieux privilège de la plénitude du magistère, c'est l'Église du Christ »<sup>68</sup>. Est-ce à dire que les fidèles de cette Église s'abstiennent d'agir dans le cadre qu'ils n'ont pas choisi ? Loin s'en faut, ne serait-ce que parce qu'ils voient dans cet outil qu'est la SDN la possibilité de défendre les « intérêts catholiques » et les « populations chrétiennes dans les diverses contrées du Proche-Orient ». Ainsi parle le jésuite Yves de la Brière, professeur à l'Institut catholique de Paris, versé dans les questions internationales et artisan actif au sein d'un lobby dont la tâche est définie de la manière suivante : « L'Union catholique d'Études internationales a pour raison d'être de suivre, au milieu des autres problèmes internationaux, les affaires qui présentent un caractère et un intérêt d'ordre spécifiquement religieux et catholique. De telles affaires existent, plus graves et plus pressantes que partout ailleurs, dans les régions qui formaient jadis la Turquie d'Asie. »<sup>69</sup> En France, depuis l'encyclique *Au milieu des sollicitudes* et l'invitation

<sup>63</sup> Yves de la BRIÈRE s.j., « Rapport sur la protection internationale des intérêts catholiques en Orient. Régime des minorités », intervention à la session de Milan de l'Union catholique d'études internationales, 23-25 octobre 1923, p. 47. Document conservé aux A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 4/1-2, chemise U.

<sup>64</sup> *Statut organique des États du Levant sous Mandat français promulgué le 14 mai 1930*, Paris, Imprimerie Raoul Hugnin, 1930, 128 p. Plaquette publiée par le Haut-Commissariat de la République au Levant.

<sup>65</sup> Précision : Émigrés avant le 30 août 1924 n'ayant pas opté pour la nationalité libanaise : 186.924 (dont 90.154 maronites). Émigrés après le 30 août 1924 ou avant mais ayant opté libanaise : 68.003 (dont 33.243 maronites).

<sup>66</sup> Louis JALABERT, « Caractère de la mission des jésuites en Syrie et au Liban », texte cité, p. 21 et 18.

<sup>67</sup> Louis JALABERT s.j., *Syrie et Liban. Réussite française ?*, op. cit., p. 205.

<sup>68</sup> *Ubi Arcano Dei*, 23 décembre 1928.

<sup>69</sup> Yves de la BRIÈRE, « Rapport sur la protection internationale des intérêts catholiques en Orient. Régime des minorités », doc. cit. p. 1-2.

au « ralliement » à la III<sup>e</sup> République, malgré la « guerre des deux France », des catholiques ont pu jouer de cette latitude. Leur comportement est, en général, apprécié de manière positive par les observateurs du Mandat<sup>70</sup>.

Le dossier des Facultés, cet instrument de « conquête morale » de l'élite « indigène » d'une « France d'outre-Méditerranée », illustre de manière significative, l'action d'influence des jésuites. Quelques mois suffisent, après l'établissement du mandat de catégorie A, pour que ces religieux prennent la mesure des menaces pesant sur leurs privilèges. Sur le plan protocolaire, ils s'indignent du régime qui, après le départ de Gouraud, les place sur un pied d'égalité avec les représentants de l'Université américaine de Beyrouth. Or les Américains ont le vent en poupe auprès des postulants en médecine ou en pharmacie dans la mesure où les études comptent une année de moins dans chaque cas, et parce que le « Gouvernement sioniste, lisez anglais » impose aux médecins et pharmaciens voulant travailler en Palestine « l'estampille de la Faculté américaine de Beyrouth », argument auquel la Faculté de Damas n'est pas insensible. Il y a péril en la demeure, telle est la conclusion du mémorandum de cinq pages adressé à Robert de Caix, Haut-commissaire par intérim au Liban et en Syrie, articulé autour du motif de la menace « anti-française » et de la nécessité d'un unique centre pour préparer « l'unité de mentalité » dont la puissance mandataire a besoin : « Beyrouth a l'avance. Si les pouvoirs publics secondent les efforts de l'initiative privée, les Facultés de Beyrouth peuvent certainement reprendre la tête du mouvement intellectuel dans le Levant. La Palestine, l'Égypte, la Mésopotamie, sans parler de la Cilicie continueront à lui envoyer des étudiants. Le phare de Beyrouth<sup>71</sup>, après un instant d'éclipse, redeviendra certainement le grand phare de la Méditerranée orientale. »<sup>72</sup> Les jésuites n'obtiennent pas gain de cause, mais ils sont régulièrement sollicités sur ces questions par l'autorité française. C'est le cas lorsque Jouvenel décide de créer un organisme destiné à l'aider dans l'étude des questions relatives à l'Instruction publique<sup>73</sup>. De même, quand « l'abandon à très brève échéance du Mandat » est envisagé, dans le prolongement de la politique britannique menée en Irak, Jalabert est invité par Robert de Caix pour préparer certains articles des traités à venir avec les « États émancipés », afin de « sauvegarder nos œuvres et leurs possibilités d'action »<sup>74</sup>.

Ces échanges contractuels butent, en partie, sur le projet politique français. Aux yeux des jésuites, vouloir fonder un régime parlementaire est une « imprudence », dont le fautif est Henry de Jouvenel : « Ambitionnant d'être le père d'une démocratie nouvelle, le sénateur radical promu Haut-Commissaire par la grâce du Cartel pouvait-il entrevoir sa progéniture autrement que sous le signe de la « République des Camarades » ? Mais surtout, succédant à un gouvernement de « proconsuls » militaires, ce « civil » ne pouvait accepter que ses prédécesseurs eussent eu raison dans leur façon, trop autoritaire à son gré, de comprendre et de mener la politique en Syrie et au Liban. De lui daterait l'éveil de la conscience nationale, l'avènement de la souveraineté populaire, la République, des Républiques. Bref, toutes les turlutaines d'un journaliste en passe de s'improviser homme d'État. »<sup>75</sup> Jouvenel s'embarque sans retour pour la France, le 27 mai 1926, le lendemain du jour où le Parlement réuni en Congrès élit comme Président Charles Debbas. Six ans plus tard, Jalabert applaudit le geste du Haut-Commissaire Henri Ponsot, ami de Louis Massignon, qui suspend partiellement la Constitution, alors que le Liban est immobilisé par des grèves et des scandales financiers (notamment ceux des Travaux publics et des Services fonciers). Ponsot succède bientôt à Lucien Saint, Résident général de France au Maroc depuis 1929<sup>76</sup>, c'est donc à Antoine de Martel qu'il convient de régler la crise libanaise. Il introduit le principe corporatif dans la Constitution en permettant aux représentants de la profession d'entrer à la Chambre et affirme un principe d'autorité en rendant les représentants du pays responsables devant un chef : « autant de garanties de stabilité et de facilité de gouvernement ; autant de points aussi sur lesquels l'Orient, cette fois-ci, aura donné l'exemple du progrès à l'Occident. »<sup>77</sup> Afin d'accréditer le pacte en vue d'une « collaboration loyale », Jalabert intervient pour

<sup>70</sup> René de FÉRIET, *L'Application d'un Mandat*, Paris, Jouve, 1926. Raymond O'ZOUX, *Les États du Levant sous Mandat français*, Paris, Larose, 1931. Voir surtout l'ouvrage émanant directement du Haut-commissariat, *La Syrie et le Liban en 1922*, Paris, 1922, p. 107-109 (pour ce qui concerne l'Instruction publique).

<sup>71</sup> L'expression « phare spirituelle de la Méditerranée » est attribuée à Barrès, que connaît Jalabert depuis 1913.

<sup>72</sup> « Note sur l'enseignement supérieur en Syrie » pour Robert de Caix, 1921, *A.F.S.J.*, « Fonds Jalabert », boîte 1/1.

<sup>73</sup> Lettre du Haut-Commissaire Henri de Jouvenel au Recteur de l'Université française de Beyrouth, 11 janvier 1926, *A.F.S.J.*, « Fonds Jalabert », boîte 1/1.

<sup>74</sup> Lettre du père Jalabert au père de Bonneville, 19 juin 1931, *A.F.S.J.*, « Fonds Jalabert », boîte 24/1, chemise AB.

<sup>75</sup> Louis JALABERT s.j., *Syrie et Liban. Réussite française ?*, op. cit., p. 30-31.

<sup>76</sup> Lettre de Louis Massignon à Abd-el-Jalil, 26 août 1933, dans *Massignon Abd-el-Jalil. Parrain et filleul 1926-1962*. Correspondance rassemblée et annotée par Françoise Jacquin, Paris, Cerf, « Histoire », 2007, p. 100. Lettre de Jalabert à Bonneville, 15 juillet 1933, *A.F.S.J.*, « Fonds Jalabert », boîte 24/1, chemise AB.

<sup>77</sup> Louis JALABERT s.j., *Syrie et Liban. Réussite française ?*, op. cit., p. 213.

tempérer une tension qui sévit entre le père Chanteur et de Martel, en louant auprès du Ministère des Affaires étrangères les qualités du Haut-Commissaire<sup>78</sup>. Sans entretenir de relations étroites avec ce dernier, Jalabert a eu l'occasion de le rencontrer en février 1934 pour constater avec satisfaction que les jésuites et leur action sont considérés avec sympathie. Il en a profité pour recueillir des confidences relatives au jugement porté par le Haut-Commissaire sur les personnalités politiques libanaises : Néjib Aboussouan, proche des jésuites, est « très bien, mais pas populaire » ; Charles Debbas est qualifié de « malin » ; Émile Eddé « un peu trop abrupt », a été nommé député parce que « c'est le seul qui ait du caractère, aussi je l'ai mis dans la pépinière et l'en sortirai quand il le faudra » ; Habib Pacha, le Président en exercice, est traité de « planche pourrie » malléable à merci<sup>79</sup>.

Trop petit, trop pauvre, trop jeune... pour devenir une démocratie parlementaire ? La raison de fond qui explique l'aversion du jésuite doit être saisie ailleurs, elle est de principe et ne s'applique donc pas au seul Liban. Contrairement à certains de ses confrères, Louis Jalabert n'est pas visé par la condamnation de l'Action française décidée par Pie XI en 1926, il rassure même Yves de la Brière qui se sent menacé par une sanction romaine<sup>80</sup>. Sans participer à la campagne menée par la Fédération nationale catholique contre la politique anticléricale du Cartel des gauches au milieu des années vingt<sup>81</sup>, il entretient néanmoins une relation d'estime profonde avec le général de Castelnau<sup>82</sup> dont l'entreprise de mobilisation catholique est soutenue par plusieurs jésuites, dont les pères du Passage et Doncœur qui travaillent avec lui, l'administrateur de la revue *Études*<sup>83</sup>. Jalabert est surtout proche d'Antoine Rédier<sup>84</sup>, directeur de *La Revue française* et fondateur de la « Légion » un mouvement de « Chefs » destiné à défendre les couvents et maisons de religieux et de religieuses menacés, mais aussi à « rassembler les Français, chefs de famille, anciens combattants, jeunes gens résolus à secouer le joug des institutions parlementaires qui ruinent et tuent la patrie »<sup>85</sup>. Ce tracé idéologique se rattache à une histoire familiale. Le père de Louis Jalabert, lieutenant de cavalerie, a participé au siège de Paris, en 1871. Lui-même, homme de haute taille (1,93 m), bon cavalier, excellent nageur, « fusil de premier ordre », n'a été exempté qu'en raison de son départ pour Beyrouth, lié à la loi anti-congréganiste du 1<sup>er</sup> juillet 1901<sup>86</sup>. En août 1914, lorsqu'il demande à être engagé comme aumônier militaire, le père Chanteur, provincial de Lyon, en décide autrement<sup>87</sup>. Mais, expulsé de l'empire ottoman, avec tous les Français, en novembre de cette année, il retrouve l'Orient au cours de la guerre, jugé plus utile là-bas que comme aumônier sur le front de l'Est<sup>88</sup>.

L'antagonisme de fond n'empêche pas des accommodements politiques de circonstance, surtout lorsqu'il est possible de s'appuyer sur les membres d'un corps particulier. Fort de son expérience, le père Jalabert a noué d'étroites relations avec des officiers de l'armée française – parmi lesquels des généraux de « jésuitière » – qui n'ont pas tous marqué d'attachement indéfectible à la forme parlementaire du régime : Gouraud, de Beaufort, Leve, Clément-Grandcourt<sup>89</sup>, ou encore Weygand<sup>90</sup> assurant que tout ce qu'il sait de la Syrie c'est à Jalabert qu'il le doit<sup>91</sup>. Le contre-amiral Henri du Couëdic est en correspondance avec lui, le vice-amiral Laurent ne manque pas de le féliciter pour ses articles sur le Levant, tout comme le général Paul Azan, Directeur de la

<sup>78</sup> Lettres de Jalabert à Bonneville, 11 juin et 23 juillet 1934, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 24/1, chemise AB.

<sup>79</sup> Propos rapportés dans une lettre de Jalabert à Bonneville, 22 février 1934, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 24/1, chemise AB.

<sup>80</sup> Jacques PRÉVOTAT, *Les catholiques et l'Action française. Histoire d'une condamnation 1899-1939*, Paris, Fayard, « Pour une histoire du XXe siècle », 2001, p. 320.

<sup>81</sup> Corinne BONAFOUX-VERRAX, *À la droite de Dieu. La Fédération nationale catholique 1924-1944*, Paris, Fayard, « Nouvelles études contemporaines », 2004, 658 p.

<sup>82</sup> Voir, par exemple, les lettres du général de Castelnau au père Jalabert (17 juin 1940) et au Provincial (31 janvier 1944), A.F.S.J., « Fonds Jalabert », dossier T.

<sup>83</sup> Paul DUCLOS, « Louis Jalabert », *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastique*, tome 26, Paris, Letouzey et Ané, 1996, col. 836-837.

<sup>84</sup> Lettre de Jalabert à Bonneville, 23 mai 1932, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 24/1, chemise AB.

<sup>85</sup> Dominique AVON, *Paul Doncœur s.j. Un croisé dans le siècle*, Paris, Cerf, « Histoire », 2001, p.172.

<sup>86</sup> Christian SORREL, *La République contre les congrégations. Histoire d'une passion française 1899-1904*, Paris, Cerf, « Histoire », 2003, p. 77-106.

<sup>87</sup> Marie-Claude FLAGEAT, *Les Jésuites des provinces de l'Assistance de France et la Première Guerre mondiale*, thèse de doctorat sous la direction de Jean-Marie MAYEUR, Université Paris IV, novembre 1999.

<sup>88</sup> Dominique AVON et Philippe ROCHER, *Les jésuites et la société française*, op. cit., p. 118.

<sup>89</sup> Voir les travaux publiés et en cours de Xavier BONIFACE dont *L'Aumônerie militaire française (1914-1962)*, Paris, Cerf, « Histoire religieuse », 2001, 526 p.

<sup>90</sup> Voir son discours devant la Société des Anciens Élèves et Élèves de l'École des Sciences Politiques, recueilli dans *L'Islam et la Politique contemporaine*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1927, p. 94-101.

<sup>91</sup> Propos de Froidevaux « Le R.P. Louis Jalabert », notice nécrologique parue dans le C.R. des séances de l'Académie des Sciences coloniales des 1<sup>er</sup> et 15 octobre 1943, p. 493-502, repris dans la notice biographique de Jalabert, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », dossier T.

*Revue militaire générale*, qui approuve avec vigueur l'un des articles du jésuite distinguant deux forces contradictoires en action au sud et à l'est de la Méditerranée, « l'unitarisme [i.e. le panarabisme] et le nationalisme » d'un côté, le courant d'inspiration islamique de l'autre<sup>92</sup> : « Tous mes remerciements et compliments, mon Père, pour ces beaux et solides articles sur « le Maghreb qui bouge », si captivants et si instructifs à la fois. Combien tous ceux qui dirigent nos affaires d'Outre-mer auraient profit à les lire ! Je m'emploierai à les leur faire connaître. »<sup>93</sup> Le carnet d'adresses de Jalabert compte déjà des personnalités parmi les plus influentes : Louis Canet, un peu trop « gallican » à son goût, qui occupe le poste-clef de conseiller technique pour les affaires religieuses au ministère des Affaires étrangères<sup>94</sup> ; Fernand Pilat, le chef du Service des Œuvres françaises à l'étranger au sein du même ministère ; Georges Hardy, Directeur de l'École coloniale ; Louis Massignon, Professeur au Collège de France, régulièrement envoyé en mission. Cette forme d'entrisme paraît cependant compromise par la décision de créer un ministère de la France Extérieure auquel serait rattachée la Syrie : « Je sais que M. de Caix a été mandé télégraphiquement à Paris pour venir en conférer. Il est très clair que nous avons beaucoup à perdre si nous cessons de dépendre des Affaires Étrangères, où tout de même l'esprit était incomparablement meilleur. Ma qualité de membre de l'Académie des Sciences Coloniales me sera d'une certaine utilité et [...] je me ferai inscrire dans d'autres groupements coloniaux, même s'il fallait payer pour cela une certaine cotisation. Cela augmenterait ma surface et me faciliterait les entrées dans les services qui auraient à traiter les affaires des pays sous Mandat. »<sup>95</sup>

Le projet n'aboutit pas, mais l'investissement du jésuite au sein d'organismes d'influence se renforce. Louis Jalabert est regardé comme un des fondateurs de l'Académie des Sciences coloniales de Paris, en 1922<sup>96</sup>. L'institution a pour secrétaire perpétuel Paul Bourdarie, et compte parmi ses membres Henri Brenier et Paul Masson avec qui le jésuite a pris une part active au Congrès français de la Syrie, appuyé par la Chambre de Commerce de Marseille, en janvier 1919. Jalabert intervient également au Comité de l'Asie française où s'activent Henri Froidevaux, rencontré en 1916, et Massignon. La publication de l'ouvrage *Syrie et Liban. Réussite française ?*, dont des chapitres ont été relus et globalement approuvés par de Caix et Maurice Bérard, président de la Banque de Syrie et du Liban<sup>97</sup>, lui ouvre la porte des honneurs : palmes académiques, Mérite syrien (1935), Mérite libanais 1<sup>e</sup> classe (août 1936), Légion d'Honneur au titre du Ministère des Affaires étrangères (août 1936). Des extraits de ses articles sont publiés dans *l'Ordre, l'Avenir...* En 1936 et en 1937, l'Institut d'Études islamiques de l'Université de Paris et le Centre d'Études de politique étrangère l'invitent aux congrès rassemblant une quarantaine d'orientalistes, de professeurs ou de fonctionnaires à l'origine du recueil d'*Entretiens sur l'évolution des pays de civilisation arabe*. L'objectif de ces initiatives, dans un contexte qualifié de « conflit des deux cultures ; celle de la France et celle de l'arabisme et de l'Islam » consiste à coordonner, sous l'impulsion de Robert Montagne<sup>98</sup> - très apprécié du père de Bonneville - et des frères William et Philippe Marçais, les efforts scientifiques et politiques au sein du Sous-secrétariat d'État à l'Afrique du Nord (du Maroc au Levant) et du Haut-Comité Méditerranéen<sup>99</sup>.

### Les fissures du bloc chrétien (catholique)

Si le rôle de la France comme protectrice traditionnelle des chrétiens d'Orient rattachés à Rome revient comme un leitmotiv sous bien des plumes<sup>100</sup>, il voile une réalité plus complexe. Éducatrice, « formant » ou « redressant », la mission catholique française est présentée par le père Jalabert comme l'instrument du salut pour les Libanais menacés « d'une empreinte servile » : « En les protégeant contre les vexations les plus

<sup>92</sup> Louis JALABERT s.j. « La turbulence de l'Islam. Le Panarabisme et les Nationalismes », *Études*, 20 janvier 1938.

<sup>93</sup> Lettre du général Paul Azan à Jalabert, 5 mai 1938, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 4/1-2, chemise AB.

<sup>94</sup> Dominique TRIMBUR, *Une École française à Jérusalem. De l'École pratique d'Études bibliques des Dominicains à l'École Biblique et Archéologique Française de Jérusalem*, Paris, Cerf, « Mémoire Dominicaine », n°V, 2002, p. 89.

<sup>95</sup> Lettre de Jalabert à Bonneville, 5 février 1934, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 24/1, chemise AB.

<sup>96</sup> Le siège de l'Académie des Sciences coloniales a connu deux adresses dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement : 16 bis, rue Mayet et 15, rue la Pérouse.

<sup>97</sup> Voir la lettre de condoléances envoyée par ce dernier au Provincial, en date du 19 août 1943, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », dossier T.

<sup>98</sup> Voir Peter SLUGLETT, Nadine MÉOUCHY (dir.), « The British and French Mandates in Comparative Perspectives/Les mandats français et anglais dans une perspective comparative », *Social, Economic and Political Studies of the Middle East and Asia*, Leiden, Brill, n°93, 2004.

<sup>99</sup> Circulaire de Robert Montagne, printemps 1937, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 4/1-2, chemise AC.

<sup>100</sup> R. JANIN, *Les Églises chrétiennes orientales*, 2<sup>e</sup> éd. R. RISBELHUEBER, *Les Traditions Françaises au Liban*, 2<sup>e</sup> éd., Alcan, 1925. Pour une synthèse complète, voir Catherine MAYEUR-JAOUEN, « Les chrétiens d'Orient au XIX<sup>e</sup> siècle : un renouveau lourd de menaces », dans *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, tome XI, Paris, Desclée, 1995, p. 807 sq.

outrageantes, en intervenant en conciliateurs pour leur épargner de trop rudes épreuves, nous leur avons rendu conscience de leur dignité de chrétiens. Puis, en leur apportant notre langue notre culture, - car, dès qu'ils se sont installés parmi eux, nos missionnaires se sont faits maîtres d'école,- c'est quelque chose de notre âme que nous avons échangé avec eux. Si, au Liban, une classe moyenne s'est formée, tandis que l'Islam demeurerait stagnant ; si une élite y a surgi, personne dans la Montagne n'ignore à quels éducateurs on en est redevable. »<sup>101</sup> La vitrine de cette entreprise est le fruit du travail de la Province jésuite de Lyon à laquelle la Syrie a échoué en 1843<sup>102</sup>, mission complétée par celle d'Égypte en 1879 et celle de Petite-Arménie en 1881. Dans le champ intellectuel<sup>103</sup>, ses principaux attributs sont « l'Université française » et l'Imprimerie catholique qui, outre des publications strictement confessionnelles publie périodiquement *L'Almanach français* ainsi que des monographies faisant autorité<sup>104</sup>. Ses artisans majeurs ont pour nom l'islamologue Henri Lammens, Louis Cheikho, cheville ouvrière de la Bibliothèque orientale et animateur de la collection « Majani al-Adab », Maurice Bouygues, directeur de la collection « Bibliotheca Arabica Scolasticorum ». La Province de Lyon se dote d'un nouvel instrument d'action, à l'automne 1933, lorsque la rédaction d'*En Terre d'Islam*, revue fondée sept ans plus tôt par l'abbé Declerq, passe officiellement sous la direction du père Lanversin, avec la participation de Louis Jalabert<sup>105</sup>.

Professeur de théologie au scolasticat de Fourvière, le père Lanversin est aussi modérateur de l'académie d'islamologie fondée par le père de Bonneville en 1931. L'objectif de cette instance est « d'aider les scolastiques destinés à la mission de Syrie à étudier les problèmes de théologie ou de morale que posent l'étude de l'islam, les contacts entre chrétiens et musulmans, l'évolution religieuse, intellectuelle et sociale du monde musulman surtout oriental »<sup>106</sup>. Elle s'inscrit dans la continuité des initiatives prises par la Province de Lyon telles que l'académie des Missions, fondée au milieu des années vingt, ou la vaste enquête lancée au même moment auprès des missionnaires, visant à mesurer les modifications des conditions d'apostolat produites par l'instauration du Mandat français : « À l'heure présente en effet les forces religieuses de l'Islam se sentent menacées par le rationalisme plus ou moins athée : remontant à leurs origines tolérantes et, au 1<sup>er</sup> siècle de l'Islam presque bienveillantes pour le Christianisme, elles savent faire le départ entre le chrétien, homme d'une religion révélée et l'athée qui est le véritable infidèle, le « Kâfer ». Contre l'athéisme, le paganisme occidental, aussi envahissant que le machinisme, l'Islam cherche l'alliance des forces spirituelles chrétiennes qu'il sait entraînés à les combattre. Il y a donc un point de contact intéressant. On pourrait tout en évitant les apparences de syncrétisme mettant toutes les religions sur le même pied encourager les fervents dans leur lutte contre l'irréligion et les aider à se perfectionner intérieurement, ce sera pour eux la meilleure préparation morale à recevoir la vérité chrétienne. »<sup>107</sup> En ce sens, la représentation d'un affrontement des cultures, peut se laisser voler la vedette par celle d'une alliance objective des religions face à la pensée des « sans Dieu », ce qui n'exclut pas la poursuite de l'évangélisation.

Mohammad est un chef qui a fait preuve de génie, le Coran recèle des traces bibliques qui lui confèrent une virtualité puissante, tels sont les deux principaux termes qui, depuis Lammens, fondent le discours jésuite sur l'islam. Louis Jalabert le reprend à son compte pour souligner « la triple infériorité qu'il accuse : privation de hiérarchie légitime, absence de garantie de continuité doctrinale, manque de critère de sanctification, l'Islam ne peut être pour ceux qui le professent de bonne foi qu'une religion d'attente. »<sup>108</sup> Cette perspective fonde un type ministériel, distinct de celui qui vise les chrétiens d'Orient : « en 'milieu' musulman [...] nous

<sup>101</sup> Louis JALABERT s.j., *Syrie et Liban. Réussite française ?*, op. cit., p. 27-28.

<sup>102</sup> Joseph BURNICHON s.j., *La Compagnie de Jésus en France. Histoire d'un siècle 1814-1914*, tome III 1845-1860, Paris, Beauchesne, 1919, p. 258-271. Henri HOLSTEIN s.j., « La Vie extérieure et apostolique. III Missions de Chine et de Syrie 2) 1899-1930 », dans *Lettres de Jersey. Souvenir du Cinquantenaire*, Wetteren (Belgique), Jules de Meester & Fils, 1931, p. 193-199.

<sup>103</sup> Louis JALABERT s.j., « La conquête missionnaire par l'influence intellectuelle. Le centenaire de la mission en Syrie », *Revue d'histoire des missions*, n°3, 1931, p. 335.

<sup>104</sup> Jacques EDDÉ, *Géographie de la Syrie et du Liban*, Beyrouth, Imprimerie catholique, 1937-1938. Sur cette œuvre, voir Bernard DELPAL, « L'Imprimerie catholique et la Bibliothèque orientale à Beyrouth », dans Étienne FOUILLOUX et Bernard HOURS (dir.), *Les jésuites à Lyon XVIe-XXe siècle*, Lyon, ENS Editions, 2005, p. 161-172.

<sup>105</sup> Lettre de Jalabert à Bonneville, 21 décembre 1933 ; lettre de Bonneville à Jalabert, 24 janvier 1934, *A.F.S.J.*, « Fonds Jalabert », boîte 24/1, chemise AB.

<sup>106</sup> Voir Oissila SAAÏDIA et Claude PRUDHOMME, « Jésuites lyonnais au Proche-Orient : la rencontre du monde arabo-musulman (1843-2002) », dans É. FOUILLOUX et B. HOURS (dir.), *Les jésuites...*, op. cit., p. 216.

<sup>107</sup> « Étude sur les conditions nouvelles de l'apostolat catholique auprès de l'islam syrien », doc. dct (20 + II p., incomplet), p. 10, *A.F.S.J.*, « Fonds Jalabert », boîte 4/1-2, chemise AC.

<sup>108</sup> Louis JALABERT, « Islam », article pour l'*Encyclopédie catholique japonaise*, texte dct (22 p.), 1936, p. 20, *A.F.S.J.*, « Fonds Jalabert », boîte 4/1-2, chemise AC.

sommes 'missionnaires' au sens strict du mot : *apud infideles*. Nous devons tâcher de faire œuvre d'apostolat direct, viser à convertir [...] en 'milieu' chrétien, car sauf le Liban central et septentrional, il n'y a pas de pays uniquement chrétien,- nous sommes 'en mission', ce qui n'est pas tout à fait la même chose qu'être 'en pays de mission', puisque nous avons à travailler auprès de communautés chrétiennes, anciennes, vénérables, qui (unies ou séparées) ont leur hiérarchie propre, leur clergé, leurs congrégations religieuses de moines et de moniales. Auprès des orthodoxes, nous sommes envoyés pour travailler à la réunion, pour essayer de désagréger le bloc en suscitant des retours individuels, pour préparer la réunion des communautés grecque, arménienne, syrienne, chaldéenne, assyrienne... s'il plaît à Dieu. Auprès des rites unis, nous sommes, par mandat du Siège apostolique, les coopérateurs, les auxiliaires du clergé national. Rôle modeste, utile aussi, qui est notre fierté. »<sup>109</sup>

Si les résultats en matière d'apostolat auprès des musulmans ne sont pas à la hauteur des espérances, expliquent les jésuites, cela tient à des motifs propres à l'islam, mais également à la responsabilité des missionnaires catholiques qui, d'une part sont moins rodés que leurs rivaux protestants à la prédication en arabe - tel le révérend Gairdner, animateur de la revue *Al-Sharq wa al-Gharb* -, d'autre part ne consacrent pas suffisamment de leur force à cette activité, la majorité d'entre eux préférant se vouer au rattachement des « schismatiques » à l'Église romaine dans des circonstances jugées « extrêmement favorables »<sup>110</sup>. Dans le petit nombre figure Henri Charles qui publie *Jésuite Missionnaires, Syrie Proche-Orient*, à la fois bilan et programme d'action<sup>111</sup>. Celle-ci prend une dimension nouvelle à l'appel du Père Général de la Compagnie qui, en 1937, publie une lettre destinée à fixer l'orientation générale à l'égard du monde musulman : « Nul des Nôtres n'ignore quel souci a toujours eu la Compagnie de gagner au Christ les musulmans. La première pensée de notre Père Saint Ignace dès qu'il sentit s'allumer en lui, dans sa retraite de Manrèse, la flamme du zèle apostolique, fut précisément de se dépenser à la conversion des musulmans, car, on le sait, lorsqu'il quitta Manrèse, en 1523, pour faire son pèlerinage en Palestine, il avait résolu de vivre en ces Lieux Saints jusqu'à sa mort, pour sauver, dans la mesure de ses forces, les âmes des *infidèles*, c'est-à-dire des musulmans. À l'instigation d'Ignace, nos premiers Pères prononcèrent, en 1534, à Paris, sur la colline de Montmartre, et renouvelèrent les deux années suivantes, au même jour de l'Assomption de la Sainte Vierge, le vœu d'entreprendre un pèlerinage en Terre Sainte et de s'y dépenser en labeurs apostoliques parmi les *infidèles*, autrement dit les *Maures*. »<sup>112</sup>

Au Liban, la cohésion chrétienne face à l'islam, souvent invoquée par les Européens pour justifier leur politique de domination en se référant à l'histoire des croisades, n'est que toute relative. La manière dont les rescapés du génocide arménien ont été accueillis illustre une réalité dont ne peut pas rendre compte une grille de lecture fondée sur le seul critère confessionnel, ce que des observateurs avisés ont compris<sup>113</sup>. Arrivés en vagues successives (1921, 1922, 1925, 1929), plus de 32 000 Arméniens se sont installés au Liban à partir de la capitale, d'abord dans des baraquements installés autour du port de Beyrouth puis plus au nord, dans le futur quartier d'Antélias. Dans cette entreprise, les représentants du Mandat français ont été très activement soutenus par le Comité de la SDN pour les Réfugiés, en la personne de son délégué principal, Burnier, salué par le père Jalabert. En relatant ces faits, le jésuite ne dit mot sur l'attitude des chrétiens libanais de diverses confessions à l'égard de ces coreligionnaires, il se contente de signaler que les Arméniens vivent « pratiquement en marge de la population syrienne et libanaise à laquelle ils se mêlent sans se confondre » ajoutant comme seul commentaire que parmi les partis politiques servant la cause du « nationalisme arménien », le Tachnak, le Ramgavar et le Hentchak, ce dernier est considéré comme un foyer bolchéviste à surveiller.<sup>114</sup>

<sup>109</sup> « Caractère de la mission des jésuites en Syrie et au Liban », conférence de Louis Jalabert à l'Université catholique de Louvain, 1935, p. 1, *A.F.S.J.*, « Fonds Jalabert », boîte 1/1, dossier C.

<sup>110</sup> « Étude sur les conditions nouvelles de l'apostolat catholique auprès de l'islam syrien », doc. cit., p. 6.

<sup>111</sup> Henri CHARLES s.j. (préface de Mgr d'Herbigny, évêque d'Ilion), *Jésuites missionnaires. Syrie Proche-Orient*, Paris, Beauchesne, 1929, 113 p.

<sup>112</sup> Extrait de la lettre du père Ledochowski, Rome, 15 août 1937 (cf. lettre du père Bouchet « aux Pères et Frères de la Province de Lyon », 14 septembre 1937, *A.F.S.J.*, « M Ly 102/1 »).

<sup>113</sup> Ahmad BEYDOUN, *Identité confessionnelle et temps social chez les historiens libanais contemporains*, Beyrouth, Publications de l'Université libanaise, 1984, 610 p.

<sup>114</sup> Louis JALABERT s.j., *Syrie et Liban. Réussite française ?*, op. cit., p. 122-126.

Les querelles intestines au petit monde catholique rendent un son plus aigu encore, elles n'ont rien d'inédit et révèlent à la fois les rivalités entre groupes familiaux tant pour des charges politiques qu'ecclésiastiques<sup>115</sup> et l'action des missionnaires latins (eux-mêmes concurrents). Fin 1931, le patriarche maronite Elias-Pierre Hoyek décède ; la succession de l'artisan de la cause du Grand Liban à la Conférence de la paix donne lieu à une intense activité entre deux groupes. Moubarak, l'archevêque de Beyrouth est considéré par Bonneville comme « un ambitieux, pas mauvais homme, mais brouillon », soutenu par le père Akl qualifié d' « homme néfaste » ; en face, Abdallah Khoury « qui se range du côté de la Délégation, et ne semble pas avoir de chances d'être élu, parce que trop nettement chef de parti » peut compter sur Mgr Feghali « plus modéré », donc davantage rassembleur selon le jugement du provincial de Lyon<sup>116</sup>. Cependant, les lignes de partage entre les deux camps ne sont pas systématiquement tranchées. La communauté maronite se dote d'un nouveau chef en la personne d'Antoine Arida<sup>117</sup>, celui-ci obtient l'appui de Mgr Akl mais voit ses positions contestées par Mgr Moubarak qui l'accuse « de mener une politique déplorable [soutenant notamment Charles Debbas], de se faire le Patriarche des Juifs (allusion à son dernier mandement) et non des Maronites. »<sup>118</sup> La réponse ne tarde pas, Mgr Arida interdit les fonctions pontificales à Mgr Moubarak au risque de créer une scission dans la communauté maronite et de se voir désavoué par Rome. Par ailleurs, la non élection du candidat soutenu par les jésuites pose la question du futur Séminaire « central » ou « national » maronite. Le parti estampillé « nationaliste » par Jalabert, comptant, entre autres, Arida, Akl, Moubarak et Awad, « serait favorable aux Sulpiciens dans l'affaire du séminaire, parce que contre les Jésuites »<sup>119</sup>. Cette solution semble agréer Mgr Lagier, à la tête de l'Œuvre d'Orient, ce qui n'est évidemment pas pour plaire aux jésuites : « Je suis persuadé qu'on ne nous demandera pas le séminaire dans les circonstances actuelles. [...] Nous ne le souhaitons que pour éviter qu'il fût confié à d'autres que nous. Le statu quo est préférable. J'ai toujours désiré ne pas commencer avant 1934. Commencée sous les auspices du patriarcat actuel l'œuvre risquerait d'être mal engagée. »<sup>120</sup> L'issue est pourtant favorable aux jésuites. En juillet 1934, la Sacrée Congrégation leur demande, par voie officielle, de se charger du Séminaire maronite<sup>121</sup> qui ouvre ses portes à l'automne suivant.

Le champ politique est affecté de maux voisins, alors que les notables chrétiens se partagent les principaux postes de responsabilités au sein de l'État libanais<sup>122</sup>. Louis Jalabert ne manque pas de déplorer l'absence de cohésion communautaire : « À une heure où le moins averti constatait l'obligation, pour tous les chrétiens, de renoncer à toute politique personnelle, afin d'assurer l'élection d'un chrétien à la présidence de l'État chrétien de la Montagne, une demi-douzaine de candidats se disputaient âprement les voix des électeurs, et l'autorité religieuse, jadis universellement respectée, se montrait impuissante à obtenir le sacrifice des intérêts privés à l'intérêt supérieur du pays. »<sup>123</sup> À la veille de la suspension de la Constitution libanaise, suivant la demande d'Alphonse Ayoub, attaché en France à l'Office du Levant, le jésuite a lui-même fait part au diplomate de Saint-Quentin du désir de son interlocuteur de se présenter à la présidence de la République<sup>124</sup>. Jalabert précise, à cette occasion, qu'il tient « à rester à l'écart de toute compétition politique », mais son penchant le pousse vers le clan d'Émile Eddé qu'il connaît personnellement<sup>125</sup>. La tentative de réforme opérée par ce dernier, fin 1929, aurait dû passer par une refonte du système judiciaire et un désengagement de l'État dans les domaines de l'instruction et de la santé afin d'alléger ses charges. Son inachèvement est lié au renversement de majorité, ce que regrette Jalabert, décidément très engagé et considéré par le père de Bonneville comme trop sévère à l'encontre de Michel Chiha et Bechara El Khoury : « Nous ne pouvons traiter de la sorte d'aussi fidèles amis qui ne se sont pas montrés des hommes - mais qui

<sup>115</sup> Karam RIZK o.l.m., *Le Mont-Liban au XIX<sup>e</sup> siècle. De l'Émirat au Mutaçarrifiya*, Kaslik (Liban), Bibliothèque de l'Université Saint-Esprit, XXVIII, 1994, p. 121-125.

<sup>116</sup> Lettre de Bonneville à Jalabert, 27 décembre 1931, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 24/1, chemise AB.

<sup>117</sup> Denise AMMOUN, *Histoire du Liban contemporain 1860-1943*, Paris, Fayard, 1997, p. 349.

<sup>118</sup> Lettre de Jalabert à Bonneville, 15 juillet 1933, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 24/1, chemise AB.

<sup>119</sup> Notes de Jalabert dans son agenda tenu au cours d'un voyage en Syrie et au Liban à la fin de l'année 1932 et au début de l'année 1933, p. 7, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », dossier 29.

<sup>120</sup> Lettre de Bonneville à Jalabert, 30 mars 1933, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 24/1, chemise AB.

<sup>121</sup> Lettre de Bonneville à Jalabert, 23 juillet 1934, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 24/1, chemise AB.

<sup>122</sup> Kamal SALIBI, *Une maison aux nombreuses demeures. L'identité libanaise dans le creuset de l'histoire*, Paris, Naufal, 1989, p. 193.

<sup>123</sup> Louis JALABERT s.j., *Syrie et Liban. Réussite française ?*, op. cit., p. 35.

<sup>124</sup> Lettre de Jalabert à Bonneville, 12 mai 1932, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 24/1, chemise AB.

<sup>125</sup> Une rencontre entre les deux hommes a permis à Émile Eddé de préciser ses projets pour l'avenir de l'ensemble libano-syrien. Notes de Jalabert dans son agenda tenu au cours d'un voyage en Syrie et au Liban à la fin de l'année 1932 et au début de l'année 1933, p. 143, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », dossier 29.

ont au moins des vertus privées »<sup>126</sup>. Quant à Habib pacha, candidat soutenu par la France, Jalabert ne se fait pas d'illusion, le choix est dicté par le lien familial qui l'unit au patriarche maronite dont il est cousin<sup>127</sup>, le commentaire est sans appel en 1934 : « Oui, Habib pacha, mais pour un an : on a posé un tarbouche sur un pieu pour faire croire aux moineaux qu'il y avait quelqu'un dans le champ. Mais je ne donne pas huit jours avant que les moineaux ne fassent... sur le sommet dudit tarbouche. Cette combine tout à fait 'quai-d'orsayenne' serait à mourir de rire, si elle ne donnait pas envie de pleurer. »<sup>128</sup>

Une politique de « stricte équité » entre musulmans et chrétiens, telle est, selon Louis Jalabert, l'option adoptée par l'autorité mandataire. Si l'impression est inverse, celle-ci résulte d'un effet de correction par rapport à un régime inégalitaire faisant des chrétiens les victimes opprimées des musulmans pendant des siècles. Les progrès sont considérables, estime le jésuite au milieu des années trente, même si sur le plan politique une certaine méconnaissance d'un côté, une certaine inconstance de l'autre, donne l'impression d'un bilan plus que mitigé et la « tentative d'euphémisation » une « faute » : « Au Liban comme en Syrie, la France ne poursuit ni visées impérialistes ni politique coloniale ou économique. Elle y est venue en tutrice et en émancipatrice. Du jour où elle a cru terminée la période d'éducation passive, elle s'est empressée de remettre aux mains de l'État novice le soin de ses destinées. De bonne foi, elle a cru que le pays, avide de se modeler sur nous, trouverait dans une république la satisfaction de ses aspirations. S'il y a eu une erreur, nous ne sommes pas seuls à l'avoir commise. [...] Il eût fallu [du côté libanais], d'une part, beaucoup de désintéressement, et, de l'autre, une modération exemplaire. Nous n'avons pas trouvé ces alliés dans la Montagne. »<sup>129</sup>

Mais déjà la donne change. En 1937, les traités d'alliance anglo-égyptien et franco-syrien sont signés. Pour nombre d'observateurs européens, dont le père Jalabert, ces actes renforcent un « arabisme » qu'ils craignent, ce que ne compense pas la signature du traité franco-libanais. Quelques années plus tôt, le document de présentation du film de propagande sur la *Mission jésuite de Syrie* s'achevait sur la note suivante : « La France officielle se retirera un jour de la Syrie, son Mandat rempli. L'amitié survivra à ce départ, car elle repose sur la réalité magnifique d'une grande conquête catholique, dont la France, mandataire de l'Église de Rome, aura eu la gloire, puisque là-bas elle aura fait, une fois de plus, par les plus humbles de ses fils, les *Gestes de Dieu* : *gesta Dei per Francos*. »<sup>130</sup> Derrière les formules, les jésuites ont essayé de se préparer au changement, observant dès ce moment l'agonie du régime des capitulations et entendant les critiques croissantes à l'égard des privilèges accordées aux institutions de la Compagnie. Ainsi de la Faculté de Médecine, comme le reconnaît le père de Bonneville : « il faut bien nous décider à nous rapprocher d'une sorte de droit commun après avoir été seigneur et maître »<sup>131</sup>.

Partenaires et adversaires ne sont pas toujours où l'on croit les trouver. Dans la période envisagée, les formes de réaction du monde musulman portent davantage contre le processus de sécularisation encouragé par les autorités d'occupation que contre les missionnaires. Pour ceux-ci, il y a l'occasion à saisir d'une union sacrée provisoire, témoignant de ce que le Mandat leur apparaît autant une « aide » qu'un « obstacle » : « la diffusion de l'esprit laïque, l'excès des libertés (de pensée, de presse), la liberté des mœurs, portent atteinte à l'esprit religieux qui a toujours été, et qui heureusement demeure encore, une des nobles caractéristiques des peuples de l'Orient. »<sup>132</sup> Cet *habitus* explique pourquoi Louis Jalabert ne verse aucune larme sur la République engloutie dans la défaite de 1940. L'ex-administrateur des *Études* parvient même à lancer une collection, en zone nord sous occupation allemande, intitulée *Construire*. En revanche, il est victime d'une attaque à l'annonce de l'ouverture au Liban de la « guerre des Alliés », en juin 1941. Selon une confession à un neveu, rapportée par Froidevaux, il aurait dit : « Si les Allemands nous prennent la Syrie, ils nous la rendront ; si les Anglais la prennent, j'ai très peur. »<sup>133</sup> Contraint au repos, il cesse progressivement toute activité et s'éteint le 12 août 1943.

<sup>126</sup> Lettre de Bonneville à Jalabert, 5 mai 1933, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 24/1, chemise AB.

<sup>127</sup> Lettre de Jalabert à Bonneville, 21 décembre 1933, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 24/1, chemise AB.

<sup>128</sup> Lettre de Jalabert à Bonneville, 11 janvier 1934, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 24/1, chemise AB.

<sup>129</sup> Louis JALABERT s.j., *Syrie et Liban. Réussite française ?*, op. cit., p. 40 et 42.

<sup>130</sup> Présentation du film sur la Mission de Syrie, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 4/1-2, chemise AE, p. 12.

<sup>131</sup> Lettre de Bonneville à Jalabert, 30 septembre 1934, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », boîte 24/1, chemise AB.

<sup>132</sup> Louis JALABERT, « Caractère de la mission des jésuites en Syrie et au Liban », doc. cit., p. 5.

<sup>133</sup> Notice biographique sur Louis Jalabert, A.F.S.J., « Fonds Jalabert », dossier T.

Le rapport des jésuites - et plus largement des ordres religieux catholiques<sup>134</sup> - confrontés à l'altérité de l'islam et aux défis d'une modernité polymorphe, connaît des inflexions dans les années cinquante<sup>135</sup>. Celles-ci sont à l'origine de formulations nouvelles dans le discours catholique, dont l'une des traces les plus remarquables se trouve dans la déclaration conciliaire *Nostra Ætate*. Cependant, les textes de Vatican II restent silencieux tant sur le Coran que sur Mohammad<sup>136</sup>, et l'invitation « à oublier le passé et à s'efforcer sincèrement à la compréhension mutuelle »<sup>137</sup> n'est pas bien reçue par les intellectuels musulmans. Ces derniers, tels Mohammad Hamidullah ou Hassan Hanafi, ne manquent pas de rappeler la convergence d'intérêt et de moyens mis en œuvre par les missionnaires et les tuteurs coloniaux qui ont nui au libre témoignage religieux<sup>138</sup>.

---

<sup>134</sup> Voir la dernière partie de la thèse de Oissila SAAÏDIA, *Clercs catholiques et Oulémas sunnites dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle : Discours croisés*, Paris, Geuthner, 2004, 462 p.

<sup>135</sup> Dominique AVON, « Les Jésuites, la mission et l'islam dans la revue *Études* (1946-1956) », dans Jean-François JACOUTY (dir.), *Mélanges en l'honneur du Professeur Roland Andréani. Presse, politique, culture et société aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Publications Montpellier 3 (à paraître).

<sup>136</sup> Dominique AVON, *Les Frères prêcheurs en Orient. Les dominicains du Caire (années 1910-années 1960)*, Paris, Cerf, 2005, 1029 p. Voir en particulier le 1<sup>e</sup> chapitre de la 5<sup>e</sup> partie.

<sup>137</sup> Déclaration sur *Les relations de l'Église avec les religions non chrétiennes* « *Nostra ætate* », § 3.

<sup>138</sup> Youakim MOUBARAC (dir.), *Les Musulmans. Consultation islamo-chrétienne entre Muhammad Arkoun, Hassan Askari, Muhammad Hamidullah, Hassan Hanafi, Muhammad Kamel Hussein, Ibrahim Madkour, Seyyed Hossein Nasr et Youakim Moubarac*, Paris, Beauchesne, « Verse et controverse », 1971, p. 77-79 et p. 106-108.

## ECHANGES

**Q : On a très peu parlé des réactions des pays de la région à la création de l'Etat d'Israël. Pouvez-vous nous les rappeler ?**

**R : Gérard D. KHOURY :** L'État d'Israël n'a pas été créé en 1920 mais en 1948. Il a été considéré par tous les pays arabes comme le « mapah », c'est à dire le malheur. Leur première réaction fut une campagne militaire qui a abouti à l'échec des armées arabes. La débandade fut terrible et c'est l'armée israélienne, le Tsahal, qui l'a emporté. L'Etat d'Israël fut créé le 15 mai 1948 avec l'approbation des grandes puissances de l'époque, l'Union soviétique comme les Etats-Unis du président Truman. En 1920, au moment de la création de ces états, il n'y a pas d'états au Proche-Orient mais des provinces arabes de l'empire ottoman et un Mont Liban « autonome ». Dans la Palestine d'alors, il n'y a un foyer nationaliste et la concurrence des nationalismes sioniste et palestinien. Ce que je n'ai pas indiqué ce matin et que j'ai envie de placer après l'intervention de monsieur D. Avon, c'est qu'à ce moment-là, on a, avec des décalages, un changement d'alliance de longue durée et les peuples l'ont bien ressenti. La France catholique romaine, qui a été très présente depuis François 1<sup>er</sup>. que les jésuites ont largement servie par leur religion très active avec de multiples créations qu'il faut souligner : la faculté de médecine, la faculté de sciences, la faculté de droit, qui dépendent de Lyon... Bref, l'apport de la France est considérable alors, son influence est à son apogée. Mais simultanément, on voit monter dans les documents d'époque, l'influence des missions protestantes. Elle commence à s'exercer au tout début du XIX<sup>ème</sup> siècle, à Istanbul comme dans les provinces arabes de l'empire ottoman. La création du foyer nationaliste en Palestine est le prélude des entretiens entre le président Wilson et Lloyd Georges à la conférence de la paix. Ce sont tous les deux des protestants pratiquants. Ces deux acteurs politiques sont en faveur d'un retour de l'Etat d'Israël. Ce que je veux pointer, c'est que l'on assiste là, à la montée d'une influence de longue durée des milieux protestants, donc du soutien à la création de l'Etat d'Israël, chose faite en 1948 et à la fin encore peu visible de l'influence française qui commence à s'essouffler à partir de 1920.

**Q : Parmi tous les partenaires dont nous avons parlé, que ce soient les communautés internes au Liban les pays voisins ou autres, qui a intérêt à ce que le Liban disparaisse ou éclate ?**

**R : Alain JOYEUX :** Le Liban n'a officiellement pas d'ennemi. Je crois que la Syrie a intérêt, pas exactement à l'éclatement du Liban, mais à son affaiblissement maximum et à sa déstabilisation pour justement empêcher à terme la refondation de ce pays. Après le retrait forcé des troupes syriennes, il est évident qu'un Liban affaibli et divisé laisse quand même le champ libre aux interventions de la Syrie. Je voudrais revenir sur le Hezbollah. Je crois que l'ancrage islamiste du Hezbollah ne fait aucun doute pour les Israéliens. Il est vrai que le Hezbollah joue un rôle social très important, comme d'ailleurs le Hamas dans les territoires occupés. C'est une pratique qui est très fréquente aussi en Egypte et en Afghanistan. Cela dit, je ne crois pas qu'il y ait un mouvement chiite international allant du Pakistan au Liban, organisé, structuré et qui serait une création de l'Iran. La communauté chiite est divisée, elle n'est pas homogène. Lorsqu'on lit la presse sur le Liban, mais aussi sur l'Iraq, on a l'impression qu'on oppose sans arrêt les gentils sunnites et les méchants chiïtes. Je crois que c'est quand même un peu réducteur. Il faut quand même rappeler qu'en Iraq, il n'y a pas que les chiïtes qui font des attentats, loin de là. Au Liban, il y a le Hezbollah avec la dimension qui a été rappelée et puis il y a les civils chiïtes dont on peut imaginer qu'un certain nombre d'entre eux aspirent tout simplement à vivre en paix sur leur territoire. Ils ne sont pas tous des va-t-en-guerre, même s'il est vrai que la pauvreté laisse le champ libre au fanatisme qui est vraiment nourri par le Hezbollah. Encore une fois, je crois qu'il faut nuancer cette opposition entre les sunnites qui sont forcément très sympathiques et les chiïtes qui constitueraient de manière homogène une menace pour la région et au-delà pour le monde à travers le terrorisme.

**Q : Le Liban est un pays majoritairement chrétien, comme cela a été rappelé ce matin. Je m'interroge sur la position du général Aoun qui est le leader de cette communauté. Il a l'année dernière, pactisé avec les Syriens. Est-ce que cela n'a pas entraîné un effritement des maronites qui sont passés de 40% de la population à 25% environ aujourd'hui ? Que faut-il penser de son positionnement ?**

**R : Gérard KHOURY :** Dès la constitution du Grand Liban au début des années 20, la majorité chrétienne qui était fixée au Mont Liban a été complètement noyée. Depuis 1932, il n'y a plus de recensement. Les

derniers chiffres que l'on a concernant la population chrétienne au début du mandat français, sont de l'ordre non plus de 75%, mais de 53%. Après cela, pendant les années de l'indépendance, on a du ouvrir les portes du Liban à tous les chrétiens du Moyen-Orient, d'Egypte. Ils venaient fuyant les régimes autoritaires après l'affaire de Suez en 1956. Mais cela n'a pas augmenté suffisamment le nombre de chrétiens pour rétablir l'équilibre démographique. Les chiites sont en montée démographiques depuis les années 60. Il y a eu des tentatives du président de la République entre 1958 et 1964, pour faire venir une mission française et proposer un développement au sud-Liban. Malheureusement, les projets n'ont pas été suivis par les milieux religieux, économiques, et commerciaux du Liban. La communauté chiite a continué d'une part à se développer et d'autre part à se paupériser. Il y a eu un premier mouvement des libertés dirigé par l'imam Mouhzata qui a disparu dans les années 70. Puis le chiisme est monté en puissance. Je vous donne des éléments de comparaison actuels entre la démographie-chrétienne du début du XXème siècle qui était déterminante à en croire la constitution et la montée en puissance de la démographie chiite depuis l'indépendance du Liban. On peut estimer, aujourd'hui, qu'il y a d'après les estimations non-officielles de l'INSEP, 32 à 35% de chiites, vraisemblablement plus près de 35%.

Toutes les communautés chrétiennes Maronites compris représentent 36% de la population du Liban. Il y a à peu près 20% de sunnites. Ce sont des chiffres de cet été, au moment de la guerre dite des 33 jours et l'évaluation des groupes de puissance en présence de l'imminence des changements démographiques. Et il y a 5,5% d'Alaouites. Ce qui fait qu'aujourd'hui, il n'y a plus de majorité chrétienne, c'est incontestable. Le général Aoun, c'est la deuxième partie de votre question, a été placé en 1990 à la tête de l'Etat en attendant que la formule constitutionnelle ait été trouvée. Il s'est allié au Hezbollah, tout simplement, parce qu'il veut être président de la république et il s'est donc positionné en terme d'opportunité.

**R : D. AVON :** Il me semble que l'on est souvent victime d'une grille de lecture de tous ces mouvements uniquement confessionnelle. Or, les choses sont plus complexes que cela. Quand on va au Liban, on voit qu'une telle lecture ne fonctionne pas. Prenez le cas de la famille Frangié : Soliman Frangié est d'un côté et son cousin germain est de l'autre C'est un système de clientélisme encore très fort et qui explique aussi les allégeances à l'intérieur même du Liban et à l'extérieur aussi selon le principe que « l'ennemi de mon ennemi est mon ami ». A un moment donné, l'ennemi de mon ennemi, c'est la Syrie ; aujourd'hui ce n'est plus la Syrie. Quel est le raisonnement d'Aoun ? Le pouvoir est corrompu, ses représentants aussi. La famille Aoun a négocié pendant 15 ans avec Joumblat, qui était du côté des Syriens. Ils ont tourné leur veste en 2004, 2005. Ces gens-là étaient contre les Syriens hier ; aujourd'hui tous les Syriens sont contre le pouvoir. Ça ne va pas, ils ne sont pas crédibles. Voilà la position d'Aoun. Et de l'autre côté les forces libanaises suivent le processus inverse. Elles ne raisonnent pas en disant telle communauté est de ce côté, telle communauté est de l'autre. Les chiites eux mêmes sont divisés : tout le monde n'y respecte pas le Hezbollah. Le mufti de Tyr passe son temps à critiquer le Hezbollah, et les prises de positions du Hezbollah. Essayons de nous rendre compte de cette complexité-là : il n'y a pas d'uniformité dans le confessionnel au Liban.

## CONCLUSION DE LA JOURNEE

### **Monsieur le Préfet Didier PETETIN**

*Directeur adjoint de l'INSTITUT DES HAUTES ETUDES DE DEFENSE NATIONALE (IHEDN).*

Messieurs les généraux,  
Mesdames et Messieurs ;

Je me félicite de cette journée de réflexions qui a permis d'approfondir un sujet qui met en lumière l'une des missions fondamentales de notre défense.

Je vous félicite, aussi, par la même occasion, pour votre présence à ce colloque, présence qui conforte le développement de la culture de défense en France.

#### **1- Les Trinômes**

En 1982, les Ministres de l'Education nationale et de la Défense signaient un protocole qui déclarait en préambule « La notion de sécurité est indissociable en France de l'existence d'une communauté nationale façonnée par l'histoire, animée d'un véritable esprit de défense... »

La mission de l'Education nationale est d'assurer une éducation globale visant à former de futurs citoyens responsables ».

L'esprit de défense est en effet inséparable de l'éducation civique globale du citoyen.

C'est pourquoi, en 1987 est conçue une organisation originale, décentralisée au niveau des académies, placée sous l'autorité du Recteur assisté de l'autorité militaire territoriale et du Président de l'Association régionale des auditeurs de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale.

Leurs représentants constituent le Trinôme académique.

Ils ont pour charge de dispenser à l'ensemble des responsables du système éducatif, mais essentiellement aux professeurs, un enseignement de Défense sous forme de conférences, séminaires, débats, visites d'installations militaires ou travaillant pour la Défense.

La tâche est immense, les résultats modestes mais réels puisque en 2006, la Commission pour la promotion de l'esprit de défense a attribué plus de 57 000 euros de subventions à 20 associations régionales pour 81 projets et ont concerné plus de 2500 enseignants.

Ces derniers ont recueilli ainsi les éléments qui devraient leur permettre de former des hommes et des citoyens en leur parlant du monde tel qu'il est, de la place qu'y occupe la France, des menaces auxquelles elle doit faire face, des raisons qu'il y a de la défendre.

L'éducation à la défense est prescrite par le Code de l'Education. Avec la suspension de la conscription, l'action des trinômes académiques s'avère de plus en plus nécessaire puisque c'est, à travers la formation des enseignants aux problèmes de défense, que se développera chez les jeunes français, garçons et filles, futurs adultes et à ce titre futurs citoyens, l'esprit de défense...

Depuis la création des trinômes académiques, l'IHEDN leur apporte un soutien institutionnel pour promouvoir la globalité de la défense.

Un conseiller du directeur de l'Institut assure la coordination avec les administrations centrales, il représente l'Institut au sein de la Commission pour la promotion de l'esprit de défense et soutient l'activité des trinômes.

#### **2- Les missions de l'IHEDN**

Puisque je viens d'évoquer une de nos initiatives liée à notre mission de diffusion de l'esprit de défense, permettez-moi de vous dresser rapidement, pour ceux d'entre vous qui ne nous connaîtraient pas, un bref panorama de la mission et des activités de l'IHEDN.

L'IHEDN est un lieu marqué par son principe fondateur, celui de la mixité, autrement dit de la rencontre permanente et féconde entre le civil et le militaire d'une part, entre le secteur public et privé d'autre part.

En l'occurrence et pour ma part, Préfet et directeur adjoint de cet institut, l'Amiral François DUPONT en étant le directeur.

Implanté à l'école militaire, l'IHEDN est un établissement public à caractère administratif, à vocation interministérielle, placé sous l'autorité du Premier ministre.

Acteur principal de la diffusion de l'esprit de défense, l'Institut s'est imposé comme le lieu privilégié du débat et de la réflexion nécessaire à la compréhension d'une défense à la fois militaire, civile, sociale et économique, une défense aujourd'hui globale.

Dans ce but, l'Institut organise des sessions, des séminaires, des stages et des forums au profit de différentes composantes ciblées de la société civile. Par des conférences, des tables rondes et des débats, l'IHEDN souhaite ainsi entretenir et développer cette culture de défense et promouvoir le lien entre la Défense et la Nation.

S'adaptant dans le même temps, à l'évolution des concepts de sécurité et de défense, et ce que l'on qualifie parfois de « nouvelle donne stratégique », l'IHEDN a diversifié ses activités, au delà de sa célèbre session nationale :

**1- S'adressant aux jeunes,** professionnels ou étudiants, l'IHEDN leur propose une session d'une semaine, 4 fois par an ; des séminaires sont destinés aux 3èmes cycles de défense, DEA et DESS ; enfin une journée de découverte de l'Intelligence économique rassemble plus de 600 étudiants des grandes écoles et universités.

Vous le constatez, les étudiants et les jeunes en activité sont pleinement au cœur de notre action.

**2-L'IHEDN s'est également largement ouvert sur le monde,** en organisant chaque année, des sessions internationales, un Forum sur le Continent Africain, plus récemment une session euro-méditerranéenne, et une session européenne en partenariat avec nos amis anglais et allemand à destination de nombreux pays membres de l'UE.

Tous témoignent de cette volonté de coopération et d'échanges avec nos partenaires européens et africains.

**3-L'Institut organise en outre 4 sessions régionales par an,** sur le modèle de la session nationale, en Province et outremer ; des séminaires spécialisés pour les magistrats, les Préfets, et les élus locaux ; mais aussi des stages sur les menaces d'investigations étrangères.

Au total, nous poursuivons un seul objectif : former et informer sur les questions de défense.

L'Institut se trouve donc placé au cœur d'une mobilisation, une mobilisation de chacun, de chaque citoyen pour assurer le développement harmonieux d'une société ouverte et démocratique.

L'information qu'apporte l'Institut participe pleinement de ce travail de fond pour « travailler » le terreau de la culture de défense en espérant qu'il apportera la fertilité...

Cette défense au sens large n'appartient pas aux spécialistes. Nous n'en sommes que les instruments. Elle est votre bien collectif. Il serait légitime que vous en deveniez les diffuseurs...

Par le biais des associations d'auditeurs, les participants à nos formations restent toujours attentifs à l'évolution des problèmes de défense, prêts à devenir des « multiplicateurs ».

Car c'est sans doute l'aspect le plus positif de l'« esprit IH », les auditeurs continuent de se sentir concernés par tout ce qui conditionne la sécurité et la défense.

C'est pourquoi je salue le dynamisme des associations régionales des anciens auditeurs de l'IHEDN et notamment dans le domaine des trinômes académiques.

La journée de travail à laquelle je viens d'assister a été pour moi d'un grand intérêt, je suis habitué aux conférences de la session nationale, où l'on aborde les questions de géopolitique de façon à donner une vue générale et synthétique sur les différents sujets.

Aujourd'hui, vous avez choisi un thème spécifique, le Liban, et vous l'avez traité de façon très approfondie, avec des témoignages divers, provenant de personnes qui font autorité : les officiers généraux qui ont dirigé des opérations et des universitaires, spécialistes du sujet, dont certains viennent du Liban.

Je tiens donc à féliciter particulièrement les organisateurs de cette journée de trinômes académiques, les responsables de l'AR de Montpellier, les services de l'éducation nationale ainsi que les conférenciers.

## **Conclusion**

L'effort de réflexion et de recherche doit se poursuivre pour maintenir et développer un esprit de défense vivant et sans cesse renouvelé. L'objectif de l'IHEDN n'est donc pas de distribuer des connaissances comme on répand un catéchisme mais en réalité de faire naître des prises de conscience. Il est préférable d'être acteur responsable plutôt qu'observateur passif. Il est important de savoir pour informer et expliquer.

Je termine en exprimant ma satisfaction pour votre participation à ce colloque, en espérant qu'il permettra de nourrir vos réflexions futures.

Je souhaite évidemment vous rencontrer à nouveau à l'Institut, dans l'une ou l'autre de nos formations.



## **ANNEXES**



# ANNEXE 1

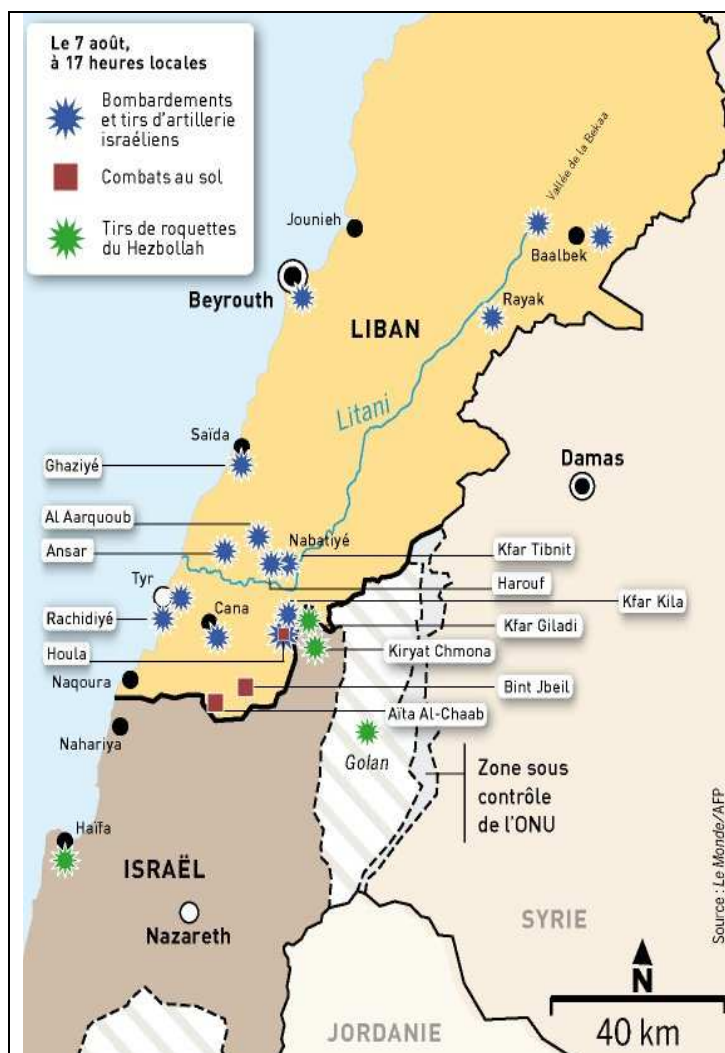
## ETUDE DE CAS

### LE CONTEXTE DE LA CRISE LIBANAISE DE JUILLET-AOÛT 2006.

**Christian GUITARD**

*Professeur agrégé à Carcassonne, formateur IUFM.*

Le retrait israélien du Liban sud a été précipité en mai 2000 par les offensives du Hezbollah et l'effondrement de l'ALS. Le Premier ministre israélien Ehoud Barak donne ainsi un nouveau gage à la communauté internationale de son désir de paix, met fin à une occupation devenue impopulaire aux yeux de l'opinion publique israélienne et qui, du point de vue militaire, ne garantissait plus la sécurité d'Israël et relance la possibilité d'un accord avec la Syrie. Si ce retrait met fin à 22 ans d'occupation, Israël a mis en garde le Hezbollah contre toute attaque. (Le monde diplomatique juin 2000).



source : Infographie le Monde

### Chronologie de la crise libanaise de juillet août 2006.

Source : le monde diplomatique

**12 juillet.** Israël lance une offensive aérienne et maritime sur le Liban, après l'enlèvement à sa frontière de deux soldats et la mort de huit autres. L'opération est revendiquée par le Hezbollah. Le premier ministre israélien Ehud Olmert rejette toute négociation avec le mouvement chiite, qui propose un échange de soldats contre des détenus de longue date. L'Etat hébreu impose un blocus aérien et maritime sur le Liban.

**26 juillet.** Une conférence internationale sur le Liban est organisée à Rome.

**30 juillet.** Massacre de Cana, ville du sud Liban, où plus de 50 civils, dont une majorité d'enfants, périssent dans un bombardement israélien. Depuis le 12 juillet, les bombardements ont tué au moins 830 Libanais, en majorité des civils, et les roquettes 18 civils israéliens. Plus de 800 000 Libanais fuient les combats. Les pays occidentaux évacuent des milliers de leurs ressortissants.

**14 août.** Entrée en vigueur de la cessation d'hostilités entre Israël et le Hezbollah. En un mois, près de 1 200 Libanais, dont plus 40 % d'enfants, ont été tués et 900 000 déplacés. En Israël 170 tués, dont une grande majorité de soldats, et 400 000 déplacés.



## ANNEXE 2

### DOSSIER PEDAGOGIQUE

#### LE DROIT D'INGERENCE

**Christian GUITARD**

*Professeur agrégé à Carcassonne, formateur IUFM.*

#### ECJS Terminale

**Objectif** : il s'agit d'utiliser le cours d'histoire, « **la France dans le monde** », pour travailler le **cours d'ECJS** sur le thème de : La citoyenneté et les formes de la mondialisation, sous thème : Le « droit d'ingérence ».

**La séance d'ECJS** porte sur les notions déjà abordées de **souveraineté**, et **d'ingérence** au travers de l'étude d'un texte, la confrontation de deux points de vue entre B. Kouchner et H. Védrine lors d'un module ECJS en classe de Terminale. En termes de savoir faire, l'attente porte sur la recherche et la confrontation d'arguments en vue d'un débat sur la question de l'ingérence.

1. La séance commence par une présentation faite par l'enseignant de l'intervention de la France au Liban (cf. documents joints) **en appui** avec les connaissances du cours d'histoire (carte de la France dans le monde). La question posée par ces documents renvoie à la présence de la France dans ces opérations : pourquoi cette intervention au Liban ?
2. La séance se poursuit par l'étude du document (texte Kouchner/Védrine) qui est le cœur de la séance d'ECJS : questions possibles.
  - Comment définir le droit d'ingérence ?
  - L'ingérence est-elle un droit ? Quelles sont les limites juridiques du droit d'ingérence ?
  - Quels sont les limites et les risques au droit d'ingérence ?
  - Qui doit intervenir, dans quelles conditions ?

**Programme d'histoire : Document d'accompagnement : La France dans le monde : (...) les missions assumées par l'armée française à l'extérieur (...).**

#### La France dans le monde : l'intervention de la France au Liban

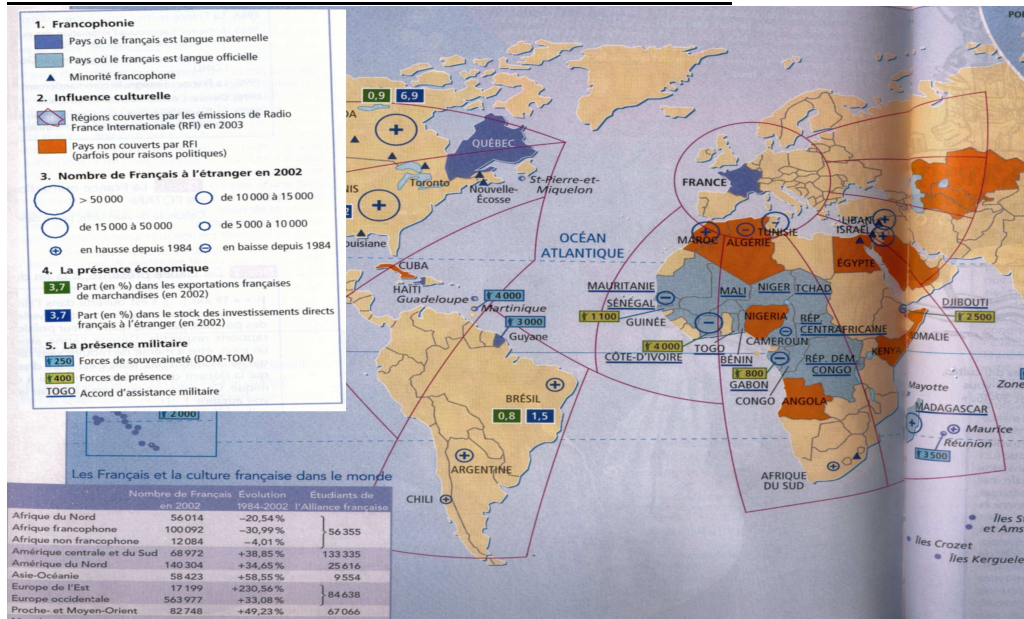


Troupes françaises débarquant au Liban  
source FINUL

|              |       |       |
|--------------|-------|-------|
| 1. - Belgium | _____ |       |
|              | Troop | 361   |
| 2. - China   | _____ |       |
|              | Troop | 392   |
| 3. - Cyprus  | _____ |       |
|              | Troop | 2     |
| 4. - Denmark | _____ |       |
|              | Troop | 48    |
| 5. - Finland | _____ |       |
|              | Troop | 213   |
| 6. - France  | _____ |       |
|              | Troop | 1,680 |
| 7. - Germany | _____ |       |
|              | Troop | 913   |
| 8. - Ghana   | _____ |       |
|              | Troop | 850   |
| 9. - Greece  | _____ |       |
|              | Troop | 191   |

Contingent FINUL en 2007  
source FINUL

## Carte : la France dans le monde. source Bréal terminale S



## Les documents d'accompagnement en ECJS.

### ECJS : La citoyenneté et les formes de la mondialisation

#### Le « droit d'ingérence »

Sur cette question, on pourra s'appuyer sur les savoirs acquis dans les différentes disciplines, par exemple **Géographie**

– *Classe terminale, toutes séries* : notamment les notions de souveraineté, de responsabilité dans la partie II du programme ; Trois puissances économiques : États-Unis en Amérique et dans le monde, le Japon en Asie orientale et dans le monde, l'Allemagne en Europe et dans le monde ; les notions de sécurité, d'intérêt général dans la partie I du programme : L'organisation géographique du monde.

#### Histoire

– *Classe terminale, toutes séries* : les notions de souveraineté, de sécurité, d'intérêt général, d'égalité, dans la partie « La Seconde Guerre mondiale, la sous partie Le bilan : naissance de l'ONU » ; dans la partie « Le monde de 1945 à nos jours, la sous-partie Les affrontements des grandes puissances et la dissolution des blocs ».

#### Philosophie

– *Classes terminales S, ES, L* : « La morale, le droit et la politique ».

### Thème : La citoyenneté et les formes de la mondialisation

#### Sous thème : Le « droit d'ingérence »

#### Fiche 2 : Le droit d'ingérence en question

##### Position du problème

Le mot « ingérence » désigne le fait pour un État d'intervenir dans les affaires d'un autre État. En droit international, c'est un acte de guerre. Or, les médias utilisent couramment les expressions « droit d'ingérence », « ingérence humanitaire », « ingérence judiciaire », « ingérence militaire et politique ». Pourquoi ? Le principe de non-ingérence est affirmé par les États depuis le XIXe siècle, avec la consolidation des États nations et réaffirmé dans la Charte des Nations unies (San Francisco, 1945). Mais face aux crimes commis lors des guerres entre États ou lors des conflits internes, des voix s'élèvent, dès le XIXe siècle, pour que soit reconnu le droit de secourir les victimes, ce qui aboutit à la création de la Croix-Rouge en 1863. La fondation Carnegie est créée pour venir au secours des populations lors des guerres balkaniques. La signature des conventions de Genève en 1864, 1905 et 1929 atteste la nécessité d'intervenir dans des guerres de plus en plus meurtrières pour les populations civiles.

Depuis 1988, le principe de « libre accès aux victimes » est reconnu et fait l'objet de décisions adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU. Le premier texte est la résolution 43/131 adoptée par l'Assemblée générale

le 8 décembre 1988, concernant l'« *assistance humanitaire aux victimes des catastrophes naturelles et des situations d'urgence du même ordre* ».

Cette résolution a été appliquée pour la première fois à l'occasion de la guerre du Golfe en avril 1991, puis au Libéria, en Angola, en Géorgie, au Rwanda et en Yougoslavie.

L'expression « droit d'ingérence » ne renvoie donc à aucune réalité juridique, puisque les termes droit et ingérence sont antinomiques dans le cadre des règles du droit international en vigueur. Quelles interventions politiques, militaires, humanitaires, juridiques sont possibles dans le cadre des accords internationaux signés à ce jour ? Si on invoque un droit d'ingérence, c'est au nom d'un droit naturel ou moral qui serait supérieur au droit positif existant, qu'il soit national ou international. Quelle institution pourrait alors le définir et le faire respecter ?

Aujourd'hui, face au principe de «souveraineté des États », le principe de « non-ingérence » recule. Un droit est en formation, qui n'est pas encore du droit déclaratoire mais qui relève pour l'instant du droit « proclamatoire ». Un droit d'ingérence peut s'élaborer au nom de valeurs de la communauté internationale, s'inscrire dans un traité international et devenir du droit positif. C'est le cas des principes adoptés dans le traité de Rome qui crée la Cour pénale internationale en 1998.

### **Débat entre Hubert Védrine (ancien ministre des affaires étrangères) et Bernard Kouchner (ancien ministre, fondateur de Médecin du Monde).**

**Bernard Kouchner :** L'histoire [*du droit d'ingérence*] commence en 1933, à la Société des Nations. Un citoyen juif allemand, M. Berheim, proteste contre les pogroms. Réponse de Goebbels, représentant du Reich : « *Nous sommes un Etat souverain. Laissez nous faire comme nous l'entendons avec nos socialistes, nos pacifistes et nos Juifs.* » René Cassin était là. Le premier il s'indigna du « *droit régalien au meurtre* ». Il pensait déjà au droit d'ingérence. Après la Shoah, on a cru un moment que, « ça n'arriverait plus jamais ». Hélas, si. C'est la France qui a inventé ce droit d'ingérence. Lorsque, fondateur de Médecins sans Frontières, nous avons pensé l'ingérence au Biafra, entre 1968 et 1979, les Etats disposaient du droit de vie et de mort sur leurs sujets. Protéger un peuple ou une communauté sur son propre sol, de l'autre côté d'une frontière, demeurait interdit. MSF puis Médecins du Monde ont tenté de le faire. Il fallu Mitterrand et la création d'un secrétariat d'Etat à l'Action humanitaire pour que soit présentés à l'Assemblée des Nations Unies les premières résolutions de ce droit d'ingérence. Ont été ainsi garanties en 1988, puis en 1990, le droit d'accès des sauveteurs aux victimes, puis les « corridors humanitaires » d'accès aux civils. Depuis, plus de 200 résolutions dans le même sens ont été votées, notamment en 1991, la résolution 688 instituant le droit d'ingérence pour protéger les Kurdes de Saddam en leur permettant de continuer à vivre à l'intérieur d'un Etat souverain, interdit de crime.

#### *Ce droit s'est heurté au principe de souveraineté*

**Hubert Védrine :** Cela dépend des cas. J'ai toujours eu de l'admiration pour les gens courageux qui sur le terrain affrontaient les tragédies et apaisaient les souffrances des populations. Comme ministre j'ai demandé au Quai de travailler encore plus avec les ONG de terrain, sur des thèmes précis : mines anti personnel, petites armes. En revanche, j'ai résisté aux excès de l'idéologie de l'ingérence. Je me suis éveillé à la conscience politique à travers l'anticolonialisme. Or l'argumentation de l'ingérence est de la même veine que la « mission civilisatrice » de la IIIème République. J'ai même dit en plaisantant que le véritable inventeur du droit d'ingérence était Urbain II, le pape de la première croisade. L'ingérence est dans les gènes de l'Occident. Par rapport aux autres cultures, notre passif historique est lourd ! D'ailleurs -ruse de l'histoire ?- le droit d'ingérence a surgi au Biafra, après les indépendances africaines, comme si les puissances coloniales voulaient garder quand même un droit de regard. De plus, *qui* décide de s'ingérer *chez qui*, au nom de *quoi* ? Toujours les Occidentaux, chez les autres ? C'est un problème. La généralisation du droit d'ingérence sans règle serait le retour à la jungle.

Quand les Etats *perdent* leur souveraineté -conquête laborieuse, difficile des peuples-, elle n'est récupérée par un gentil système multilatéral peuplé de boy-scouts, mais par des forces transnationales économiques ou autres, de dérégulation. Précipiter la fin de la souveraineté a un côté Gribouille. Cela étant impensable aujourd'hui de rester passifs face à des risques de massacres. Dans mes responsabilités, j'ai donc recherché la synthèse, les voies de l'intervention légitimes, si ce n'est légale. Ce qui me motive toujours, c'est d'insérer le

droit d'ingérence dans des mécanismes internationaux légitimes, donc dans un système multilatéral rénové. En évitant qu'il soit récupérable – revoilà le risque colonial – par les promoteurs de guerres préventives menées au nom de grand principe ou de menace de circonstance.

Bernard Kouchner, vous dites qu' « il faut respecter la souveraineté des Etats seulement quand elle est respectable »

**B.K.** : Oui, lorsqu'elle ne massacre pas son peuple ! Je crois qu'Hubert Védrine mène une bataille d'arrière-garde. Je respecte les Etats souverains mais je crois à la globalisation contrôlée des démocraties et en ces droits de l'Homme parfois raillés comme du « droit de l'homisme ». Nous allons vers une souveraineté nouvelle, mondiale, partagée. Aujourd'hui les ONG, même si elles ne sont pas élues, agissent comme des acteurs majeurs de la vie politique internationale. Il faut, bien sûr, que le principe électif perdure, que la politique soit aux postes de commande, mais le mouvement humanitaire qui reflète une suspicion du politique est aussi un vrai mouvement participatif, et je regrette qu'aucun gouvernement n'ait proposé à notre jeunesse un service civique, humanitaire, social, obligatoire de six mois en France, en Europe ou dans le monde pour lui donner une idée de la réalité.

Quant à l'argument du néo-colonialisme qui traîne depuis le début du siècle dernier, il ne doit pas faire oublier qu'aucune des récentes interventions humanitaires - des Boat People en mer de Chine jusqu'à Timor ou au Salvador en passant par le Liban ou le Tchad - n'a été déclenchée pour des motifs économiques. Les Français qui sont intervenus n'en n'ont retiré aucun avantage réel. Au contraire. Il ne s'agit pas de colonialisme, mais d'humanisme.

Peut-on fonder une intervention sur l'indignation ?

**H.V.** : Je comprends que, face à l'urgence, Bernard Kouchner ait fait feu de tout bois, mais il faut voir plus loin. L'indignation de qui ? Les Chinois continentaux contre des « provocations » de Taïwan ? Ne pensons pas de façon nombriliste. Si on trouve la solution au problème de « *qui s'ingère* » ? La question ne se posera plus. Je crois au courage mais autant à la réflexion et à l'éthique de responsabilité. La dégradation de la politique en spectacle futile, l'instrumentalisation des émotions (la guerre en Irak approuvée par les Américains à cause du 11 septembre) sont des régressions. Nous risquons d'y perdre deux ou trois siècles de progrès politiques. Il faut donc, canaliser l'indignation des uns et des autres dans des règles légitimes, et les inventer si elles font défaut.

**B.K.** : L'indignation devant un massacre n'a rien de futile. La passivité reste un crime. Je crois en une globalisation positive. La France a inventé l'ingérence. Il est paradoxal que ses dirigeants aient longtemps boudé une proposition à la mesure du pays. En Irak où les Américains sont intervenus pour de mauvaises raisons (au lieu de brandir la menace des armes de destruction massive, ils auraient du rappeler la violation des droits de l'homme) et où nous avons été nous-mêmes un peu excessifs dans notre opposition, j'espère que le mandat élargi des Nations Unies permettra à la France - et à l'Europe- de revenir et de proposer la démocratie aux Irakiens.

Source : le Nouvel Observateur, 19 février 2004, repris par le site d'Hubert Védrine.net

### Mise au point :

La notion d'ingérence humanitaire est ancienne. Elle reprend et élargit la notion d'intervention d'humanité qui au XIXème siècle autorisait déjà une grande puissance à agir dans le but de protéger ses ressortissants ou des minorités (religieuses par exemple) qui seraient menacées. Dans *De Jure Belli ac Pacis* (1625), déjà, Hugo Grotius avait évoqué un “droit accordé à la société humaine” pour intervenir dans le cas où un tyran “ferait subir à ses sujets un traitement que nul n'est autorisé à faire”.

L'idée d'ingérence humanitaire a été ranimée au cours de la guerre du Biafra (1967-1970) pour dénoncer l'immobilité des chefs d'États et de gouvernement face à la terrible famine que le conflit avait déclenchée, au nom de la non-ingérence. C'est sur cette idée que se sont créées plusieurs ONG, dont Médecins sans frontières, qui défendent l'idée qu'une violation massive des droits de la personne doit conduire à la remise

en cause de la souveraineté des États et permettre l'intervention d'acteurs extérieurs, humanitaires notamment.

La théorisation du concept date des années 1980. Le philosophe Jean-François Revel fut le premier à évoquer le « devoir d'ingérence » en 1979 dans un article du magazine français *l'Express* en 1979 consacré aux dictatures centrafricaine de Jean-Bedel Bokassa et ougandaise d'Idi Amin Dada. Le terme fut repris par le philosophe Bernard-Henri Lévy l'année suivante à propos du Cambodge et reformulé en « droit d'ingérence » en 1988, au cours d'une conférence organisée par Mario Bettati, professeur de droit international public et Bernard Kouchner, homme politique français, ancien représentant spécial des Nations Unies au Kosovo et l'un des fondateurs de Médecins sans frontières. Bernard Kouchner en a été le principal promoteur depuis et Mario Bettati a participé à la diffusion de ce concept dans les cercles onusiens notamment.

Le concept de droit d'ingérence entend dépasser les définitions restrictives traditionnelles de la souveraineté pour imposer un « devoir d'assistance à peuple en danger ». Ainsi la doctrine du « droit d'ingérence » entend subordonner la souveraineté des États interprétée comme « une sorte de mur à l'abri duquel tout peut se passer » selon Bernard Kouchner à une « morale de l'extrême urgence » visant à protéger les droits fondamentaux de la personne. Le droit d'ingérence s'inscrit dans un cadre plus large de la redéfinition d'un ordre mondial idéalement régi par des principes de démocratie, d'État de droit et de respect de la personne humaine. Il tend à une moralisation des relations internationales. Le droit d'ingérence a placé sur le devant de la scène politique les questions humanitaires. Il a eu un large écho auprès des ONG, dans les médias et auprès du grand public. Mais il a aussi de nombreux détracteurs et a alimenté un vif débat parmi les humanitaires et les juristes.

### **Principales interventions menées au nom du droit d'ingérence**

C'est pour la première fois au nom du droit d'ingérence que plusieurs États occidentaux sont intervenus au Kurdistan irakien en avril 1991 après que le Conseil de sécurité a invoqué une « menace contre la paix et la sécurité internationales » (résolution 688 du Conseil de sécurité). Cependant, les interventions humanitaires, qu'il s'agisse de l'opération « Restore Hope », menée en Somalie à partir de la fin 1992 (résolution 794), l'opération Turquoise menée par la France au Rwanda en 1994, ou encore les interventions armées en Bosnie-Herzégovine en 1994-1995, au Liberia, en Sierra Leone, en Albanie en 1997 ou l'envoi d'une force d'intervention de l'OTAN au Kosovo en 1999 révèlent également l'ambiguïté et la complexité d'interventions parfois autant militaires qu'humanitaires.

*Source : site « opérations de paix » université de Montréal.*



## ANNEXE 3

### CHRONOLOGIE DU LIBAN

Source : *Le Monde Diplomatique*

**1943** : Le Liban, sous mandat français depuis 1920, accède à l'indépendance le 22 novembre.

**1946** : Evacuation des troupes françaises.

**Mai/septembre 1958** : Guerre civile. Le président Camille Chamoun, accusé de mener une politique pro-occidentale par les nationalistes arabes, fait appel aux Américains qui débarquent en juillet. Les troupes (15 000 Marines) se retirent après l'élection à la présidence du général Fouad Chehab.

**1969** : Les « accords du Caire » légalisent la présence palestinienne dans les camps du Liban-sud.

**1970** : Après les sanglants affrontements de « Septembre noir » en Jordanie, l'Organisation de libération de la Palestine de Yasser Arafat se replie au Liban.

Israël, confronté aux attaques et infiltrations de commandos palestiniens, multiplie les raids de représailles.

**1973** : combats entre Palestiniens et armée libanaise.

**13 avril 1975** : Début de la guerre civile. Les milices chrétiennes s'affrontent aux forces de gauche et musulmanes, appuyées à partir de janvier 1976 par les Palestiniens.

**6 juin 1976** : Intervention de l'armée syrienne, à l'appel des formations chrétiennes en mauvaise posture face aux forces palestino-progressistes. En octobre, les sommets de Riyad et du Caire décident l'envoi d'une Force arabe de dissuasion, composée en majorité de Syriens.

**16 mars 1977** : Le leader druze Kamal Joumblatt, chef du Parti socialiste progressiste, est assassiné à proximité d'un barrage syrien.

**Mars 1978** : Israël occupe militairement le sud du Liban jusqu'au fleuve Litani. Résolution 425 de l'Onu exigeant un retrait israélien. Déploiement de la Force intérimaire des Nations unies (Finul). Israël se retire partiellement en juin, laissant en place les milices chrétiennes de Saad Haddad.

**Juillet** : Pilonnage des quartiers chrétiens de Beyrouth par l'armée syrienne après un changement d'alliance, Damas s'étant rapproché des forces palestino-progressistes.

**6 juin 1982** : Israël envahit le Liban et assiège Beyrouth (opération « Paix en Galilée »).

**Fin août-début septembre** : Arafat et 11 000 combattants palestiniens évacuent Beyrouth. Quelque 400 000 Palestiniens restent dans les camps.

**14 septembre** : Assassinat du président élu Béchir Gemayel. Entrée des Israéliens dans Beyrouth-Ouest le 15.

**16-18 septembre** : Massacre dans les camps palestiniens de Sabra et Chatila : au moins un millier de morts. Un rapport officiel israélien établira la responsabilité directe des miliciens chrétiens des Forces libanaises (FL) et indirecte des troupes israéliennes.

**22 septembre** : Election de M. Amine Gemayel à la présidence.

**17 mai 1983** : Accord de paix libano-israélien, qui sera abrogé par les autorités libanaises.

**Août-septembre** : Relance de la guerre civile. Les milices chrétiennes abandonnent la montagne du Chouf aux druzes de M. Walid Joumblatt.

**23 octobre** : Attentats contre les QG américain et français de la Force multinationale (FM) à Beyrouth : 241 Américains et 58 Français tués. La FM se retirera début 1984.

**Novembre-décembre** : Combats dans le nord entre loyalistes et dissidents palestiniens, soutenus par Damas. Arafat et quelques milliers de ses partisans, encerclés dans Tripoli, quittent le pays.

**Mars 1984** : Premier d'une série d'enlèvements d'otages occidentaux.

**Mai-juin 1985** : Première « guerre des camps » entre combattants palestiniens et miliciens chiites d'Amal (pro-syriens).

**Juin** : Israël achève son retrait, mais maintient une force dans le sud pour soutenir l'Armée du Liban sud (ALS) d'Antoine Lahad.

**28 décembre** : Accord à Damas entre milices druzes, chiites et chrétiennes. Affrontements interchrétiens après le refus de M. Gemayel de le ratifier.

**Février 1987** : 8 000 soldats syriens sont déployés pour pacifier Beyrouth-Ouest. En juin, le premier ministre Rachid Karamé est tué dans un attentat et remplacé par M. Selim Hoss.

**Mars 1989** : Le général Michel Aoun, à la tête d'un gouvernement de militaires chrétiens, non reconnu par les musulmans, lance une « guerre de libération » contre Damas.

**22 octobre** : Accords interlibanais de Taëf (Arabie saoudite), qui établit un nouvel équilibre entre les communautés et définissent le cadre de la présence syrienne.

**22 novembre** : Assassinat du nouveau président René Moawad, remplacé par M. Elias Hraoui.

**Janvier-mars 1990** : Guerre interchrétienne entre FL et les troupes du général Aoun, opposé à Taëf. En octobre, à la suite d'une offensive syro-libanaise, celui-ci est évincé du pouvoir et se réfugie en France. Fin de la guerre qui a fait en 15 ans plus de 150 000 morts.

**22 mai 1991** : Traité syro-libanais « de fraternité et de coopération », qui officialise le rôle prépondérant de la Syrie.

**Octobre 1992** : M. Rafic Hariri forme un gouvernement et lance la reconstruction de Beyrouth.

**Juillet 1993** : Bombardements israéliens sans précédent depuis 1982 : 132 morts.

**Avril 1996** : Opération israélienne « Raisins de la colère » destinée à briser le potentiel militaire du mouvement chiite Hezbollah : 175 morts, pour l'essentiel des civils.

## 2000

**24 mai** : Israël se retire du Liban sud, mettant fin à 22 ans d'occupation. Le Hezbollah prend possession de la zone.

**Octobre** : Nouveau gouvernement de M. Hariri, vainqueur des législatives.

## 2001

**Juin** : Premier retrait partiel des troupes syriennes, suivi par plusieurs autres.

## 2004

**2 septembre** : A l'initiative de Paris et Washington, adoption de la résolution 1559 réclamant le départ des troupes syriennes et appelant au désarmement des milices.

**3 septembre** : Amendement constitutionnel prolongeant de trois ans le mandat du président Emile Lahoud (élu en 1998), en dépit des mises en garde internationales. Crise politique.

**20 octobre** : Démission de M. Hariri auquel succède M. Omar Karamé.

## 2005

**14 février** : Rafic Hariri est assassiné. L'opposition accuse les régimes libanais et syrien.

**28 février** : Démission sous la pression de la rue de M. Karamé. Grave crise politique.

**3 avril** : Accord Syrie-Onu sur le retrait des troupes syriennes « au plus tard le 30 avril ».

**19 avril** : M. Nagib Miqati forme un cabinet restreint.

**26 avril** : Fin officielle de la présence syrienne au Liban.

**7 mai** : Retour du général Aoun après 15 ans d'exil.

**2 juin** : Assassinat du journaliste [Samir Kassir](#), un des dirigeants de la révolte anti-syrienne, par ailleurs collaborateur du *Monde diplomatique*.

**20 juin** : M. Fouad Siniora est élu premier ministre du Liban. Il a été appuyé par le groupe présidé par Saad Hariri, Mouvement pour le futur, majoritaire à la nouvelle Assemblée.

**21 juin** : L'ex-chef du Parti communiste libanais Georges Haouwi, un proche de l'opposition antisyrienne, est assassiné dans un attentat à la voiture piégée à Beyrouth.

**27 juin** : Le ministre du travail a levé l'interdit frappant depuis 22 ans les Palestiniens du Liban (entre 200 et 350 000 selon les Nations Unies), concernant l'exercice d'une cinquantaine de métiers dans le secteur privé. Cette décision intervient au moment où une forte proportion de travailleurs syriens (centaines de milliers) ont quitté le pays, peu avant le retrait des troupes syriennes.

**12 décembre** : Assassinat de Gebran Tunéi, député et directeur du quotidien *An-Nahar*.

## 2006

**11 janvier**. M. Kofi Annan nomme le procureur belge Serge Brammertz à la tête de la commission d'enquête sur l'assassinat de Rafic Hariri, en remplacement de Detlev Mehlis.

**26 mai**. Assassinat par Israël au Liban d'un dirigeant du Djihad islamique palestinien, Mahmoud al-Majzoub, tué avec son frère dans un attentat à la voiture piégée.

**28 juin**. Opération « pluies d'été » à Gaza. L'armée israélienne envahit le territoire.

**12 juillet**. Israël lance une offensive aérienne et maritime sur le Liban, après l'enlèvement à sa frontière de deux soldats et la mort de huit autres. L'opération est revendiquée par le Hezbollah. Le premier ministre israélien Ehud Olmert rejette toute négociation avec le mouvement chiite, qui propose un échange de soldats contre des détenus de longue date. L'Etat hébreu impose un blocus aérien et maritime sur le Liban.

**13 juillet**. Les Israéliens pilonnent routes, ponts, centrales électriques ainsi que l'aéroport international de Beyrouth (provoquant sa fermeture) et la banlieue sud chiite de la capitale. Le Hezbollah réplique en tirant des roquettes sur Israël qui, le 14, parviennent jusqu'à Haïfa.

**17 juillet**. Israël intensifie ses frappes sur les infrastructures du pays, dont le port de Beyrouth, visant par ailleurs de nombreux objectifs civils.

**24 juillet**. Condoleeza Rice se rend à Beyrouth où elle est reçue par Fouad Siniora et Nabih Berry, le président du Parlement.

**25 juillet**. Quatre observateurs de l'ONU sont tués à Khiam, au sud Liban, par un raid israélien. Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, qualifie cette frappe aérienne d'attaque « *apparemment délibérée* ».

**26 juillet**. Une conférence internationale sur le Liban est organisée à Rome.

**30 juillet**. Massacre de Cana, ville du sud Liban, où plus de 50 civils, dont une majorité d'enfants, périssent dans un bombardement israélien. Depuis le 12 juillet, les bombardements ont tué au moins 830 Libanais, en majorité des civils, et les roquettes 18 civils israéliens. Plus de 800 000 Libanais fuient les combats. Les pays occidentaux évacuent des milliers de leurs ressortissants.

**11 août**. Le Conseil de sécurité adopte la résolution 1701 appelant à l'arrêt des combats, au retrait des troupes israéliennes et prévoit le déploiement d'une Finul renforcée. Le Liban puis Israël approuvent la résolution. Le Hezbollah s'engage à cesser tout acte d'hostilité.

**14 août**. Entrée en vigueur de la cessation d'hostilités entre Israël et le Hezbollah. En un mois, près de 1 200 Libanais, dont plus 40 % d'enfants, ont été tués et 900 000 déplacés. En Israël 170 tués, dont une grande majorité de soldats, et 400 000 déplacés.

**17 août**. Début du déploiement de l'armée libanaise au Liban sud après 40 ans d'absence.

**25 août**. Les Européens s'engagent à fournir plus de 7 000 hommes à la Finul. La France annonce le déploiement de 2 000 soldats.

**7-8 septembre**. Israël lève le blocus aérien puis maritime imposé au Liban depuis le début de la guerre.

**1er octobre**. Les troupes israéliennes quittent les dernières positions qu'elles occupaient au Liban sud, à l'exception du village de Ghajar, à cheval sur la frontière libano-israélo-syrienne.

**11 novembre**. Les ministres du Hezbollah et du mouvement Amal quittent le gouvernement après l'échec des négociations sur la formation d'un gouvernement d'union nationale.

**21 novembre**. Pierre Gemayel, ministre de l'industrie, est assassiné par balles à Beyrouth. Chrétien maronite, il était le fils de l'ancien président Amine Gemayel et le neveu de Béchir Gemayel, l'ancien chef pro-israélien des Forces libanaises, assassiné en septembre 1982 après son élection à la présidence de la République.

**Décembre**. Les partisans du Hezbollah, du général chrétien Michel Aoun et les partis communistes et de gauche entament un sit-in près des bureaux du chef du gouvernement Fouad Siniora, dont ils réclament la démission.

**12 décembre**. Serge Brammertz remet un nouveau rapport à l'ONU déclarant que la coopération avec la Syrie « *demeure opportune et efficace* » tout en critiquant dix autres pays, qu'il n'a pas identifiés, n'ayant pas répondu à vingt deux requêtes de la commission d'enquête.

## 2007

**3 janvier.** 400 étudiants de différents partis arméniens manifestent à l'entrée du siège du gouvernement, du quartier des ambassades et de l'Évêché arménien de Beyrouth, pour protester contre la venue du Premier ministre turc Radjab Tayeb Erdogan au Liban, qui dînait avec M. Siniora.

**4 janvier.** Le gouvernement adopte un programme de réformes économiques pour le soumettre à la conférence internationale d'aide au Liban, prévue le 25 janvier à Paris, dite « Paris III ».

**6 janvier.** L'opposition proteste contre le coût social des réformes économiques adopté par le gouvernement. « *Il ne peut y avoir de véritables réformes avant la formation d'un gouvernement d'union nationale, car l'équipe qui accapare le pouvoir est responsable de la crise économique* » estime le Hezbollah. Michel Aoun, critique « *la politique de l'emprunt menée par M. Siniora depuis des années, qui est à l'origine de l'énorme dette sous laquelle ploie le Liban* ». L'opposition rallie à sa cause le chef de la Confédération générale des travailleurs du Liban et les milieux syndicaux.

**12 janvier.** L'ancien président libanais Amine Gemayel affirme au journal israélien *Maariv* que les deux soldats israéliens enlevés en juillet 2006 sont en vie.

**22 janvier.** Appel à une grève générale lancé par l'opposition dans le but de relancer son mouvement de contestation à trois jours de la réunion à Paris de la conférence internationale, cruciale pour le gouvernement Siniora.

**23 janvier.** Début de la grève, qui se solde par des affrontements entre les partisans de l'opposition et les pro-gouvernementaux, causant la mort de six personnes et plus de 110 blessés. Le pays est paralysé toute la journée, sur les principaux axes routiers et entrées de Beyrouth, des pneus et voitures sont brûlés. Fouad Siniora se déclare finalement prêt à entamer un dialogue avec l'opposition.

**25 janvier.** Ouverture de la conférence internationale sur le Liban à Paris. Fouad Siniora, Condoleezza Rice et le nouveau secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-Moon, assistent à cette réunion. Les Etats-Unis annonce une aide de 770 millions de dollars (594 millions d'euros), la Commission européenne promet 400 millions d'euros, et la France accordera un prêt de 500 millions d'euros à conditions avantageuses.

**20 mai.** Affrontement de combattants islamistes du Fatah al-Islam avec les forces armées libanaises autour du camp de réfugiés palestiniens de Nahr el Bared près de Tripoli.

**30 mai.** Le Conseil de sécurité de l'ONU vote la résolution 1757 décidant la création du tribunal international chargé de juger les assassins de l'ancien Premier ministre Rafic Hariri. La résolution votée sous chapitre VII qui contraint les Etats membres à accepter et à appliquer les décisions onusiennes.

**3 juin.** Les miliciens de Jound al-Cham (les soldats de la Grande Syrie), des islamistes sunnites attaquent des militaires libanais près du camp palestinien de d'Ain el-Heloué au sud de Beyrouth pour ouvrir un second front.

## ANNEXE 4

### HISTORIQUE DE LA FORCE INTERIMAIRE DES NATIONS UNIES AU LIBAN (FINUL)

*D'après le site Internet des Nations Unies.*

Au début des années 1970, la tension le long de la frontière israélo-libanaise s'est accentuée, en particulier après le repositionnement d'éléments armés Palestiniens de Jordanie au Liban. Les opérations-commando palestiniennes contre Israël et les représailles israéliennes contre des bases palestiniennes au Liban se sont intensifiées.

Le 11 mars 1978, une attaque-commando en Israël a fait de nombreux morts et blessés parmi la population israélienne. L'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) a revendiqué cet attentat. En riposte, les forces israéliennes ont envahi le Liban dans la nuit du 14 au 15 mars et, en l'espace de quelques jours, ont entièrement occupé la partie sud du pays à l'exception de la ville de Tyr et de ses environs.

Le 15 mars 1978, le Gouvernement libanais a adressé une ferme protestation au Conseil de sécurité contre l'invasion israélienne affirmant qu'il n'avait aucun lien avec l'opération commando palestinienne. Le 19 mars, le Conseil de sécurité a adopté les résolutions, 425 (1978) et 426 (1978), dans lesquelles il demande à Israël de cesser immédiatement son action militaire et de retirer ses forces de tout le territoire libanais. Le Conseil a également décidé la constitution immédiate de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Les premières troupes de la FINUL sont arrivées dans la région le 23 mars 1978.

Cette force intérimaire a été créée aux trois fins suivantes :

- a) confirmer le retrait des forces israéliennes ;
- b) rétablir la paix et la sécurité internationales ;
- c) aider le Gouvernement libanais à assurer la restauration de son autorité effective dans la région.

La résolution 425 (1978) établissait deux dispositions. La première : le Conseil de sécurité demandait que soient strictement respectées l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. La seconde : le Conseil demandait à Israël de cesser immédiatement son action militaire contre l'intégrité territoriale du Liban et de retirer sans délai ses forces de tout le territoire libanais.

En juin 1982, à la suite d'intenses échanges de tirs dans le sud du Liban et de part et d'autre de la frontière israélo-libanaise, Israël a de nouveau envahi le Liban, atteignant et encerclant Beyrouth. Durant trois années, la FINUL est restée positionnée derrière les lignes israéliennes, avec un mandat se limitant à fournir, dans la mesure du possible, une protection et une assistance humanitaires à la population locale. En 1985, Israël a effectué un retrait partiel mais a conservé le contrôle d'une région du Sud-Liban où étaient stationnées les Forces de défense israéliennes (FDI) et les Forces libanaises de facto (FDF), aussi connues sous le nom d'"Armée du Liban du Sud"(ALS). Les hostilités ont continué entre, d'un côté, les forces israéliennes et des éléments armés et, de l'autre, les groupes libanais ayant proclamé leur résistance contre l'occupation israélienne.

Pendant des années, le Conseil de sécurité a maintenu son engagement à assurer l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance du Liban alors que le Secrétaire général poursuivait ses efforts en vue de convaincre Israël de se retirer de la zone occupée. Israël a continué d'affirmer que la zone constituait un arrangement temporaire motivé par des questions de sécurité.

Bien que la FINUL n'ait pas été en mesure de remplir son mandat, la Force a tout mis en œuvre afin de limiter le conflit, de contribuer à la stabilité de la région et de protéger la population locale des pires effets de la violence. Malgré l'impasse, le Conseil de sécurité a continué de proroger le mandat de la FINUL à la demande du Gouvernement du Liban et sur recommandation du Secrétaire général.

Un événement tragique s'est produit dans la zone de déploiement de la FINUL en avril 1996, au cours duquel plus de 120 civils libanais ont trouvé la mort et plus de 500 personnes ont été blessées par les feux israéliens. La plupart de ces pertes ont eu lieu le 18 avril, lors du bombardement du quartier général du bataillon fidjien de la FINUL à Qana. Quatre soldats des Nations Unies ont été blessés et les dégâts matériels

ont été considérables. Cet incident fut l'objet d'une enquête par le Conseiller militaire du Secrétaire général, dont le rapport fut présenté au Conseil de sécurité le 7 mai 1996.

### **Retrait israélien**

Le 17 avril 2000, le Secrétaire général a reçu une notification formelle du Gouvernement d'Israël de son intention de retirer ses forces du Sud-Liban en juillet 2000 conformément aux résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil de Sécurité. Il a également été informé du fait que, par cette décision, le Gouvernement israélien entendait "coopérer pleinement avec les Nations Unies".

Pour commencer, le Secrétaire général a dépêché son Envoyé Spécial, M.Terje Roed-Larsen (Norvège), accompagné du Commandant de la FINUL et d'une équipe d'experts pour qu'ils rencontrent les autorités israéliennes et les autorités libanaises ainsi que celles des Etats Membres concernés de la région, à savoir l'Egypte, la Jordanie et la République arabe syrienne. La délégation a également rencontré l'OLP et la Ligue des Etats arabes. Au cours de cette mission, des experts militaires, des juristes et des cartographes ont examiné les questions techniques à résoudre pour appliquer la résolution 425 (1978). Parallèlement à cette mission, qui a eu lieu entre le 26 avril et le 9 mai 2000, le Secrétaire général a consulté les Etats Membres intéressés, y compris ceux qui fournissent des contingents à la FINUL.

Dès le 16 mai, c'est-à-dire beaucoup plus tôt que prévu, les FDI/FDF ont commencé à évacuer leurs positions sous des échanges de tirs. A compter du 21 mai, un grand nombre de Libanais, accompagnés par des éléments armés, sont entrés dans des villages dans la zone contrôlée par les Israéliens et les FDI/FDF ont abandonné leurs positions avec précipitation. Dans le même temps, un grand nombre de forces de facto et leurs familles se sont repliées en Israël. Certaines d'entre elles se sont rendues aux autorités libanaises. En quelque jours, ces forces se sont complètement éparpillées. Le 25 mai, le Gouvernement israélien a informé le Secrétaire général qu'Israël avait redéployé ses forces conformément aux résolutions 425 (1978) et 426 (1978).

### **Confirmation du retrait**

Du 24 mai au 7 juin, l'Envoyé spécial s'est rendu en Israël, au Liban, en République arabe syrienne pour évaluer la suite donnée au rapport du Secrétaire général du 22 mai 2000. Le Cartographe de l'ONU et son équipe ont, avec l'aide de la FINUL, identifié sur le terrain une ligne permettant de confirmer le retrait israélien. Bien que cette ligne ne constitue pas une frontière officielle, elle devait néanmoins être conforme aux frontières internationalement reconnues du Liban d'après les meilleurs documents cartographiques et autres disponibles.

Ce travail a pris fin le 7 juin. Le commandant de la FINUL a officiellement adressé la carte indiquant le tracé de la ligne de retrait à ses homologues israéliens et libanais. En dépit de leurs réserves au sujet de la ligne de retrait, les Gouvernements israélien et libanais ont tous deux confirmé que son tracé relevait de la seule responsabilité de l'ONU et qu'ils la respecteraient. Le 8 juin, les équipes de la FINUL ont commencé à s'assurer que les troupes israéliennes s'étaient effectivement retirées derrière cette ligne.

Le 16 juin, le Secrétaire général a fait savoir au Conseil de sécurité qu'Israël avait retiré ses forces du Liban conformément à la résolution 425(1978) et avait respecté les conditions définies dans son rapport du 22 mai 2000.

### **Violations de la Ligne de retrait**

Après avoir vérifié le retrait israélien, la FINUL a constaté un certain nombre de violations, à savoir que la barrière technique israélienne et des chemins de patrouille des Forces de défense israéliennes franchissaient la ligne de retrait en plusieurs endroits, empêchant le déploiement de la FINUL et des troupes libanaises dans les régions évacuées. Le Conseil de sécurité a été tenu informé de ces violations. De son côté, le Gouvernement libanais a déclaré qu'il n'accepterait le déploiement de la FINUL dans les zones desquelles les Forces de Défense israéliennes s'étaient retirées qu'une fois que des mesures auraient été prises pour mettre fin aux violations de la ligne de retrait par Israël.

Du 17 au 23 juin 2000, le Secrétaire général s'est rendu au Moyen-Orient où il a rencontré plusieurs dirigeants dont les représentants du gouvernement israélien et du gouvernement libanais. Le principal sujet de discussion a porté sur l'application de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. L'Envoyé spécial a continué les discussions lors de ses entretiens avec les autorités israéliennes et libanaises, du 6 au 14 juillet. .

Le Gouvernement israélien s'est engagé à mettre fin à toutes les violations israéliennes de la ligne de retrait à la fin juillet 2000.

### **Nouveaux Développements**

La situation dans la zone d'opération de la FINUL est restée généralement calme. L'armée, la gendarmerie et la police libanaises ont établi dans la région des postes de contrôle afin de réguler les mouvements et de maintenir la loi et l'ordre. L'armée libanaise a récupéré les armes lourdes abandonnées par les Forces de défense israéliennes et les forces de facto. La FINUL a patrouillé dans la zone et a fourni, avec les autorités libanaises, une aide humanitaire (eau, soins médicaux et nourriture) aux familles nécessiteuses. La FINUL est également venue en aide aux anciens membres des forces de facto et à leurs familles qui avaient décidé de quitter Israël et de revenir au Liban.

La FINUL a organisé quotidiennement des patrouilles terrestres et aériennes le long de la ligne de retrait. Elle a examiné les éventuelles violations, des deux côtés de cette ligne, étant donné que de nombreuses régions n'étaient accessibles qu'à partir du côté israélien en raison de la présence de mines et de munitions non explosées du côté libanais. La FINUL a disposé d'une liaison permanente avec le chef des opérations des Forces de défense israéliennes et le Directeur de la sécurité générale libanaise, ainsi qu'avec la chaîne normale de commandement de chaque côté. Toute violation de la ligne de retrait a été immédiatement portée à l'attention de la partie concernée..

Dans son rapport au Conseil de sécurité daté du 20 juillet 2000, le Secrétaire général a souligné que le Sud-Liban avait connu de grands bouleversements. Les forces israéliennes se sont retirées, leurs auxiliaires libanais locaux ont été dispersés et, après plus de 20 ans, les armes se sont tues. Il a cependant mis en garde que malgré les progrès considérables qui ont été réalisés, la paix est loin de régner dans le secteur Israël-Liban et que les risques de graves incidents demeuraient. Il a ajouté qu'il fallait que les deux parties restent en contact étroit avec la FINUL et interviennent rapidement lorsqu'une violation ou un incident serait porté à leur attention.

Dans une lettre adressée au Secrétaire général le 11 juillet 2000, le Représentant permanent du Liban a transmis le souhait de son gouvernement que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la FINUL pour une nouvelle période intérimaire de six mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 janvier 2001. Dans son rapport du 20 juillet, le Secrétaire général a recommandé que le Conseil de sécurité accède à cette demande étant entendu que la Force serait dotée des moyens nécessaires pour se déployer dans toute sa zone d'opérations et y soit pleinement fonctionnelle et que les autorités libanaises renforceraient leur propre présence dans la zone, en déployant des contingents supplémentaires et des forces de sécurité internes. Le redéploiement de la FINUL devait être mené en étroite coordination avec les forces libanaises qui seraient déployées dans la même zone.

Le Secrétaire général a appelé à une augmentation de l'aide internationale au Liban, notant que le rattachement d'une zone qui a été coupée du reste du pays pendant de nombreuses années représentait un lourd fardeau pour le Liban et que l'élimination des mines et munitions non explosées constituerait une tâche considérable qui demanderait une assistance internationale. "J'encourage les États Membres à coopérer avec le Gouvernement libanais et avec les organismes et programmes des Nations Unies pour appuyer la reconstruction et le développement de la région, non seulement pour le bien de la région elle-même mais aussi pour contribuer à la stabilité dans cette partie du monde encore potentiellement instable".

Le 27 juillet, le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la FINUL jusqu'au 31 janvier 2001. Le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1310 (2000) et a demandé au Gouvernement libanais de s'assurer que son autorité et sa présence soient effectivement rétablies dans le Sud et, en particulier, de procéder dès que possible à un déploiement substantiel des Forces armées libanaises.

Le Conseil a également réaffirmé que le déploiement envisagé de la FINUL devait se faire en coordination avec le Gouvernement libanais et avec les Forces armées libanaises et a de nouveau souligné le mandat de la

FINUL et les principes généraux la concernant tels qu'énoncés dans le rapport du Secrétaire général daté du 19 mars 1978 (S/1261), approuvé par la résolution 426 (1978).

### **Renforcement de la FINUL**

Dans son rapport du 22 mai, le Secrétaire général a présenté les moyens supplémentaires à prévoir pour que la FINUL puisse remplir son mandat conformément aux résolutions 425(1978) et 426(1978) après le retrait israélien. Il souligne que pour être en mesure de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent à la lumière de la situation en matière de sécurité au Sud Liban et compte tenu du territoire supplémentaire qu'elle devra couvrir à la suite du retrait israélien, la FINUL aura besoin d'être renforcée. L'effectif total des soldats affectés aux tâches liées à la confirmation du retrait passerait donc de 4 513 à environ 5600. Une fois confirmé le retrait israélien, l'effectif de la FINUL serait porté au total à huit bataillons plus les unités d'appui appropriées, soit environ 7935 soldats.

### **Situation dans la région, de juillet à octobre 2000**

De fin juillet à début octobre, la situation dans la zone d'opérations de la FINUL a été généralement calme, exception faite de nombreuses violations mineures de la ligne de retrait, dite Ligne Bleue. Un grave incident a eu lieu le 7 octobre. Dans le climat de tension qui règne dans les territoires occupés et Israël, quelques 500 Palestiniens et sympathisants se sont approchés de la ligne au sud de Marwahin pour manifester contre Israël. Alors que les manifestants essayaient de traverser la barrière faisant office de frontière avec Israël, des soldats israéliens ont ouvert le feu, tuant trois personnes et blessant une vingtaine d'autres. Depuis, les autorités libanaises ont empêché les Palestiniens de manifester à nouveau le long de la ligne. Plus tard à la même date, une grave violation du cessez-le-feu a été enregistrée lorsque le Hezbollah a lancé une attaque de l'autre côté de la Ligne bleue, à trois kilomètres environ au sud de Shaba, et enlevé trois soldats israéliens. Le 20 octobre, trois Palestiniens ont franchi la Ligne Bleue à l'est de Kafr Shuba et ont essayé d'enfoncer la barrière technique israélienne, qui se trouve à quelque distance de la ligne. Les forces israéliennes ont riposté par un feu nourri. L'un des trois Palestiniens a été tué ; les autres ont réussi à s'échapper.

Le 9 août, le Gouvernement libanais a déployé une force de sécurité conjointe de 1000 personnes, composée de membres des forces de sécurité intérieures et de l'armée libanaise. La force a son quartier général à Marjayoun et Bint Jybayl et organise des patrouilles intensives, dressant parfois des barrages sur les routes. Les services de sécurité libanais ont établi une forte présence à Naqoura et la police libanaise a repris ses opérations dans les principaux villages. L'armée libanaise s'est déployée à la mi-septembre dans la région de Jezzine, d'où les forces de facto s'étaient retirées en janvier. .

Les administrateurs libanais, la police, des membres des forces de sécurité et de l'armée ont opéré dans l'ensemble de la région et ont intensifié leurs activités. Ils ont repris en main l'administration locale des villages et ont commencé à réintégrer les communications, l'infrastructure, les systèmes de santé et de protection sociale dans le reste du pays. A la fin du mois d'août, les habitants de la région anciennement contrôlée par Israël ont participé pour la première fois depuis 1972 à l'élection des membres du Parlement.

Néanmoins, près de la Ligne Bleue, les autorités ont, en fait, abandonné le contrôle au Hezbollah. Ses membres ont opéré en civil et n'étaient généralement pas armés. Ils ont surveillé la Ligne Bleue, maintenu l'ordre et, dans quelques villages, ils ont fourni des services sociaux, médicaux et éducatifs.

Le Gouvernement libanais a décidé que l'armée ne serait pas déployée à la frontière avec Israël et n'y jouerait pas le rôle de garde-frontière, aussi longtemps qu'il n'y aurait pas de paix globale avec ce pays. .

La FINUL a surveillé la région en organisant des patrouilles terrestres et aériennes et en établissant un réseau de postes d'observation. Elle s'est efforcée de faire cesser les violations en intervenant auprès de la partie intéressée, et n'a épargné aucun effort, en maintenant en permanence d'étroits contacts avec les deux parties, pour empêcher les frictions et limiter les incidents. Néanmoins la Force n'a pas été en mesure de persuader les autorités libanaises d'assumer pleinement leurs responsabilités le long de la Ligne Bleue.

A la fin du mois de juillet et au début du mois d'août, la FINUL s'est redéployée au sud jusqu'à Ligne Bleue. Le redéploiement s'est effectué sans heurt, les autorités libanaises les aidant à obtenir les terres et les locaux nécessaires à leurs nouvelles positions. Dans le même temps, afin de libérer les effectifs nécessaires pour le redéploiement, la FINUL a abandonné une zone de l'arrière qu'elle a remise aux autorités libanaises.

Le déminage et l'enlèvement des engins non explosés posaient de gros problèmes, en particulier dans le contexte du redéploiement. La Finul a aussi participé aux activités de déminage humanitaire et mis sur pied un système de gestion de l'information concernant l'action anti-mines. A Tyr (Liban), une cellule régionale d'action anti-mines a été établie avec l'aide du service anti-mines de l'ONU ; elle a coopéré étroitement avec le bureau national libanais de déminage.

Faisant état dans son rapport d'octobre 2000 de "progrès tangibles" concernant les efforts de l'administration libanaise pour rétablir les services publics dans la zone évacuée par Israël, le Secrétaire général a souligné la nécessité pour le Gouvernement libanais de prendre effectivement le contrôle de toute la zone évacuée par Israël et d'assumer pleinement ses responsabilités internationales, y compris en mettant fin aux dangereuses provocations qui ont continué à se produire sur la Ligne Bleue. Rappelant la série d'étapes prévue dans la résolution 425(1978) , il a noté qu'après le rétablissement de l'autorité effective du Gouvernement libanais, le Liban et Israël auront chacun la pleine responsabilité, conformément à leurs obligations internationales, d'éviter tous actes hostiles commis à partir de leurs territoires contre celui de leur voisin. " J'estime que l'heure est venue de créer la situation envisagée dans cette résolution", a écrit le Secrétaire général en référence à la résolution 425.

### **Réduction des effectifs de la FINUL**

Dans un nouveau rapport au Conseil de Sécurité le 22 janvier 2001, le Secrétaire général a présenté la situation dans la zone d'opérations, a formulé des suggestions en vue d'une reconfiguration de la force et a recommandé une nouvelle prorogation de son mandat pour une période six mois.

Dans l'ensemble, la situation en matière de sécurité dans la zone d'opérations de la FINUL est demeurée satisfaisante et a marqué une nouvelle amélioration depuis octobre, souligne le rapport. Les résidents qui étaient partis pendant l'occupation israélienne ont continué de revenir dans la zone. En outre, les anciens membres des ex-forces de facto et leurs familles-soit environ 1600 personnes au total- sont rentrés au Liban.

Évoquant la reconfiguration de la présence de l'ONU au Sud-Liban, le Secrétaire général a indiqué que la FINUL avait mené à bien deux des trois parties de son mandat. Elle a confirmé le retrait des forces israéliennes et aidé, dans la mesure de ses moyens, les autorités libanaises à mesure qu'elles revenaient dans le secteur qu'Israël avait évacué. La FINUL a continué d'opérer en étroite coopération avec ces autorités et n'a plus exercé aucun contrôle sur la zone d'opérations. Le Gouvernement libanais n'a cependant pas pris la mesure de déployer son personnel jusqu'à la Ligne Bleue.

La FINUL s'est ensuite attachée à exécuter la dernière partie de son mandat : le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales. En attendant une paix globale, la FINUL a cherché à maintenir le cessez-le-feu le long de la Ligne Bleue en effectuant des patrouilles et en procédant à des observations depuis des positions fixes et en maintenant des relations étroites avec les parties, en vue de mettre fin aux violations et de prévenir l'escalade des incidents. Le Secrétaire général a estimé que l'ONU devrait continuer à jouer ce rôle pendant encore un certain temps.

Ces fonctions, écrit le Secrétaire général, sont celles d'une mission d'observation. Toutefois, étant donné la situation dans la région, il a indiqué qu'il hésitait à confier cette tâche uniquement à des observateurs non armés et a plutôt recommandé de mettre en œuvre à la fois des fantassins armés et des observateurs non armés. Il a proposé deux bataillons d'infanterie, un groupe d'observateurs de l'ONUST et un soutien logistique.

Le 30 janvier 2001, le Conseil de sécurité, par sa résolution 1337 (2001), décidé de proroger le mandat de la FINUL pour six mois. Il a également décidé de ramener les effectifs militaires de la FINUL au niveau opérationnel antérieur (4500 personnes tous rangs confondus) au 31 juillet 2001. Le Conseil a souscrit aux recommandations en vue d'une reconfiguration de la FINUL et a demandé au Secrétaire général de lui soumettre, avant le 30 avril 2001, un rapport détaillé sur les projets de reconfiguration de la FINUL ainsi que sur les tâches qui incomberaient à l'ONUST.

Dans cette même résolution, le Conseil a demandé au Gouvernement libanais de veiller au rétablissement de son autorité et de sa présence dans le sud et, en particulier, d'accélérer le déploiement des Forces armées libanaises et l'a engagé à veiller à ce que le calme règne dans tout le sud, y compris par la maîtrise de tous les points de contrôle. Le Conseil a condamné tous les actes de violence et s'est déclaré préoccupé par les graves

violations de la ligne de retrait et a demandé instamment aux parties de mettre fin à ces actes et de respecter la sécurité du personnel de la FINUL. Le Conseil a, par ailleurs, réaffirmé son appui sans réserve à l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique du Liban à l'intérieur des ses frontières internationalement reconnues.

### **Reconfiguration de la FINUL**

Au 31 mars 2001, la Force se composait de 5700 soldats. La reconfiguration envisagée dans le rapport demandait que la plupart des troupes soient déployées dans des positions protégées près de la Ligne Bleue alors que le quartier général de la FINUL resterait situé à Naqoura et serait protégé par une unité de garde distincte. L'unité de déminage serait également conservée. Au terme de la reconfiguration, la Force serait composée de 2000 soldats tous rangs confondus fournis par la France, le Ghana, l'Inde, l'Italie, la Pologne et l'Ukraine.

Le Secrétaire général a proposé que les effectifs de la Force soient maintenus au niveau de 3600 personnes jusqu'en janvier 2002. Il a ajouté que s'il n'y avait pas d'évolution radicale de la situation dans la région, la reconfiguration pourrait être achevée fin juillet 2002.

### **Mandat de nouveau prorogé**

Le Secrétaire général a de nouveau fait rapport au Conseil de sécurité le 20 juillet 2001. Selon le rapport, la situation durant la période de janvier à juillet 2001 a été généralement stable, exception faite de tensions persistantes et de violations de la Ligne Bleue dans le secteur des fermes de Chebaa. Des violations mineures ont continué d'être enregistrées sur le terrain, celles provenant du côté israélien étant dans une large mesure liées à la construction d'une barrière technique le long de la Ligne et celles provenant du côté libanais, à la traversée de la Ligne par des bergers, et de temps à autre, des véhicules.

Concernant les violations aériennes, le rapport indique que des avions israéliens ont violé la Ligne quasi quotidiennement, pénétrant en profondeur dans l'espace aérien libanais. Le rapport fait état d'autres violations y compris des manifestations du côté libanais, des échanges de tirs entre soldats israéliens et le Hezbollah et la destruction d'une position radar de l'armée syrienne dans la vallée de la Bekaa.

Toujours selon le rapport, le Gouvernement libanais a continué d'avoir pour position que, tant qu'il n'y aurait pas de paix globale avec Israël, les forces armées libanaises ne seraient pas déployées le long de la Ligne Bleue. Les secteurs longeant la Ligne Bleue étaient contrôlés par le Hezbollah, au moyen d'un réseau de positions mobiles et de plusieurs positions fixes. Dans certains cas, le Hezbollah assumait les fonctions de l'administration civile en dispensant des services sociaux, médicaux et éducatifs à la population. A plusieurs reprises, des membres du Hezbollah ont entravé la liberté de mouvement de la FINUL et fait obstacle à son redéploiement.

La FINUL a continué de concentrer ses opérations sur la Ligne Bleue et la zone adjacente, où elle s'est efforcée de maintenir le cessez-le-feu par des patrouilles, des activités d'observation à partir de positions fixes et de contacts étroits avec les parties. La mission a continué d'apporter assistance à la population civile sous forme de soins médicaux, de projets d'approvisionnement en eau, d'équipements et de services à l'intention des écoles et des orphelinats et de fourniture de services sociaux aux nécessiteux. Le déminage et l'enlèvement des munitions non explosées dans le sud du Liban se sont intensifiés.

Le document reporte également une controverse ayant opposé les autorités israéliennes et l'ONU à propos d'une bande vidéo de la FINUL, tournée le 8 octobre 2000, montrant des véhicules qui ont peut-être été utilisés par le Hezbollah pour l'enlèvement de trois soldats israéliens le 7 octobre 2000 à travers la Ligne Bleue. Il a été proposé à Israël et au Liban de visionner la bande-où les identités des personnes non membres des Nations Unies seraient cachées- dans les locaux des Nations Unies. Une enquête interne sur la gestion de cette affaire a été ouverte.

Concernant la reconfiguration et le redéploiement de la FINUL, le rapport indique qu'au 1er août 2001, la FINUL compterait 4500 hommes provenant de Fidji, France, Ghana, Inde, Irlande, Italie, Népal, Pologne et Ukraine. Le départ des contingents irlandais et finlandais à l'automne ramènera à 3600 hommes environ les effectifs de la Force. La FINUL a bénéficié du soutien de 51 observateurs de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST).

Le Secrétaire général a conclu que les événements dans la région illustraient les dangers inhérents à la situation et risquaient, par ailleurs, de menacer la stabilité de l'ensemble de la région et, par conséquent, qu'il était fondamental que toutes les parties concernées respectent la Ligne Bleue comme demandé par le Conseil de sécurité et s'abstiennent de toute action qui pourrait contribuer à déstabiliser la situation. Le Gouvernement libanais devrait prendre de nouvelles mesures, et notamment déployer l'armée, pour assurer le rétablissement de son autorité dans l'ensemble du sud du pays. Un effort plus énergique et concerté visant à fournir à nouveau les services essentiels à la population ainsi que la réinstallation de l'ensemble de l'administration locale devraient faire partie intégrante de ce processus.

Étant donné les conditions prévalant dans la région, le Secrétaire général a recommandé que le Conseil proroge le mandat de la FINUL jusqu'au 31 janvier 2002. Le 31 juillet, le Conseil a prorogé le mandat de la Force, tout en appelant à la poursuite de la reconfiguration de la FINUL au vu de l'évolution de la situation.

### **Situation dans la zone, janvier-juillet 2005**

Le Secrétaire général a soumis son dernier rapport le 20 juillet 2005. Celui-ci couvre les développements de la situation sur place depuis janvier 2005 et contient également des recommandations sur le mandat et les structures de la FINUL, sur la base de la mission d'évaluation menée par le Département des opérations de maintien de la paix (DPKO), au Liban, du 8 au 10 mai.

Selon le rapport, un calme fragile régnait dans la zone d'opérations de la FINUL pendant la majeure partie de la période considérée mais la situation était souvent tendue. Des violations de la Ligne bleue ont continué, le plus souvent sous la forme de violations répétées de l'espace aérien par des avions à réaction, des hélicoptères et des drones israéliens, aussi bien que des violations par voie terrestre du côté libanais, principalement par des bergers libanais. En mai s'est produite une escalade des hostilités, avec des échanges armés entre le Hezbollah et les FDI, et des tirs de roquettes par des éléments armés non identifiés. La situation s'est nettement détériorée le 29 juin, lorsque le Hezbollah et les FDI se sont engagés dans d'importants échanges de tirs dans la zone des fermes de Chebaa, qui ont fait un mort et quatre blessés parmi les soldats des FDI et deux morts parmi les combattants du Hezbollah.

Le Secrétaire général estime que les hostilités qui ont eu lieu en mai et le grave incident du 29 juin ont montré, une fois encore, que la situation demeurait instable, avec un risque de détérioration des conditions. Tant Israël que le Liban proclament régulièrement leur désir d'éviter des affrontements et la déstabilisation de la région. Le développement économique du sud est inextricablement lié à la paix et à la sécurité, poursuit le rapport. Le Secrétaire général appelle le Gouvernement, les donateurs internationaux, les agences des Nations Unies et les organisations non gouvernementales à intensifier leurs efforts afin de permettre le relèvement et le développement économiques du sud Liban.

Le rapport indique également que depuis l'assassinat de l'ancien Premier Ministre Rafic Hariri, le 14 février, le Liban a traversé une période d'instabilité politique accrue, qui s'est traduite par d'importantes manifestations dans la capitale, la démission du Gouvernement, plusieurs attaques à la bombe dans divers quartiers de Beyrouth, l'assassinat du journaliste Samir Kassir et de l'homme politique George Hawi et, plus récemment, l'attaque du convoi du Ministre de la défense Elias Murr. Le retrait des forces syriennes du Liban à la fin du mois d'avril a permis la tenue d'élections parlementaires libres et régulières sur une période de quatre semaines en mai et en juin. Les forces armées libanaises doivent maintenant montrer qu'elles sont en mesure de maintenir efficacement la sécurité dans tout le pays, au moment où la taille de l'armée libanaise est en train d'être considérablement réduite.

En ce qui concerne l'évaluation menée par le DPKO, le Secrétaire général partage ses conclusions, soit que dans la situation politique et sécuritaire actuelle au sud du Liban, la FINUL a encore besoin de la combinaison d'une infanterie armée et d'observateurs non armés pour pouvoir s'acquitter des tâches qui lui sont confiées. Le niveau actuel des effectifs est nécessaire pour maintenir les positions critiques dans les zones d'opérations, qui permettent de surveiller la Ligne bleue et ses environs, et d'assurer une protection appropriée au personnel et des équipements de la FINUL et du Groupe des observateurs au Liban. Sans exception, les autorités libanaises et les diplomates confirment que, dans les conditions politiques et sécuritaires incertaines actuelles, la FINUL continue de jouer un rôle crucial en s'acquittant de son mandat conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil.

Le Secrétaire général conclut que la situation au Liban et dans la région ne justifie pas une modification du mandat de la FINUL ou toute autre reconfiguration à ce stade. Il recommande que le Conseil de sécurité proroge son mandat jusqu'au 31 janvier 2006 sans modifier le niveau des effectifs et la composition de la Force.

En adoptant la résolution 1614 (2005), le Conseil a ainsi prorogé le mandat de la FINUL et a demandé au Gouvernement libanais d'exercer « pleinement et effectivement son autorité exclusive » dans tout le sud, notamment en déployant un nombre suffisant de forces armées et de forces de sécurité, et « de contrôler et de monopoliser l'emploi de la force » sur l'ensemble de son territoire. Dans ce contexte, le Conseil s'est félicité de l'intention du Secrétaire général de s'entretenir avec le Gouvernement libanais des prochaines mesures à prendre pour se préparer à étendre son autorité dans le sud.

Le Conseil a pris note du fait que le Secrétaire général juge que la situation ne justifie pas une modification du mandat de la FINUL ou sa reconfiguration à ce stade. Le Conseil a néanmoins exprimé son intention de revoir régulièrement le mandat et les structures de la FINUL.

### **Une nouvelle crise éclate**

La crise a débuté lorsque, le 12 juillet 2006, le Hezbollah a lancé plusieurs roquettes depuis le territoire libanais par-dessus la ligne de retrait (Ligne bleue), vers des positions des Forces de défense israéliennes (FDI) près de la côte et dans la région de la ville israélienne de Zarit. Parallèlement, des combattants du Hezbollah ont franchi la Ligne bleue, pénétré en Israël et attaqué une patrouille des FDI. Ils ont capturé deux soldats des FDI, en ont tué trois et blessés deux autres. Les soldats faits prisonniers ont été ramenés au Liban.

Suite à cette attaque, un échange de tirs nourri a eu lieu par-delà la Ligne bleue entre le Hezbollah et les FDI. Cet affrontement s'est déroulé tout au long de la Ligne bleue, mais a été particulièrement marqué dans les régions situées à l'ouest de Bint Jbail et dans la région des fermes de Chebaa. Le Hezbollah a pris pour cible des positions des FDI et des villes israéliennes au sud de la Ligne bleue et Israël a riposté par des attaques terrestres, aériennes et maritimes. Outre les frappes aériennes contre des positions du Hezbollah, les FDI ont pris pour cible de nombreuses routes et de nombreux ponts situés dans le sud du Liban, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone d'opérations de la FINUL.

Selon son rapport de juillet, couvrant la période entre le 21 janvier et le 18 juillet 2006, le Secrétaire général a fait remarquer que la situation dans la zone d'opérations de la FINUL est restée tendue et volatile, bien que généralement calme au cours de la plus grande partie de la période considérée. Mais le début des hostilités le 12 janvier a "radicalement changé le contexte" dans lesquelles opère la mission. "Dans le climat actuel, les conditions nécessaires pour que les Nations Unies puissent assurer le maintien de la paix n'existent plus", a-t-il dit, en ajoutant que la Force n'est même pas en mesure d'accomplir des tâches aussi élémentaires que le réapprovisionnement de ses positions ou la recherche et le sauvetage de son personnel. Cela étant, comme le mandat de la FINUL expire le 31 juillet, le Secrétaire général a recommandé au Conseil de sécurité de le proroger d'un mois, pour que le Conseil ait le temps d'envisager toutes les options possibles concernant les arrangements à venir au Sud-Liban.

Le Conseil a approuvé la recommandation du Secrétaire général, et par sa résolution 1697 datée du 31 juillet, a prorogé le mandat de la FINUL jusqu'au 31 août 2006. Le Conseil a aussi exprimé sa profonde préoccupation devant l'escalade des hostilités au Liban et en Israël depuis le 12 juillet 2006, prié instamment toutes les parties intéressées de s'acquitter scrupuleusement de leur obligation de respecter la sécurité de la FINUL et des autres fonctionnaires de l'ONU et d'éviter tout mode d'action qui pourrait mettre en danger le personnel de l'ONU et leur a demandé de permettre à la Force de réapprovisionner ses positions, de mener des opérations de recherche et de sauvetage de son personnel et de prendre toutes autres mesures qu'elle jugerait nécessaires pour assurer la sécurité de son personnel.

### **Le Conseil de sécurité appelle à la cessation des hostilités ; au renforcement de la FINUL et à la prorogation de son mandat**

Pendant que la crise éclatait entre le Hezbollah et Israël, la FINUL a continué d'occuper toutes ses positions et a joué un rôle actif et constructif requis par son mandat. Malgré la violence continue, les Casques bleus de la FINUL ont conduit des observations militaires, aidés dans les efforts d'aide humanitaire et offert de

l'assistance médicale, tout cela sous haut risque. Les combats intenses aux mois de juillet et août ont blessé 16 employés des Nations Unies et causé la mort tragique de cinq autres.

Le 11 août 2006, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1701 (2006) aux termes de laquelle il lance un appel en faveur d'une cessation immédiate de toutes les attaques du Hezbollah et de toutes les offensives militaires d'Israël au Liban.

À Israël et au Liban, le Conseil a lancé un appel pour qu'ils appuient un cessez-le-feu permanent et une solution à long terme fondés sur le strict respect par les deux parties de la Ligne bleue et l'adoption d'un dispositif de sécurité qui empêche la reprise des hostilités. Il s'agit notamment d'établir entre la Ligne bleue et le fleuve Litani, une zone d'exclusion de tous personnels armés, biens et armes autres que ceux du Gouvernement libanais et des forces de la FINUL.

S'adressant au Conseil de sécurité, le Secrétaire général s'est félicité de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution visant à mettre fin aux hostilités au Liban. Mais il s'est déclaré profondément déçu que le Conseil n'ait pas pris cette décision plus tôt, convaincu que son sentiment était partagé par des centaines de millions de personnes à travers le monde. M. Annan a pourtant rappelé qu'il avait demandé de manière répétée, comme tant d'autres, la cessation immédiate des hostilités pour le bien des populations civiles.

Accueillant positivement la décision du Gouvernement libanais le Conseil a prorogé le mandat de la FINUL

Se félicitant de l'engagement pris par le Gouvernement libanais le 7 août de déployer 15 000 troupes au Liban sud, le Conseil a décidé que les effectifs de la FINUL, dont le mandat est prorogé jusqu'au 31 août 2007, seront portés à un maximum de 15 000 hommes. La Force sera chargée de contrôler la cessation des hostilités ; d'accompagner et d'appuyer les forces armées libanaises à mesure de leur déploiement ; et de faciliter l'accès humanitaire aux populations civiles du Sud-Liban.

Parmi les autres éléments avancés par le Conseil figurent l'application intégrale des dispositions pertinentes des Accords de Taëf et des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006), qui exigent le désarmement de tous les groupes armés au Liban, afin que seul l'État libanais soit autorisé à détenir des armes et à exercer son autorité. Le Conseil avance aussi comme élément l'exclusion de toute force étrangère présente au Liban sans le consentement de son Gouvernement et l'interdiction de toute vente ou fourniture d'armes et de matériels connexes. Les États sont d'ailleurs appelés à prendre les mesures nécessaires pour empêcher la vente ou la fourniture à toute entité ou individu situé au Liban d'armes et de matériels connexes, à l'exclusion du Gouvernement libanais ou de la FINUL.



## **CAHIER DES CARTES**

- 1 Le Liban entre Méditerranée et Occident.**
- 2 La géographie du Liban.**
- 3 Les communautés religieuses au Liban.**
- 4 Les 17 communautés confessionnelles.**
- 5 Des ressources en eau convoitées.**
- 6 Les camps de réfugiés palestiniens au Liban**
- 7 Le Liban entre Syrie et Israël.**
- 8 Les communautés chiites au Moyen-Orient.**
- 9 Alliances et présence militaire américaines au Moyen-Orient en 2005.**
- 10 L'opération Baliste, carte régionale.**
- 11 L'opération Baliste au Liban.**
- 12 La construction de ponts provisoires par le Génie.**
- 13 Le dispositif de la FINUL en juillet 2006.**
- 14 Le dispositif de la FINUL renforcée en janvier 2007.**